



PLAN DÉPARTEMENTAL POUR L'EMPLOI ET L'INCLUSION

2017-2019

**Passer d'une solidarité de droit à une solidarité
d'engagement**

Les Français n'adhèrent plus à notre modèle social, vieux de 70 ans et hérité de la société de 1945. Il n'est plus adapté au monde dans lequel nous vivons, aux nouveaux enjeux tels que l'allongement de la durée de vie, l'accompagnement de l'enfance, la lutte contre la précarité des familles ou encore l'intégration des personnes en situation de handicap. Il n'inspire plus la confiance. La solidarité nationale est devenue un facteur de suspicion, de division et d'opposition, là où elle devrait porter un projet de société qui suscite l'adhésion et favorise la cohésion.

Le Bas-Rhin n'est pas en marge de cette évolution. Le nombre de demandeurs d'emploi y progresse continuellement et le taux de pauvreté s'établit à 11,8 % en 2012 contre 10,8 % en 2008. Mis en place dans un contexte de crise économique, le Revenu de Solidarité Active a été mobilisé par un nombre croissant de Bas-Rhinois en situation de précarité depuis 2009 tout en faisant l'objet de nombreuses critiques : complexité, faible insertion, poids financier écrasant pour les Départements.

Face à ces constats et en l'absence de véritable réforme au niveau national, le Conseil Général du Bas-Rhin adoptait, à l'unanimité, le 24 juin 2013, des orientations nouvelles concernant la politique départementale d'insertion en faveur des allocataires du revenu de solidarité.

S'appuyant sur près de 150 partenaires, les enjeux étaient alors triples : mobiliser, responsabiliser, gérer avec rigueur. Cette stratégie a généré les résultats escomptés : chaque année près de 3 000 allocataires ont pu retrouver un emploi durable, la progression des allocataires s'est considérablement ralentie...

La situation économique et sociale française reste toutefois particulièrement fragile et nos concitoyens attendent de nous des réponses rapides et efficaces à cette crise économique aigüe, au chômage de masse et aux tensions sociales et sociétales fortes.

Pour l'avenir, une politique d'insertion qui allie solidarité et engagement pour recréer du lien entre nos concitoyens

L'enjeu principal de la politique d'insertion est de donner à chacun toutes ses chances et une place dans la société : à travers l'emploi ou à travers l'engagement, pour qu'il n'y ait plus de citoyens qui se considèrent de seconde zone ou stigmatisés.

Il s'agit donc de porter un projet qui permette aux capacités de chacun de rencontrer les besoins de la société, pour à la fois revaloriser l'individu et recréer du lien entre nos concitoyens. C'est enrichir la solidarité de droit avec une solidarité d'engagement. C'est passer d'une solidarité de subsistance à une solidarité de pleine existence. C'est mettre fin à la stigmatisation, de celui qui est aidé, induite par le modèle social actuel qui place les individus dans des cases au lieu de les inscrire dans des perspectives.

Il convient donc de passer d'un modèle qui prive les individus de leur dignité en les maintenant dans leurs situations, à un modèle de la responsabilité et de l'autonomie qui permet à chacun de contribuer, de s'élever et de s'épanouir, en trouvant et en prenant toute sa place dans notre société.

C'est dans ce cadre que se déploie ce nouveau plan départemental pour l'emploi. Quatre orientations fondamentales en traduisent concrètement le contenu :

- 1) Favoriser l'accès à l'emploi durable de 10 000 allocataires du RSA d'ici 2019, au travers d'une dynamisation globale des dispositifs d'insertion.

Cet objectif s'appuie sur les outils déployés depuis 2013. Sur les 3 années à venir, le Conseil Départemental du Bas-Rhin assurera une mobilisation générale des partenaires pour l'atteinte de cet objectif. Elle s'appuiera sur des stratégies de proximité, à l'échelle des territoires d'action du Département.

Les objectifs du plan départemental pour l'emploi et l'inclusion, tels qu'adoptés lors de l'assemblée plénière du 21 juin 2016, ainsi que les leviers opérationnels qui y figurent seraient vains sans développement local. Or, ce dernier ne peut être atteint qu'en portant l'attention sur 6 axes de développement :

- Conforter les fleurons alsaciens pourvoyeurs d'emploi ;
- Faciliter la vie des entreprises (relation à l'entreprise, coût de l'énergie,...) ;
- Accompagner les dynamiques territoriales porteuses d'emploi (géothermie, tourisme culturel, économie portuaire,...) ;
- Soutenir l'économie de proximité (avec la commande publique, l'appui aux acteurs de l'économie sociale et solidaire,..)
- Mobiliser le potentiel de l'économie de la connaissance et de la santé (tourisme de santé, partenariat actif avec l'université...)
- Investir les emplois non pourvus.

Le plan départemental pour l'emploi et l'inclusion s'attachera, au travers de toutes les actions qu'il permettra d'impulser, à respecter ces 6 axes.

- 2) Proposer une voie d'insertion pour tout Bas-Rhinois en situation de précarité, et notamment les plus éloignés de l'emploi.

Cet objectif doit permettre de lutter contre l'isolement et les risques de désocialisation de certains allocataires du RSA, et notamment ceux les plus éloignés de l'emploi. Ces orientations visent non seulement les allocataires du RSA mais également les jeunes en situation de précarité (jeunes majeurs issus de la protection de l'enfance, jeunes de moins de 25 ans qui présentent un parcours de vie précaire).

Sa mise en œuvre s'appuiera notamment sur des modalités atypiques et originales telles que les contrats aidés à volume horaire modulable, l'accompagnement global mis en place avec Pôle emploi

ou encore le développement du contrat d'engagement civique grâce à des activités à implication sociale et de bénévolat volontaire.

- 3) Associer les partenaires et les usagers à la conduite et à l'évaluation de la politique départementale d'insertion par la démocratie d'implication

Cet objectif consiste notamment à développer la concertation avec les citoyens (telle que le comité des usagers mis en place en 2015) mais également à développer un réseau départemental des acteurs du champ de l'action sociale et caritative (associations, CCAS/CIAS, fondations...) afin de mobiliser les énergies et co-construire les réponses aux problématiques des Bas-Rhinois les plus démunis.

- 4) L'innovation au cœur des nouvelles dynamiques

L'innovation est un puissant facteur de progrès pour le partenariat, les modalités de financement ou les réponses aux problématiques. Pour la susciter et l'encourager, des démarches spécifiques doivent être engagées afin de recueillir les bonnes idées en faveur des publics en situation de précarité.

Enfin, ce nouveau plan départemental pour l'emploi donne une place renouvelée aux conseillers départementaux.

Le déploiement efficace de la politique départementale d'insertion doit en effet s'appuyer sur les territoires et la mobilisation des acteurs locaux autour d'objectifs identifiés et établis en fonction des atouts et contraintes des territoires.

Les conseillers départementaux doivent être au cœur du pilotage de la réalisation de ces objectifs. Ils en assureront le suivi, au sein des commissions territoriales, et mobiliseront les acteurs locaux en ce sens. Ils initieront les projets permettant d'atteindre ces résultats.

Frédéric BIERRY

Table des matières

1.	DEPUIS 2013, UNE STRATEGIE VOLONTARISTE D'ACCES A L'EMPLOI ET DE RIGUEUR.	11
1.1.	<i>LA MOBILISATION ACCRUE DES ALLOCATAIRES DU RSA PAR UNE REDYNAMISATION DE LEUR PARCOURS ET NOTAMMENT VERS L'EMPLOI</i>	11
1.2.	<i>LA MOBILISATION DES ENTREPRISES, POUR PERMETTRE LE RETOUR A L'EMPLOI.</i>	12
1.3.	<i>LA PERFORMANCE DES DISPOSITIFS D'INSERTION</i>	12
1.4.	<i>DES CONTROLES ACCRUS AFIN DE NE SERVIR « LES DROITS ET RIEN QUE LES DROITS ».....</i>	12
1.5.	<i>LA MOBILISATION DE L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR DE L'INSERTION</i>	13
2.	DES RESULTATS QUI SOULIGNENT L'EXCELLENCE BAS-RHINOISE	14
3.	POUR LES ANNEES 2017-2019, DONNER A CHACUN TOUTES SES CHANCES ET UNE PLACE DANS LA SOCIETE. 16	
3.1.	PREMIER OBJECTIF STRATEGIQUE : FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI DURABLE DE 10 000 PERSONNES D'ICI 2019, AU TRAVERS D'UNE DYNAMISATION GLOBALE DES DISPOSITIFS D'INSERTION	16
3.2.	DEUXIEME OBJECTIF STRATEGIQUE : PROPOSER D'ICI 2019 UNE VOIE D'INSERTION A 6 000 ALLOCATAIRES DU RSA, NOTAMMENT LES PLUS ELOIGNES DE L'EMPLOI.....	17
3.3.	TROISIEME OBJECTIF STRATEGIQUE : S'ASSURER DES CONDITIONS DE REUSSITE DE LA STRATEGIE EN ASSOCIANT LES PARTENAIRES EN AGISSANT EN PROXIMITE EN TERRITOIRE.	17
3.3.1.	ASSOCIER LES PARTENAIRES ET LES USAGERS A LA CONDUITE DE LA POLITIQUE ET INSCRIRE L'INNOVATION AU CŒUR DES NOUVELLES DYNAMIQUES	17
3.3.2.	S'APPUYER SUR L'EXCELLENCE DES TERRITOIRES EN ADOPTANT UNE LOGIQUE DE RESULTAT PILOTEE ET ANIMEE EN PROXIMITE PAR LES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX	17
3.4.	QUATRIEME OBJECTIF STRATEGIQUE : POURSUIVRE LA GESTION RIGOREUSE DES DROITS EN REALISANT 12 000 CONTROLES D'ICI 2019.....	18
4.	LES OBJECTIFS QUANTITATIFS ET TERRITORIAUX VISES PAR LE PLAN DEPARTEMENTAL POUR L'EMPLOI : UNE LOGIQUE DE RESULTATS	19
5.	LES LEVIERS D' ACTIONS DEPARTEMENTAUX MOBILISABLES POUR ATTEINDRE LES RESULTATS VISES. 21	
5.1.	<i>ANIMER, MOBILISER ET CO-CONSTRUIRE</i>	22
5.1.1.	<i>ANIMER LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION.....</i>	22
5.1.2.	<i>CO-CONSTRUIRE UNE STRATEGIE DEPARTEMENTALE PARTAGEE POUR L'EMPLOI</i>	23
5.1.3.	<i>ANIMER LE TERRITOIRE.....</i>	24
5.1.4.	<i>L'ANIMATION THEMATIQUE</i>	25
5.1.5.	<i>LA PARTICIPATION DES USAGERS ET DES PARTENAIRES CARITATIFS</i>	26
5.1.6.	<i>EVALUER L'IMPACT DU PLAN DEPARTEMENTAL POUR L'EMPLOI.....</i>	27
5.1.7.	<i>METTRE EN PLACE UN OUTIL D'OBSERVATION</i>	28
5.2.	<i>DEVELOPPER L'ACTIVITE ET INSERER PAR L'EMPLOI</i>	29
5.2.1.	<i>LES ENTREPRISES AU CŒUR DE LA STRATEGIE : PAS D'EMPLOI SANS ENTREPRISES.....</i>	29
5.2.2.	<i>CONSOLIDER ET INVESTIR LES SECTEURS ECONOMIQUES PORTEURS D'EMPLOIS</i>	30

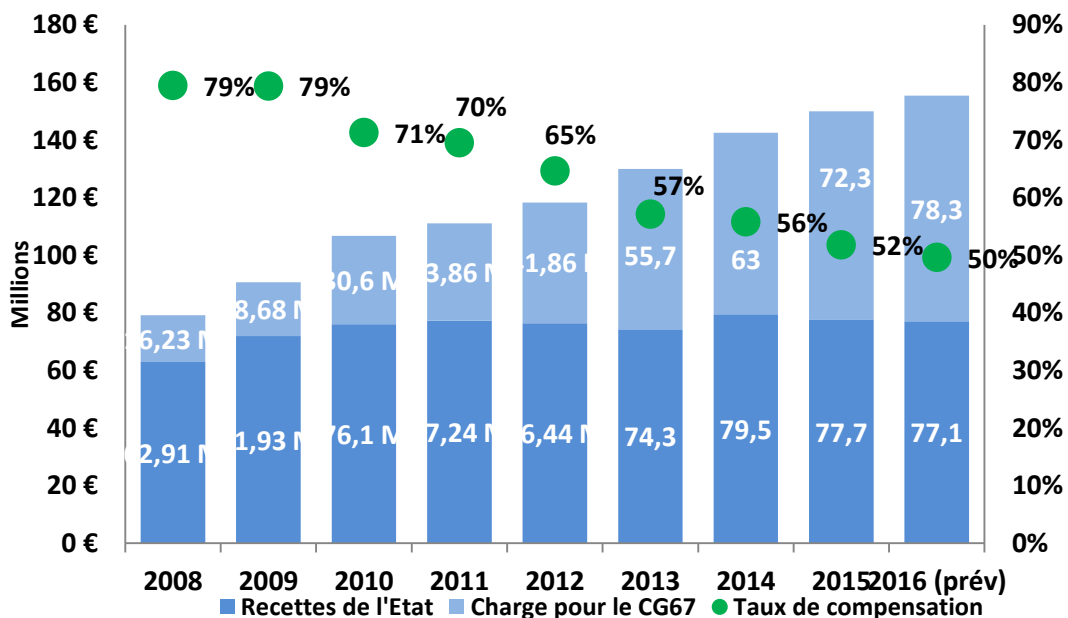
5.2.3.	DEVELOPPER L'ACTIVITE PAR DES SOLUTIONS INNOVANTES : LA DYNAMIQUE « START' UP » DE TERRITOIRE.....	31
5.2.4.	DEVELOPPER LES OPPORTUNITES OFFERTES PAR L'EMPLOI TRANSFRONTALIER.....	32
5.2.5.	L'AGRICULTURE, L'ARTISANAT, L'INDUSTRIE, DES PARTENARIATS A CONSOLIDER AVEC LES CHAMBRES CONSULAIRES	34
5.2.6.	L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : UN LEVIER DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL.....	35
5.2.7.	SOUTENIR LES ENTREPRENEURS ALLOCATAIRES DU RSA	36
5.2.8.	L'ADIRA, UN PARTENAIRE POUR L'EMPLOI ET L'INSERTION	38
5.2.9.	LES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX, DEVELOPPEURS TERRITORIAUX	39
5.2.10.	UN PARTENARIAT RENOUVELE AVEC PÔLE EMPLOI : COHERENCE, EFFICACITE, PLUS-VALUE... ..	40
5.2.11.	UNE MEILLEURE ORGANISATION DES RECRUTEMENTS EN NOMBRE	41
5.2.12.	L'EQUIPE EMPLOI DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN : UNE OFFRE DE SERVICE UNIQUE.....	42
5.2.13.	LE DEPARTEMENT, UNE MOBILISATION TRANSVERSALE POUR L'INSERTION	44
5.2.14.	DES OPERATEURS DANS UNE LOGIQUE DE MOBILISATION AUTOUR DES SAVOIR ETRE	46
5.2.15.	L'EMPLOI POUR LE PLUS GRAND NOMBRE.....	49
5.2.16.	LE SOUTIEN A L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE.....	51
5.2.17.	L'AIDE DEPARTEMENTALE POUR LE RETOUR A L'EMPLOI (ADE)	53
5.2.18.	ACCOMPAGNER LA MOBILITE DES ALLOCATAIRES DU RSA	54
5.3.	UNE PLACE POUR TOUS	55
5.3.1.	VALORISER L'ENGAGEMENT BENEVOLE PAR UN CONTRAT D'ENGAGEMENT CIVIQUE	55
5.3.2.	MOBILISER UNE RESERVE CITOYENNE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	57
5.3.3.	AIDER LES JEUNES A MIEUX S'INSERER.....	58
5.3.4.	L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AU CŒUR DES PARCOURS D'INSERTION	60
5.3.5.	AGIR POUR LA SANTE DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE : UNE EQUIPE MOBILE SANTE-PRECARITE	62
5.3.6.	MOBILISER LES PARTENAIRES AUTOUR DES ENJEUX DE LA SANTE	64
5.3.7.	AGIR POUR L'ACCES AU LOGEMENT	66
5.3.8.	SUBVENIR AUX BESOINS ALIMENTAIRES PAR LES EPICERIES SOCIALES	67
5.3.9.	PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT BUDGETAIRE ET LUTTER CONTRE LE SURENDETTEMENT	68
5.4.	INNOVER, EXPERIMENTER ET SOUTENIR	69
5.4.1.	SUSCITER L'INNOVATION	69
5.4.2.	EXPERIMENTER LE CONTRAT A IMPACT SOCIAL	70
5.4.3.	EXPERIMENTER LA MOBILISATION D'EMPLOIS INTERSTITIELS POUR LE RETOUR A L'ACTIVITE	72
5.4.4.	VENIR EN APPUI AUX PARTENAIRES : L'INGENIERIE DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN	74
5.4.5.	SOUTENIR LES ACTEURS : LE PROGRAMME FSE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN	75
5.5.	ORGANISER LES PARCOURS ET RESPONSABILISER.....	77
5.5.1.	ACCOMPAGNER ET MOBILISER LES ALLOCATAIRES.....	77
5.5.2.	ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS POUR MIEUX INSERER	80
5.5.3.	PRIVILEGIER LA SOLIDARITE FAMILIALE : ACTIVER L'OBLIGATION ALIMENTAIRE.....	82
5.5.4.	CONTRACTUALISER POUR RESPONSABILISER	83
5.5.5.	CONTROLLER POUR S'ASSURER DU RESPECT DES DROITS	84
6.	LES LEVIERS D'ACTIONS TERRITORIAUX MOBILISABLES POUR ATTEINDRE LES RESULTATS.....	86
6.1.	LES LEVIERS SPECIFIQUES AU TERRITOIRE D'ACTIONS « NORD »	86
6.1.1.	RENFORCER L'ACCES A L'EMPLOI.....	86
6.1.2.	RENFORCER L'ACCES A LA FORMATION	87
6.1.3.	PROMOUVOIR L'EMPLOI DES ALLOCATAIRES DU RSA PAR L'INTERMEDIAIRE DES CONTRATS AIDES	88
6.1.4.	DEVELOPPER DES ACTIONS POUR LES PUBLICS ELOIGNES DE L'EMPLOI.....	89

6.1.5.	DEVELOPPER DES ACTIONS POUR LES NOMADES SEDENTARISEES DE MERTZWILLER.....	90
6.1.6.	DEVELOPPER DES ACTIONS POUR LES NOMADES SEDENTARISEES DE KALTENHOUSE	91
6.1.7.	DEVELOPPER DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA SANTE	93
6.2.	LES LEVIERS SPECIFIQUES AU TERRITOIRE D’ACTIONS « OUEST »	95
6.2.1.	MIEUX AGIR EN FAVEUR DES JEUNES DE MOINS DE 30 ANS	95
6.2.2.	DEVELOPPER LES ACTIVITES INTERSTITIELLES DANS LES COMMUNES	97
6.2.3.	ACCOMPAGNER LES ALLOCATAIRES DU RSA CREATEURS D’ACTIVITES	98
6.2.4.	RENFORCER LES COURS DE FRANÇAIS POUR LES ALLOCATAIRES DU RSA D’ORIGINE ETRANGERE 100	
6.2.5.	AGIR POUR L’INSERTION PROFESSIONNELLE DES HOMMES NOMADES SEDENTARISES D’INGWILLER	101
6.2.6.	AGIR POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS NOMADES SEDENTARISES D’INGWILLER	102
6.3.	LES LEVIERS SPECIFIQUES DU TERRITOIRE D’ACTIONS « EUROMETROPOLE »	103
6.3.1.	LA GOUVERNANCE SUR LE TERRITOIRE	103
6.3.2.	LA RECONNAISSANCE ET LA VALORISATION DES SAVOIR FAIRE POUR L’ACCES A L’EMPLOI....	104
6.3.3.	LA RECONNAISSANCE ET LA VALORISATION DES SAVOIR FAIRE POUR FAVORISER L’INTEGRATION SOCIALE	105
6.3.4.	DEVELOPPER DE MANIERE CONCERTEE DES ACTIONS D’INSERTION SUR LES TERRITOIRES DE L’EUROMETROPOLE.....	106
6.4.	LES LEVIERS SPECIFIQUES AU TERRITOIRE D’ACTIONS « SUD »	107
6.4.1.	AGIR POUR L’EMPLOI TRANSFRONTALIER	107
6.4.2.	MOBILISER LES ALLOCATAIRES DU RSA VERS LA FORMATION	109
6.4.3.	MOBILISER LES JEUNES DES MISSIONS LOCALES	111
6.4.4.	MIEUX AGIR DANS LE CHAMP DE LA PARENTALITE	113
6.4.5.	LA DYNAMIQUE PARTENARIALE ET LES RESEAUX.....	115
6.4.6.	LE TRAVAIL A TEMPS PARTAGE.....	117
7.	LE SUIVI DE L’ATTEINTE DES RESULTATS DU PLAN DEPARTEMENTAL POUR L’EMPLOI.....	118

1. DEPUIS 2013, UNE STRATEGIE VOLONTARISTE D'ACCES A L'EMPLOI ET DE RIGUEUR.

Le 24 juin 2013, le Conseil Général du Bas-Rhin adoptait à l'unanimité les orientations nouvelles concernant la politique départementale d'insertion en faveur des allocataires du revenu de solidarité soumis « aux droits et devoirs ».

Cette stratégie s'inscrivait alors dans un contexte économique et social particulièrement difficile caractérisé par une accélération de la progression du nombre des allocataires du RSA. Le Département comptait à cette date 23 618 allocataires du RSA socle, soit un effectif en progression de 9,5 % en 12 mois (contre +4,12 % sur les 12 mois précédents). La dépense d'allocation pour 2013 était estimée à 130 M€ (dépense effectivement atteinte), soit en progression de 9,82 % par rapport à 2012. Elle ne sera compensée par l'Etat qu'à hauteur de 57 %, soit un taux continuellement en baisse depuis la mise en place du RSA en 2009 (79 % de compensation cette année-là).



Alors que la politique nationale en faveur de l'emploi restait insuffisante pour infléchir ces tendances, le Conseil Général du Bas-Rhin a souhaité en 2013 renforcer sa stratégie pour permettre l'accès à l'emploi des allocataires du RSA.

Elle s'appuyait sur 4 axes :

1.1. La mobilisation accrue des allocataires du RSA par une redynamisation de leur parcours et notamment vers l'emploi

Cet axe vise à apporter aux allocataires du RSA en parcours d'insertion professionnelle un maximum de leviers pour agir sur leur accès à l'emploi. En ce sens, la pratique professionnelle des opérateurs de l'accompagnement professionnel a été profondément révisée pour dynamiser les parcours

(définition d'un projet professionnel, formalisation plus précise du contrat d'engagement, alternance entre suivi individuel et mobilisation en collectif...).

Pour ce qui concerne la responsabilisation des allocataires du RSA dans la mise en œuvre de leurs parcours d'insertion, les nouveaux modèles de contrats d'engagement permettent de définir plus précisément les actions à mettre en œuvre par les allocataires et de sanctionner plus efficacement toute démarche non réalisée alors qu'elle avait été prévue.

1.2. La mobilisation des entreprises, pour permettre le retour à l'emploi.

La mobilisation accrue des allocataires du RSA resterait vaine si des perspectives d'insertion ne leur étaient pas ouvertes.

C'est ainsi que le Département a créé depuis 2005 une équipe emploi pour la prospection des offres d'emploi, la préparation des candidats et le placement des allocataires du RSA. Depuis cette date, l'équipe a réalisé plus de 6 200 mises à l'emploi durable (CDD de plus de 6 mois). Elle est actuellement composée de 19 conseillers emploi.

1.3. La performance des dispositifs d'insertion

La mobilisation des allocataires et des entreprises ne produirait pas son plein effet si les dispositifs d'insertion n'étaient pas en capacité de répondre avec efficacité aux besoins des allocataires.

La performance de ces dispositifs est désormais déclinée selon 3 directions :

- La mise en place d'objectifs d'insertion pour les opérateurs de l'accompagnement professionnels
- La mise en place de bonus pour les structures de l'insertion par l'activité économique, en cas de recrutement accru d'allocataires du RSA par rapport à l'année précédente.
- Pour l'ensemble des professionnels en charge des accompagnements sociaux, de nouvelles modalités d'accompagnement ont été mises en place pour tenir compte des besoins des allocataires. Selon le diagnostic réalisé par le référent de parcours, leurs interventions se déclinent en « veille sociale » (contrat d'engagement de 12 mois et plus, travail axé sur la santé et la lutte contre l'isolement) ou en « accompagnement » (contrat d'engagement de 3 à 6 mois, mobilisation accrue des leviers pour lever les freins sociaux à l'accès à l'emploi).

1.4. Des contrôles accrus afin de ne servir « les droits et rien que les droits »

Le Département du Bas-Rhin s'est engagé dans une démarche renforcée de contrôle des déclarations des allocataires du RSA. Cette action est fondée sur les dispositions du code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L 262-40 qui prévoit que le Département peut demander aux collectivités territoriales toutes les informations nécessaires à l'identification de la situation des allocataires. Ces collectivités sont alors tenues de transmettre ces éléments qui ne peuvent concerner que les « données nécessaires à l'instruction du droit au revenu de solidarité active, à sa liquidation et à son contrôle ainsi qu'à la conduite des actions d'insertion ».

Enfin, lors du dépôt de leur demande, les allocataires du RSA signent une déclaration sur l'honneur précisant que leur déclaration peut faire l'objet d'un contrôle du Président du Conseil Départemental.

Ces contrôles ont été engagés sous deux formes :

- Un contact avec les maires, avec examen de la liste des allocataires domiciliés sur leur commune. Ces contacts sont menés par les responsables des services sociaux départementaux. Ils amènent à relever des incohérences entre les déclarations faites à la CAF (isolé, sans activité...) et la réalité des situations.
- Des actions spécifiques menées à l'encontre de public répondant à certaines caractéristiques (les « hébergés », les « domiciliés auprès d'une structure d'accueil », les travailleurs indépendants sans chiffre d'affaires, les situations signalées par les CTRSA...) ou à un périmètre géographique.

La rigueur dans la gestion de droits a aussi été un principe d'action des commissions territoriales du RSA pour ce qui concerne les convocations des allocataires du RSA, en cas de manquements à leurs engagements et pour l'application des sanctions.

1.5. La Mobilisation de l'ensemble des professionnels du secteur de l'insertion

Le déploiement de cette stratégie s'appuyait sur une mobilisation de tous les professionnels intervenant dans le champ de l'action sociale et de l'insertion et relevant tant du Département du Bas-Rhin que de la Ville de Strasbourg qui agit sur délégation du Département : une finalité, une stratégie, des centaines de leviers de mise en œuvre.

2. DES RESULTATS QUI SOULIGNENT L'EXCELLENCE BAS-RHINOISE

La stratégie adoptée par le Conseil Départemental autour de la mobilisation vers l'emploi et la responsabilisation, génère les résultats escomptés. Son impact est mesuré selon deux indicateurs : l'évolution des allocataires financés et des dépenses.

Une progression ralentie des allocataires du RSA et des dépenses :

- Ainsi, au 31 janvier 2016, le nombre des allocataires du RSA payés par le Département est en baisse de 1,8 % sur une période de 12 mois ;
- En 2015, la progression de la dépense relative à l'allocation de RSA a été ralentie : elle s'établit à 149 M€, soit en progression de 4,5 % par rapport à 2014, année qui était elle-même en progression de 10,9 % par rapport à 2013 ;

Des placements à l'emploi plus nombreux :

Les dispositifs d'insertion financés par le Département sont nombreux et tendent tous à activer les parcours d'insertion vers l'emploi : insertion par l'activité économique, contrats aidés, opérateurs de l'accompagnement professionnel, Pôle emploi, équipe emploi du Département...

L'ensemble de ces outils permettent à près de 3 000 allocataires du RSA de retrouver un emploi durable (+ de 6 mois). Dans ce cadre, les structures d'insertion par l'activité économiques constituent des partenaires de 1^{er} ordre en permettant le recrutement d'allocataires du RSA ainsi que leur inscription dans un parcours de formation. Pour 2015 et 2016, par exemple, ces structures ont permis le recrutement de près de 1 000 allocataires du RSA par an.

Des contrôles démultipliés :

L'équipe des contrôleurs a été créée en 2013. Elle est composée de 15 agents (+ 2 en 2016).

Depuis sa création et jusqu'au 31 décembre 2015, plus de 6 200 contrôles ont été engagés, permettant la récupération de 2 M€ d'indus et 1,9 M€ de suspension d'allocation de RSA.

Néanmoins, un public qui nécessite une nouvelle forme de mobilisation :

Il convient de souligner que la situation économique reste fragile avec des perspectives de croissance trop faibles pour être créatrices d'emploi. Par ailleurs, la part des allocataires du RSA qui présentent plus de 4 ans d'ancienneté progresse continuellement pour s'établir à 45 % au 31 juillet 2015 (contre 27,1 % au 31 décembre 2010).

Enfin, l'isolement constitue l'une des caractéristiques des allocataires du RSA : 80,3 % des allocataires du RSA sont des personnes isolées.

En l'absence d'un réseau social ou familial, les difficultés liées à la santé ou à la bonne gestion de ses revenus (endettement) peuvent facilement conduire à l'exclusion. L'isolement constitue dès lors un

facteur de pauvreté non négligeable. La précarité des liens est tout aussi déterminante que la précarité des biens.

3. POUR LES ANNEES 2017-2019, DONNER A CHACUN TOUTES SES CHANCES ET UNE PLACE DANS LA SOCIETE.

L'enjeu principal de la politique d'insertion est de donner à chacun toutes ses chances et une place dans la société : à travers l'emploi ou à travers l'engagement, pour qu'il n'y ait plus de citoyens qui se considèrent de seconde zone ou stigmatisés.

Il s'agit donc de porter un projet qui permette à chacun, selon ses capacités, de rencontrer les besoins de la société, pour à la fois revaloriser l'individu et recréer du lien entre les Bas-Rhinois. C'est enrichir la solidarité de droit avec une solidarité d'engagement. C'est passer d'une solidarité de subsistance à une solidarité de pleine existence. C'est mettre fin à la stigmatisation, de celui qui est aidé, induite par le modèle social actuel qui place les individus dans des cases au lieu de les inscrire dans des perspectives.

Il convient donc de passer d'un modèle qui prive les individus de leur dignité en les maintenant dans leurs situations, à un modèle de la responsabilité et de l'autonomie qui permet à chacun de contribuer, de s'élever et de s'épanouir, en trouvant et en prenant toute sa place dans notre société.

Pour répondre à ces préoccupations, le plan départemental pour l'emploi 2017-2019 s'articule autour de quatre objectifs stratégiques déployés selon une méthode qui en garantit la réussite.

3.1. Premier objectif stratégique : favoriser l'accès à l'emploi durable de 10 000 personnes d'ici 2019, au travers d'une dynamisation globale des dispositifs d'insertion

Sur les 3 années à venir, le Département du Bas-Rhin assurera une mobilisation générale des partenaires pour l'atteinte de cet objectif. Elle s'appuiera sur des stratégies de proximité, à l'échelle des territoires d'action du Département, sous le pilotage des conseillers départementaux.

L'équipe emploi du Département, les partenaires de l'accompagnement professionnels et Pôle emploi seront particulièrement mobilisés pour ce défi. Ils pourront s'appuyer sur l'ADIRA et l'Agence Départementale du Tourisme dans le cadre d'une stratégie partagée de mobilisation des entreprises du Bas-Rhin.

Cet objectif vise les allocataires du RSA mais également les jeunes qui intègrent les dispositifs pilotés par le Département (jeunes majeurs de la protection de l'enfance, jeunes dans le cadre du Pass Accompagnement...).

Pour l'atteinte de ce résultat, il conviendra de s'assurer de la montée en compétence des personnes. La stratégie du Département du Bas-Rhin doit donc s'inscrire dans le plan régional de formation piloté par la Région et Pôle emploi. L'ambition est d'inscrire à minima 2 000 allocataires du RSA en formation chaque année d'ici 2019.

Pour favoriser cet accès à l'emploi, plus de 15 M€ seront consacrés chaque année à cette préoccupation majeure pour les Bas-Rhinois, dont 4 M€ pour le FSE.

- 3.2. **Deuxième objectif stratégique** : proposer d'ici 2019 une voie d'insertion à 6 000 allocataires du RSA, notamment les plus éloignés de l'emploi.

Cet objectif doit permettre de contribuer à la lutte contre l'isolement et les risques de désocialisation de certains allocataires du RSA, et notamment ceux les plus éloignés de l'emploi. Il vise non seulement les allocataires du RSA mais également les jeunes en situation de précarité (jeunes majeurs issus de la protection de l'enfance, jeunes de moins de 25 ans qui présentent un parcours de vie précaire).

La mise en œuvre de cet objectif s'appuiera notamment sur des modalités atypiques et originales telles que les contrats aidés à volume horaire modulable, l'accompagnement global mis en place avec Pôle emploi ou encore le développement du contrat d'engagement civique grâce à des activités à implication sociale et de bénévolat volontaire.

- 3.3. **Troisième objectif stratégique** : s'assurer des conditions de réussite de la stratégie en associant les partenaires en agissant en proximité en territoire.

3.3.1. Associer les partenaires et les usagers à la conduite de la politique et inscrire l'innovation au cœur des nouvelles dynamiques

Le Département ne peut assurer à lui seul l'autonomie et l'insertion des personnes en situation de précarité. Les facteurs de réussite sont multiples et font intervenir le développement économique, la formation, l'attribution d'aides sociales, la culture...

La responsabilité du Département du Bas-Rhin est d'exercer pleinement sa mission de chef de file et de coordonnateur de l'action auprès des publics en situation de précarité. La capacité à organiser cette action collective et coordonnée constitue en tant que tel un défi majeur pour la collectivité.

L'animation du plan départemental pour l'emploi doit donc s'effectuer dans le cadre d'une gouvernance partenariale qui associe les principaux partenaires (Etat, Pôle emploi, Région, CAF, Eurométropole, Ville de Strasbourg, ADIRA...) et acteurs du champ de l'action sociale et caritative (associations, CCAS/CIAS, fondations...).

S'agissant des usagers, leur participation s'effectuera dans le cadre du comité des usagers installé en 2015 dans le champ de l'insertion, en partenariat avec l'URSIEA, la FNARS et ABCDE.

Plus largement, l'animation du plan départemental pour l'emploi s'attachera à la démocratie d'implication, l'innovation et la co-construction des réponses nouvelles aux problématiques des Bas-Rhinois.

3.3.2. S'appuyer sur l'excellence des territoires en adoptant une logique de résultat pilotée et animée en proximité par les conseillers départementaux

Ces objectifs stratégiques doivent être déployés de manière partenariale et territorialisée.

Chaque territoire devra définir les actions qu'il entend mener pour atteindre les objectifs de résultat qui lui incombent et qui sont fixés dans le présent document pour les années 2017 à 2019. Pour ce faire, les territoires pourront mobiliser les leviers déclinés dans les pages qui suivent.

Le Plan départemental pour l'emploi poursuit donc une logique de résultats et non plus une logique de moyens : l'enjeu est d'apporter aux Bas-Rhinois des réponses concrètes et mesurables à leurs préoccupations principales.

Les conseillers départementaux seront au cœur du pilotage de la réalisation de ces objectifs. Ils en assureront le suivi, au sein des commissions territoriales, et mobiliseront les acteurs locaux en ce sens. Ils initieront les projets permettant d'atteindre ces résultats.

3.4. **Quatrième objectif stratégique** : poursuivre la gestion rigoureuse des droits en réalisant 12 000 contrôles d'ici 2019

La stratégie de contrôle mise en place par le Département du Bas-Rhin est légalement fondée (notamment article R 262-83 du code de l'action sociale et des familles) et justifiée du point de vue financier. Cette démarche doit donc se poursuivre : de 2017 à 2019, 12 000 allocataires du RSA feront l'objet d'un contrôle par les équipes dédiées du Département.

Enfin, le rôle des commissions territoriales du RSA reste fondamental en ce qui concerne la sanction du non-respect des engagements des allocataires du RSA : rigueur et responsabilisation.

4. LES OBJECTIFS QUANTITATIFS ET TERRITORIAUX VISES PAR LE PLAN DEPARTEMENTAL POUR L'EMPLOI : UNE LOGIQUE DE RESULTATS

Les objectifs quantitatifs du plan départemental pour l'emploi (10 000 mises à l'emploi de 2017 à 2019) ont été définis au regard des résultats atteints par l'ensemble des dispositifs en 2015 en termes de mises à l'emploi (entreprises, chantiers d'insertion, associations intermédiaires, équipe emploi, opérateurs de l'accompagnement professionnel et social, contrats aidés signés par Pôle emploi, travailleurs sociaux polyvalents et spécialisés dans l'insertion,...). Ils sont également déterminés au regard des moyens nouveaux mis en place par le Département du Bas-Rhin (FSE, conseillers emploi, partenariat renforcé avec Pôle emploi,...) ainsi que des dispositifs incitatifs d'embauche (contrats aidés, bonus en entreprises d'insertion).

En ce qui concerne les objectifs d'insertion autre que par l'emploi (pour 6 000 de 2017 à 2019), ils sont définis sur la base des moyens mobilisés pour l'accompagnement global mis en place par le Département du Bas-Rhin et par Pôle emploi, par les contrats aidés à volume horaire modulable, par le Pass Bénévolat ainsi que les actions collectives mises en œuvre en territoires et à visée professionnelle (inscrites au contrat d'engagement, initiées et animées par l'UTAMS/UT de la Ville de Strasbourg).

Les objectifs quantitatifs sont ensuite répartis par territoire :

- Pour ce qui concerne les mises à l'emploi : objectifs répartis selon l'implantation des entreprises ;
- Pour ce qui concerne les voies d'insertion autres que l'emploi : objectifs déclinés selon la répartition des places de l'accompagnement global et des allocataires du RSA.

Territoire d'actions	Nature de l'objectif	Nombres d'allocataires domiciliés sur le territoire			
		2017	2018	2019	Total
NORD	Accès à l'emploi (dont 75 offres d'emploi par an mobilisées par les conseillers départementaux)	736	736	736	2 208
	Accès à l'insertion	236	236	236	708
	Total	972	972	972	2 916
OUEST	Accès à l'emploi (dont 42 offres d'emploi par an mobilisées par les conseillers départementaux)	395	395	395	1 185
	Accès à l'insertion	116	116	116	348
	Total	511	511	511	1 533

EMS	Accès à l'emploi (dont 206 offres d'emploi par an mobilisées par les conseillers départementaux)	1 880	1 880	1 880	5 640
	Accès à l'insertion	1 409	1 409	1 409	4 227
	Total	3 289	3 289	3 289	9 867
SUD	Accès à l'emploi (dont 77 offres d'emploi par an mobilisées par les conseillers départementaux)	722	722	722	2 166
	Accès à l'insertion	239	239	239	717
	Total	961	961	961	2 883
TOTAL	Accès à l'emploi (dont 400 offres d'emploi par an mobilisées par les conseillers départementaux)	3 733	3 733	3 733	11 199
	Accès à l'insertion	2 000	2 000	2 000	6 000

5. LES LEVIERS D' ACTIONS DEPARTEMENTAUX MOBILISABLES POUR ATTEINDRE LES RESULTATS VISES.

Les leviers mentionnés dans le présent plan départemental pour l'emploi sont mobilisés par le Département en partenariat avec les acteurs de la politique d'insertion. Ils sont mobilisés de telle manière à ce qu'ils permettent l'atteinte des objectifs quantitatifs fixés par territoire.

Ces leviers sont activés aussi souvent que nécessaire. Ils viennent en appui à des stratégies territoriales, en proximité avec les besoins des employeurs et les atouts des allocataires du RSA.

5.1. ANIMER, MOBILISER ET CO-CONSTRUIRE

5.1.1. ANIMER LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION

Enjeux et finalités	<p>Permettre au Département du Bas-Rhin d'assurer le suivi du déploiement du plan départemental pour l'emploi</p> <p>Associer les partenaires institutionnels à la conduite du plan départemental pour l'emploi</p>
Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)	<p>Mettre en place un comité départemental de pilotage présidé par le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin et composé des partenaires institutionnels.</p> <p>Réunir ce comité une fois par an (ou plus en cas de besoin) pour assurer le suivi des résultats atteints par la politique départementale d'insertion et procéder aux ajustements nécessaires en cas de besoin.</p> <p>Participation des conseillers territoriaux d'insertion.</p>
Partenaires associés	<p>Etat (DIRECCTE, DDDCS), Région, Eurométropole, Ville de Strasbourg, Pôle emploi, chambres consulaires (CCI, CMA et CRA), ADIRA, Maisons de l'Emploi, URSIEA, FNARS, ABCDE</p>
Résultats attendus	<p>Connaissance des résultats de la politique d'insertion</p> <p>Coordination de stratégies</p> <p>Planification d'actions et de moyens</p> <p>Mobilisation des ajustements nécessaires en cas de besoin</p>
Responsable du levier	<p>Mission Insertion et Emploi</p>

5.1.2. CO-CONSTRUIRE UNE STRATEGIE DEPARTEMENTALE PARTAGEE POUR L'EMPLOI

Enjeux et finalités	Favoriser le développement de l'emploi sur le périmètre du département
Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)	<ul style="list-style-type: none">• Construire avec les partenaires du Département, une stratégie collective, coordonnée et active permettant le développement de l'activité sur les territoires du département ainsi que l'accès à ces emplois par les demandeurs d'emploi, quel que soit leur statut.• Piloter cette stratégie locale dans un cercle de gouvernance partagée• Cette stratégie intègre l'Eurodistrict et PAMINA pour mieux prendre en compte les réalités de l'économie bas-rhinoise et son potentiel de développement outre-rhin.
Partenaires associés	Région Grand Est, Eurométropole, Etat, Eurodistrict, ADIRA
Résultats attendus	Maintien et création d'emploi sur le Bas-Rhin
Responsable du levier	Mission Insertion et Emploi

5.1.3. ANIMER LE TERRITOIRE

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>Permettre aux conseillers départementaux de conduire la dynamique d'insertion sur les territoires d'actions. Assurer le déploiement du plan départemental pour l'emploi sur le territoire d'actions Définir et mettre en œuvre de manière coordonnée les actions nécessaires pour permettre le respect des objectifs à atteindre. Piloter la stratégie d'insertion sur le territoire.</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p>L'animation en territoire est assurée à 3 niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un niveau politique, par la commission territoriale, sous la présidence du Vice-Président du Territoire d'actions ; - Un niveau institutionnel, au sein du service public de l'emploi de proximité mis en place par l'Etat ; - Un niveau local, pour la mise en œuvre opérationnelle des actions, réunissant les acteurs locaux (opérateurs financés, agences Pôle emploi, services du Département...). <p>Examen du plan d'actions proposé par l'UTAMS et les partenaires et, sur le territoire de l'Eurométropole, par les UTAMS et CTI de l'EMS Nord et Sud, et les UT de la Ville de Strasbourg, et responsable du Département rSa, après coordination.</p> <p>Suivi des résultats générés par l'ensemble des dispositifs d'insertion sur le territoire.</p> <p>Bilan annuel présenté en commission territoriale</p>
<p>Partenaires associés</p>	<p>Représentants locaux de l'Etat (DIRECCTE), Région, directeurs d'agence de Pôle emploi, ADIRA, et tout partenaire considéré comme nécessaire</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Meilleure connaissance des résultats de la politique d'insertion en territoire Pilotage par les élus Coordination stratégiques des acteurs locaux</p>
<p>Responsable du levier</p>	<p>UTAMS (RUTAMS, CTI) et sur le territoire de l'Eurométropole les UT de la Ville de Strasbourg, responsable du département RSA.</p>

5.1.4. L'ANIMATION THEMATIQUE

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>Animation départementale des acteurs relevant d'une même thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises d'insertion ; • Chantiers d'insertion ; • Opérateurs de l'accompagnement professionnel et social ; • Epicerie sociales ; • Opérateurs bénéficiant de crédits FSE de la part du Département ; • Ateliers Passerelles • Réseau des référents de proximité autour de l'emploi transfrontalier. <p>Travail sur les objectifs à atteindre, les outils partagés, les attendus en termes de pratique professionnelle.</p> <p>Mobilisation autour des objectifs et d'actions.</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p>Planification annuelle des rencontres présidées par le Vice-Président en charge de la commission Emploi, Insertion, Logement.</p>
<p>Partenaires associés</p>	<p>L'ensemble des acteurs de chaque thématique.</p> <p>L'Etat (DIRECTTE) et l'URSIEA participent à l'animation du réseau des entreprises d'insertion et des chantiers d'insertion.</p> <p>La Banque Alimentaire participe à l'animation du réseau des épicerie sociales.</p> <p>La Ville de Strasbourg, en fonction de la thématique.</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Définition d'objectifs collectifs et d'outils partagés.</p> <p>Evolution des pratiques professionnelles</p> <p>Une politique départementale plus efficace et à laquelle les opérateurs viennent pleinement en appui.</p>
<p>Responsable du levier</p>	<p>Mission Insertion et Emploi, en associant les conseillers territoriaux d'insertion</p>

5.1.5. LA PARTICIPATION DES USAGERS ET DES PARTENAIRES CARITATIFS

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>Donner la parole et impliquer les citoyens concernés par les politiques de l’insertion et de l’action sociale.</p> <p>Mieux connaître leurs attentes, leurs besoins et les difficultés qu’ils peuvent rencontrer sur des thèmes relatifs au logement, à la santé, l’insertion et l’emploi.</p> <p>Contribuer à l’évolution des politiques départementales par une appréhension de l’impact des dispositifs, une identification des problématiques sociales émergentes et la formulation de propositions.</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p>Animation d’un comité d’usager composé de 23 membres volontaires (allocataires du RSA, salariés en insertion et personnes en structures d’hébergement, ...).</p> <p>Ce comité se réunit une fois par mois pour travailler sur des propositions concrètes relatives à la politique d’insertion, ses outils, les procédures, l’accès aux droits...</p> <p>L’URSIEA, la FNARS et ABCDE viennent en appui à l’animation de ce comité en aidant les usagers à travailler les thématiques. Le Département et les partenaires proposent les évolutions nécessaires.</p> <p>Associer les partenaires du champ caritatif (CARITAS, Secours Populaire, Banque Alimentaire, ATD Quart Monde, ABRIBUS...) à l’évolution des dispositifs et la recherche de solutions innovantes.</p>
<p>Partenaires associés</p>	<p>URSIEA – FNARS – ABCDE</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Une meilleure efficacité des dispositifs mis en œuvre et l’émergence de propositions inédites, au bénéfice des publics.</p> <p>Développement d’une pratique de démocratie participative.</p>
<p>Responsable du levier</p>	<p>Mission Insertion et Emploi</p>

5.1.6. EVALUER L'IMPACT DU PLAN DEPARTEMENTAL POUR L'EMPLOI

Enjeux et finalités	Le Plan départemental pour l'emploi 2017-2019 doit répondre aux préoccupations majeures des Bas-Rhinois en situation de précarité. Son enjeu est d'être utile pour le quotidien des Bas-Rhinois. L'impact de ses mesures doit donc pouvoir être connu et mesuré.
Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)	<ul style="list-style-type: none"> • Un comité départemental de pilotage est mise en place pour assurer le suivi des résultats du plan (Cf. fiche 5.1.1). • Une carte des objectifs sera constituée avec l'appui de la Mission d'appui au Pilotage du Département du Bas-Rhin pour consolider les indicateurs destinés à mesurer l'impact du plan. • Un indicateur synthétique sera mis en place pour mesure l'impact du plan en termes d'insertion et de sortie durable du dispositif RSA : <ul style="list-style-type: none"> - Le taux de sortie des nouveaux entrants à 12 mois - Le taux de sortie global à 12 mois • Un tableau de bord synthétique sera défini et diffusé tous les mois, notamment aux conseillers départementaux membres de la commission Emploi, Insertion et Logement ainsi qu'aux Vice-Présidents de territoire, avec les indicateurs clefs du Plan Départemental pour l'Emploi. <p>Ces éléments se fondent sur les travaux initiés par la Mission Appui au Pilotage (MAPI) du Département en termes d'évaluation et de pilotage des politiques publiques.</p>
Partenaires associés	-
Résultats attendus	Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan départemental pour l'emploi ainsi que son impact
Responsable du levier	Mission Insertion et Emploi, Mission Appui au Pilotage (MAPI) du Département et l'unité Pilotage de la MASP

5.1.7. METTRE EN PLACE UN OUTIL D'OBSERVATION

Enjeux et finalités	Pilotage des politiques publiques et évaluation de ses impacts
Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)	<p>Définir un outil permettant de rendre plus lisible la politique publique de l'insertion, de mettre en exergue ses objectifs et ses résultats, et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> → la production d'informations et le développement d'une fonction de veille <ul style="list-style-type: none"> • des données contextuelles pour caractériser les territoires et les thématiques (informations démographiques, chômage, économie,...) • des découpages territoriaux répondant aux différents enjeux de la collectivité : communes, intercommunalités, cantons, territoires d'action, UTAMS, UTAT, bassin d'emploi,... • des comparaisons (déséquilibres territoriaux, chiffres nationaux...) → Le partage de l'information <ul style="list-style-type: none"> • Pour les élus, les professionnels, les partenaires → le développement de dynamiques d'analyse partagée avec les partenaires → la réalisation d'études thématiques et/ou territoriales
Partenaires associés	CAF, Pôle emploi, INSEE, Ville de Strasbourg ...
Résultats attendus	Lisibilité de la politique, ses objectifs et résultats, tant au niveau départemental que territorial.
Responsable du levier	Mission Insertion et Emploi, Mission Appui au Pilotage (MAPI), Mission Action Sociale de Proximité

5.2. DEVELOPPER L'ACTIVITE ET INSERER PAR L'EMPLOI

5.2.1. LES ENTREPRISES AU CŒUR DE LA STRATEGIE : PAS D'EMPLOI SANS ENTREPRISES

Enjeux et finalités	<p>Le secteur marchand doit constituer le vecteur principal du retour à l'emploi. La mobilisation continue des entreprises et leur fidélisation au sein de réseaux territoriaux sont donc fondamentaux</p> <p>Cette mobilisation doit permettre de mieux faire connaître l'offre de service du Département (équipe emploi notamment).</p> <p>Il s'agit par ailleurs de s'assurer d'une meilleure coordination des prospections en entreprises réalisées par les acteurs du service public de l'emploi (Equipe emploi-Pôle emploi notamment) et de développer des stratégies territoriales d'anticipation des besoins en compétences (métiers en difficulté de recrutement, métiers en développement, métiers émergents,...)</p>
Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)	<ul style="list-style-type: none">• Organiser sur chaque canton, et avec les conseillers départementaux concernés ainsi que le Vice-Président du territoire, des rencontres avec les entreprises pour leur présenter l'offre de service commune Equipe emploi du Département-Pôle emploi• Définir avec Pôle emploi une offre de service commune Equipe emploi du Département-Pôle emploi évitant la sur-sollicitation des entreprises et une prospection coordonnée des offres d'emploi• Participer sur le territoire de l'EMS aux programmes partenariaux de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences
Partenaires associés	ADIRA, Pôle emploi, les chambres consulaires, Maisons de l'emploi,...
Résultats attendus	<p>Une plus grande efficacité des prospections auprès des entreprises. Des contacts démultipliés avec les pourvoyeurs d'offres d'emploi. Une dynamique locale en faveur de l'emploi local. Une meilleure anticipation des besoins en compétences des entreprises, une meilleure préparation des BRSA aux emplois et donc un accès et un maintien à l'emploi renforcés.</p>
Responsable du levier	Mission Insertion et Emploi pour l'offre de service commune Equipe emploi du Département-Pôle emploi, et en concertation avec la MASP pour les rencontres avec les entreprises.

5.2.2. CONSOLIDER ET INVESTIR LES SECTEURS ECONOMIQUES PORTEURS D'EMPLOIS

Enjeux et finalités	Démultiplier les opportunités d'emploi pour les allocataires du RSA dans les secteurs d'avenir, créateurs d'activité
Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)	<p>Les analyses économiques font émerger plusieurs secteurs d'avenir particulièrement porteurs pour l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les secteurs agroalimentaires et agro équipements : l'agriculture est secteur en plein renouvellement (informatique embarquée, robots de traite, GPS...) qui reste attractif en termes d'emploi (50 000 permanents et 860 000 saisonniers sont recrutés chaque année) • Le Silver Développement : l'allongement de l'espérance de vie et les besoins exprimés par les seniors permettront à ce secteur de constituer une véritable source d'emploi dans de nombreux secteurs : santé, tourisme, aide à la personne, • L'hôtellerie et la restauration restent des secteurs pourvoyeurs d'emploi, tant dans les territoires ruraux qu'à Strasbourg, Capitale européenne • l'environnement, la distribution, le tourisme, les transports... <p>Pour chacun de ces secteurs, il s'agit de construire une stratégie et une offre de service permettant aux allocataires du RSA de bénéficier des emplois créés.</p>
Partenaires associés	ADIRA, Pôle emploi
Résultats attendus	Contribuer au retour à l'emploi de 10 000 allocataires du RSA
Responsable du levier	Mission Insertion et Emploi

**5.2.3. DEVELOPPER L'ACTIVITE PAR DES SOLUTIONS INNOVANTES : LA DYNAMIQUE
« START' UP » DE TERRITOIRE**

Enjeux et finalités	Contribuer au dynamisme économique et social et à l'attractivité des territoires. Favoriser le développement de la co-construction de solutions d'avenir par des acteurs de tous univers, en réponse à des problématiques locales non résolues. Susciter la création d'emploi local.
Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)	<p>Soutenir un programme catalyseur d'innovation territoriale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser un groupe d'acteurs clés, pour définir les défis prioritaires du territoire, - Identifier les secteurs porteurs d'innovation et d'emploi, - Cibler les acteurs et experts du territoire ou externes, - Organiser des évènements et des ateliers créatifs, permettant de brasser de nombreuses idées de tout type pour en extraire 10 à 20, - Catalyser toutes les énergies locales et les dispositifs existants pour accompagner ces 10 à 20 projets, - Animer l'engagement collectif autour de ces projets, - Placer le territoire en situation d'incubateur et d'accélérateur de ses « start-up pépites », business models innovants et créateurs d'emploi, - Partager, diffuser, essayer. <p>En appui aux porteurs de projets, une équipe d'experts issus de champs de compétences différents apportera son éclairage. Il s'agit d'une structure ad hoc dont le périmètre des missions et le contenu d'action est en cours de finalisation : « les Appuiculteurs ».</p> <p>Cette démarche, dont l'un des objectifs est l'essaimage, est également déployée dans 7 autres territoires (Marseille, Romans, Figeac, Bordeaux, Lons Le Saunier, Seine Saint-Denis, Nord), dont chacun prend en compte son propre écosystème.</p>
Partenaires associés	Acteurs publics dont le Département, acteurs économiques, financeurs, entrepreneurs de solutions, experts, acteurs du numérique, académiques, têtes de réseaux et acteurs nationaux, citoyens.
Résultats attendus	<p>Dans le cadre d'un calendrier de 24 mois à compter de février 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un évènement de lancement, • La mise en lumière des richesses économiques, sociales et environnementales d'Alsace (ADN de START UP ALSACE), • Le développement de projets pré-existants ou nouveaux et à fort potentiel, sous forme de projets entrepreneuriaux, de type start up de solutions, intégrant les concepts d'Entreprise et innovation sociétale, du Numérique et de l'Europe.
Responsable du levier	Laboratoire Régional des Partenariat-Alsace Active, Délégués de la Direction Générale, Mission Insertion et Emploi, Mission Action Sociale de proximité

5.2.4. DEVELOPPER LES OPPORTUNITES OFFERTES PAR L'EMPLOI TRANSFRONTALIER

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>La Région de l'Ortenau, en Allemagne, bénéficie d'un taux de chômage exceptionnellement bas (4,2 % au 1^{er} trimestre 2016), en comparaison avec ce côté-ci de la frontière (9,2 % au 1^{er} trimestre 2016).</p> <p>Si une majorité de postes proposées par les entreprises allemandes exigent des qualifications, de nombreuses opportunités restent pourtant à la portée des publics peu qualifiés.</p> <p>Il s'agit donc d'utiliser toutes les opportunités d'installation ou de développement d'entreprises en Allemagne (exemple d'Europa Park, Zalando), afin d'accompagner les employeurs dans leurs recrutements (calendrier, compétences attendues), et proposer des emplois pérennes aux allocataires du RSA, en supprimant les freins à l'emploi, notamment la langue, la mobilité, l'acquisition de compétences.</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Département du Bas-Rhin est partenaire du programme Interreg « Emploi à 360° » porté par la Maison de l'emploi de Strasbourg et participe au réseau des acteurs locaux de l'emploi qui coordonnent leurs initiatives pour permettre aux demandeurs d'emploi bas-rhinois de trouver un travail en Allemagne. <p>Le Département du Bas-Rhin, Pôle emploi, la Région Grand Est, la maison de l'emploi et de la formation du bassin de Strasbourg, l'Eurométropole, Mobilex ..., en lien étroit avec l'Agentur für Arbeit, développent ainsi l'offre de service suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Efficacité et simplicité : un interlocuteur référent unique est désigné comme correspondant à l'employeur. Pour Europa Park et Zalando il s'agit de Pôle emploi ; - Respect du calendrier de l'entreprise : les acteurs de l'emploi s'organisent pour pré-recruter, préparer, et former les candidats en fonction des calendriers de recrutement prévus dans l'entreprise ; - Informier sur les modalités de travail en Allemagne (horaires, salaires, protection sociale, culture de l'entreprise...) ; - Former en langue allemande (acquisition des bases, approfondissement...) : les sessions de mise à niveau mis en place par Pôle emploi ou la Région Grand Est seront mobilisées ; - Rechercher des solutions de mobilité en fonction des types d'emploi (horaires décalés, 3/8...) autour du co-voiturage, de l'adaptation des transports en commun, résidence sur place... ; - Suivi réalisé par l'équipe emploi après le recrutement, afin de soutenir l'intégration des salariés dans l'entreprise. <ul style="list-style-type: none"> • Plus spécifiquement, construire et animer, sous le pilotage d'un Conseiller Départemental, un réseau d'entreprises allemandes pour favoriser le placement à l'emploi des allocataires du RSA en Allemagne.

Partenaires associés	Eurodistricts Ortenau et Pamina Lauterbourg, Région Grand-Est, la Maison de l'Emploi et de la formation de Strasbourg, l'Eurométropole, les opérateurs professionnels, les Missions locales, CAP Emploi, les travailleurs sociaux Insertion (TSI, RI), le réseau « ETE /Equipe Technique Emploi », Pôle emploi à travers ses équipes et l'accompagnement global, les SIAE /structures d'insertion par l'activité économique, les chambres.
Résultats attendus	Assurer 50 recrutements d'allocataires du RSA en Allemagne par an.
Responsable du levier	Mission Insertion Emploi, en associant la MASP

**5.2.5. L'AGRICULTURE, L'ARTISANAT, L'INDUSTRIE, DES PARTENARIATS A CONSOLIDER
AVEC LES CHAMBRES CONSULAIRES**

Enjeux et finalités	<p>L'accès à l'emploi pour les allocataires du RSA constitue l'une des préoccupations majeures pour le Conseil Départemental du Bas-Rhin. Les Chambres d'Agriculture, de Métiers, et de Commerce-Industrie représentent pour leur part les intérêts des entreprises commerciales, industrielles, agricoles ou artisanales du Bas-Rhin et leur apportent leur assistance.</p> <p>L'enjeu est d'établir un partenariat constructif avec les chambres consulaires afin qu'elles apportent un appui au Département pour le retour à l'emploi des allocataires du RSA.</p>
Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement)	<p>Pour 2017, il est proposé de construire un partenariat renouvelé avec les 3 chambres consulaires autour des objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'appui à la création ou à la viabilité d'entreprises portées par des allocataires du RSA (travailleurs indépendants, auto entrepreneurs) • La création de solutions permettant l'accès à l'emploi dans les périmètres économiques des chambres : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Identification des opportunités d'emploi selon les secteurs économiques et les périmètres territoriaux ✓ Diffusion de l'offre de service du Département et de ses partenaires ; ✓ mise en place d'évènements partagés en territoire; ✓ Réflexion sur des solutions ad hoc selon les périmètres économiques : dans le champ de l'agriculture, la création du groupement d'employeur pour l'insertion et la qualification (GEIQ) sera menée ✓ ... • ...
Partenariats associés	<p>Les 3 Chambres Consulaires, Pôle Emploi, Mission Locale, structures conventionnées ETTI, équipe emploi du Département</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de 400 travailleurs indépendants/auto entrepreneurs des trois domaines (industrie, artisanat, agriculture), avec l'appui des opérateurs spécialisé - Placement de 100 allocataires du RSA chaque année grâce au partenariat renforcé dans la recherche d'offre ciblée de postes
Responsable du levier	<p>Mission Insertion et Emploi</p>

5.2.6. L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : UN LEVIER DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Enjeux et finalités	<p>Soutenir l'innovation par la mise en synergie de partenariats territoriaux (entreprises, acteurs de l'ESS, collectivités...)</p> <p>Faire de l'économie sociale et solidaire un levier pour le développement des territoires : créer de la plus-value économique locale et de l'emploi.</p>
Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)	<p>Le Département du Bas-Rhin souhaite donner toute sa place à l'économie sociale et solidaire dans la palette des outils favorisant l'insertion des publics fragiles et, ce faisant, favoriser l'innovation, le développement local et la cohésion sociale.</p> <p>Les axes suivants seront développés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les acteurs de l'ESS dans le cadre de la stratégie Silver Développement du Département du Bas-Rhin : <p>L'ESS dispose des valeurs indispensables pour accompagner l'adaptation des territoires à l'avancée en âge : proximité, confiance, coopération, solidarité, réponses aux besoins sociaux.... L'enjeu pour le Département est de faire de l'ESS un acteur majeur de ce nouveau champ de développement tout en permettant le développement de l'emploi local :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mieux faire connaître les enjeux du silver développement pour l'ESS ; ✓ Co-construire des réponses à ces besoins et développer cette filière d'avenir ; ✓ Définir les nouveaux métiers ; ✓ Accompagner les expérimentations (ex : accès à l'emploi des seniors,...). <ul style="list-style-type: none"> • Venir en appui aux projets socialement innovants créateurs d'emploi : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Initier en territoires des coopérations entre le secteur de l'ESS, le secteur public (communes, EPCI) et le secteur marchand (entreprises locales) pour développer des projets créateurs d'emploi, ... <p>Des supports de coopération pourraient être expérimentés sur certains territoires (pôles territoriaux de coopération économique-PTCE, projet KaleidosCOOP à Strasbourg),...</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ participer à une ingénierie de recherche de (co)financements pour les acteurs de l'ESS et faire le lien avec les Assises de l'engagement initiées par le Président du Conseil Départemental.
Partenaires associés	<p>Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, Alsace Active, les acteurs de l'ESS (associations, coopératives, entreprises de l'insertion par l'activité économique...), la Région Grand Est, la Maison de l'emploi de Strasbourg, Cooproduction, les acteurs du champ gérontologique (CARSAT, ARS...)</p>
Résultats attendus	<p>Confirmer la place de l'économie sociale et solidaire comme modèle économique favorisant l'insertion des personnes en situation de précarité.</p> <p>Mettre en place des projets opérationnels permettant de développer l'activité et l'innovation sociale sur le département et dans les territoires.</p>
Responsable du levier	<p>Mission Insertion et Emploi</p>

5.2.7. SOUTENIR LES ENTREPRENEURS ALLOCATAIRES DU RSA

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>Dans le Département du Bas-Rhin, 1 800 allocataires du revenu de solidarité active ont un statut de travailleur indépendant. Pour autant, les revenus tirés de leur activité ne sont pas suffisants pour leur permettre d'en vivre.</p> <p>L'accompagnement des travailleurs indépendants vise à leur apporter l'appui nécessaire pour mieux définir leur projet et permettre son développement en termes de chiffre d'affaire.</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un dispositif de soutien avec des opérateurs spécialisés • Contenu de l'appui Détermination et/ou validation du statut juridique, fiscal et social Définition d'un budget prévisionnel Évaluation du coût de revient Suivi de la rentabilité Connaissance de la réglementation de l'activité (diplômes, certifications...) Mise en place d'une démarche commerciale, la connaissance des réseaux et le développement de la clientèle, communication, évaluation des actions menées et mesure des résultats, temps de formation Obligations déclaratives (tenues comptables...) et régularité des déclarations sociales, fiscales et CAF • Modalités Le suivi du travailleur indépendant s'effectue de manière individuelle et/ou collective, sur la base d'un contrat d'engagement. • Viabilité et crédibilité du projet et fin du projet Pour les travailleurs indépendants dont l'activité professionnelle ne dégage aucun chiffre d'affaire après 12 mois d'accompagnement, l'opérateur apprécie la crédibilité et la viabilité du projet à l'aide d'une grille d'audit formalisée par la structure Si le projet est considéré comme crédible et viable, l'opérateur prolonge son suivi de 12 mois (dans la limite des 36 mois évoqués plus loin). Si le projet n'est pas viable, une réorientation vers une activité professionnelle salariée est décidée. • Fin de l'appui L'appui prend fin au terme de 36 mois. Un référent de parcours professionnel, pour une recherche d'emploi, ou Pôle emploi, prendra la relève.
<p>Partenariats associés</p>	<p>Chambre de métiers, association Tempo, Maison de l'emploi de Saverne, Pays de Bruche-Mossig-Piémont, GIPFI-SCOP</p>

Résultats attendus	Il est attendu que 400 travailleurs indépendants par an (y compris auto-entrepreneurs) puissent développer leur chiffre d'affaire et leurs revenus personnels, ou changer d'orientation en cas de non viabilité de l'entreprise.
Responsable du levier	Mission Insertion et Emploi

5.2.8. L'ADIRA, UN PARTENAIRE POUR L'EMPLOI ET L'INSERTION

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>Dans une logique de proximité, l'ADIRA poursuit sa stratégie d'accompagnement et de développement des territoires, qui s'inscrit dans les enjeux de cohésion sociale et de solidarité des Départements, en collaboration avec les collectivités locales.</p> <p>L'ADIRA est donc un partenaire de 1^{er} ordre de la politique départementale en faveur de l'insertion des allocataires du RSA.</p> <p>L'enjeu est de consolider ce rôle.</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p>L'accompagnement des collectivités locales dans leurs projets de développement : Dans le cadre des projets de territoire, l'ADIRA apporte une ingénierie de conseil et un soutien aux initiatives territoriales, en matière de réflexions prospectives ou stratégiques, ainsi que comme force de proposition, d'impulsion, d'élaboration ou de mise en œuvre d'actions visant à dynamiser un territoire et renforcer la solidarité territoriale et la cohésion sociale.</p> <p>Le développement de l'emploi et l'appui à l'insertion des publics accompagnés par le Département : L'ADIRA accompagne les politiques départementales de l'emploi et de l'insertion des publics accompagnés. Elle apporte, au niveau des différents territoires en déclinaison des politiques locales de développement, un soutien et un accompagnement aux acteurs locaux pour les aider à mener à bien leurs projets de développement ou de pérennisation de l'activité. Dans ce cadre, elle présente l'offre de service du Département (équipe emploi, partenaires...) aux entreprises qui souhaitent s'implanter ou se développer dans les territoires. Elle assure le lien avec les conseillers emploi du Département du Bas-Rhin.</p> <p>La prévention des réductions ou suspensions d'emplois : L'ADIRA assure en amont une veille permanente destinée à prévenir les difficultés de réductions ou de suppression d'emplois. Elle intervient avec les différents partenaires concernés (services de l'Etat, collectivités, chambres consulaires,...) pour élaborer les solutions appropriées.</p>
<p>Partenaires associés</p>	<p>-</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>L'ADIRA contribue à l'atteinte de l'objectif final de permettre à 10 000 allocataires du RSA de retrouver un emploi d'ici 2019.</p>
<p>Responsable du levier</p>	<p>Mission Insertion et Emploi</p>

5.2.9. LES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX, DEVELOPPEURS TERRITORIAUX

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>L'accès à l'emploi est favorisé par des stratégies de proximité permettant de mobiliser les acteurs locaux, notamment les entreprises, en fonction des atouts réels des territoires, des possibilités des entreprises et du profil des allocataires du RSA.</p> <p>Les conseillers départementaux, de par leur connaissance du territoire et des acteurs locaux, constituent de réels ambassadeurs pour mieux faire connaître la stratégie du Département et amener les acteurs à y adhérer.</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place pour chaque territoire d'action, un plan d'actions permettant aux conseillers départementaux de mobiliser les entreprises et les employeurs du secteur non marchand (communes, EPCI, associations) en faveur de la stratégie d'insertion des allocataires du RSA ; • Organiser avec les conseillers départementaux des rencontres avec les entreprises locales et les employeurs publics pour faire connaître l'offre de service du Département et de ses partenaires en termes de retour à l'emploi et définir les actions susceptibles d'être menées conjointement • Rencontrer sur chaque territoire, les maires et présidents d'EPCI pour co-construire des dynamiques favorisant l'emploi et l'insertion des allocataires du RSA.
<p>Partenaires associés</p>	<p>ADIRA, Pôle emploi</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>400 offres d'emploi à proposer à des allocataires du RSA /an</p>
<p>Responsable du levier</p>	<p>Mission Insertion et Emploi, Mission Action Sociale de Proximité</p>

5.2.10. UN PARTENARIAT RENOUVELE AVEC PÔLE EMPLOI : COHERENCE, EFFICACITE, PLUS-VALUE

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>Pôle emploi et l'Equipe emploi du Département du Bas-Rhin sont les acteurs majeurs de l'accompagnement et du retour à l'emploi des allocataires du RSA.</p> <p>La réussite de la politique d'insertion est fonction de la qualité du partenariat qu'entretiennent ces deux acteurs.</p> <p>Il est donc fondamental que Pôle emploi et l'Equipe emploi définissent les meilleures articulations possibles entre leurs offres de service, afin que leur action conjointe amène davantage d'allocataires du RSA vers l'emploi.</p> <p>Trois principes guident ce partenariat pour les 3 années qui viennent : cohérence des offres de service, efficacité au service des allocataires du RSA, plus-value des interventions.</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p>Coopérer pour de meilleurs résultats, au bénéfice des allocataires du RSA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer une culture partagée entre les équipes du Département et celles de Pôle emploi et co-construire avec les équipes • Les résultats des dispositifs d'insertion sont collectifs : la communication sur les résultats est donc collective <p>Adapter les organisations et les outils aux constats et problématiques et simplifier pour rendre les parcours vers l'emploi des allocataires fluide</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérimenter avant de contractualiser (ex: l'accompagnement global) • Organiser le parcours des allocataires du RSA : <ul style="list-style-type: none"> ✓ La répartition des publics : Cf fiches à partir de 5.5 ✓ Les échanges de données : selon les règles CNIL, échanges de fichiers et de données au niveau départemental et au niveau local (UTAMS-Agences) ✓ La révision des porte-feuilles de Pôle emploi et des opérateurs de l'accompagnement professionnel pour la désignation du référent de parcours le plus adapté <p>Vis-à-vis de l'entreprise, faire preuve de réactivité, de pertinence et de cohérence et faire en sorte que les dispositifs mis en place créent de la plus-value les uns par rapport aux autres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser les recrutements en nombre • Positionner l'équipe emploi du CD pour les préparations aux postes
<p>Partenaires associés</p>	<p>Pôle emploi</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Permettre l'atteinte des résultats attendus dans le cadre du plan départemental pour l'emploi</p>
<p>Responsable du levier</p>	<p>Mission Insertion et emploi</p>

5.2.11. UNE MEILLEURE ORGANISATION DES RECRUTEMENTS EN NOMBRE

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>Un recrutement est considéré « en nombre » lorsqu'il concerne l'emploi de plus de 10 salariés.</p> <p>Il s'agit d'utiliser toutes les opportunités d'installation ou de développement d'entreprises sur le territoire du département, afin d'accompagner l'employeur dans son recrutement dans les meilleures conditions (calendrier, compétences attendues) et proposer des emplois pérennes aux Allocataires du RSA.</p> <p>L'enjeu est de présenter à l'entreprise une organisation coordonnée entre les acteurs du service public de l'emploi.</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement...)</p>	<p>MOBILISATION du réseau des acteurs locaux de l'emploi dans le cadre d'une procédure partagée, autour de trois engagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Efficacité et simplicité : un interlocuteur référent unique est désigné comme correspondant à l'employeur ; - Respect du calendrier de l'entreprise : les acteurs de l'emploi s'organisent pour pré-recruter, préparer, et former les candidats en fonction des calendriers de recrutement prévus dans l'entreprise ; - Maintien du contrat après le recrutement, afin de soutenir l'intégration des salariés dans l'entreprise ; - Signature du contrat aidé par l'interlocuteur référent unique ; - Une cible de 30 % des postes pour les allocataires du RSA.
<p>Partenaires associés</p>	<p>Pour la définition de la procédure partagée : Pôle emploi, opérateurs de l'accompagnement professionnel, Maisons de l'emploi et de la formation, Eurométropole, Missions locales (notamment dans le cadre du groupe de travail 4 du SPEP co-piloté par le Département sur l'EMS).</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Une procédure écrite précisant le rôle de chaque partenaire</p>
<p>Responsable du levier</p>	<p>Mission Insertion Emploi</p>

**5.2.12. L'EQUIPE EMPLOI DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN : UNE OFFRE DE SERVICE
UNIQUE**

<p>Enjeux et finalités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'accès à l'emploi durable des allocataires du RSA. • Positionner le Département comme un acteur majeur et direct du retour à l'emploi. • S'assurer d'une bonne prise en compte des allocataires du RSA dans les dynamiques de retour à l'emploi. • Agir efficacement pour la maîtrise des dépenses d'allocation.
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p>L'équipe emploi du Département a été créée en 2005 suite à l'acte 2 de la décentralisation qui a confié aux Départements la pleine responsabilité de l'insertion des allocataires du RSA.</p> <p>Il s'agit d'une équipe interne dont les missions sont les suivantes :</p> <p>✪ Développer le réseau d'entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer une démarche prospective et commerciale vers les entreprises du Bas-Rhin, sur tous les secteurs d'activité ; • Créer un cadre coopératif avec ces réseaux d'entreprises ; • Analyser le marché du travail, à partir des données disponibles ; • Organiser des manifestations pour anticiper les besoins des entreprises, en lien et de manière coordonnée avec les partenaires; • Favoriser la rencontre des candidats et des entreprises. <p>✪ Apporter un appui aux entreprises pour faciliter leurs recrutements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Négocier auprès des entreprises, des associations, collectivités la proposition d'offres d'emploi ; • Accompagner l'élaboration de fiches de poste adaptées à l'emploi visé ; • Proposer des actions de formation, afin de rapprocher les compétences des candidats aux besoins des entreprises ; • Mettre en œuvre les conventions dans le cadre du contrat unique d'insertion (Contrats Initiative Emploi / Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi modulables ou non. <p>✪ Construire des parcours professionnels avec les acteurs locaux des territoires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter un appui aux acteurs locaux afin d'identifier les allocataires du RSA en capacité de prendre un emploi (aider à la mise en lumière des compétences, analyse des situations vis-à-vis de l'emploi) ; • Assurer une prospection ciblée, en fonction des caractéristiques des BRSA pris en charge par les acteurs locaux ; • Participer à l'animation des acteurs locaux, permettant d'identifier les besoins du territoire en matière d'insertion, d'aider à l'émergence de projets novateurs, et de suivre ces actions. <p>✪ Assurer la mise à l'emploi du public en insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer les offres recueillies aux acteurs du territoire d'intervention ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser le recrutement pour le compte de l'employeur et pour les acteurs locaux en assurant la mise en relation avec les BRSA ; • Favoriser la montée en compétence des candidats en situation de travail par un tutorat externe en apportant des conseils en matière de formation interne et externe ; assurer la médiation en cas de difficulté. <p>Cette équipe est organisée de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des conseillers emploi localisés dans les territoires d'actions • Des conseillers emploi spécialisés par secteur économique (services à la personne, hôtellerie/restauration, transport, bâtiment, agriculture...).
Partenaires associés	Travailleurs sociaux, opérateurs professionnels, chantiers d'insertion/entreprises d'insertion, associations intermédiaires, Pôle emploi, notamment dans le cadre de l'accompagnement global
Résultats attendus	1 050 contrats par an soit 3 150 contrat sur la durée du PDE
Responsable du levier	Mission Insertion et Emploi/Unité Accès à l'Emploi

5.2.13. LE DEPARTEMENT, UNE MOBILISATION TRANSVERSALE POUR L'INSERTION

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>En déployant ses compétences, le Département peut agir directement pour l'emploi des allocataires du RSA. L'enjeu est de s'assurer que la préoccupation de l'insertion est bien prise en compte au travers des politiques publiques menées par le Département du Bas-Rhin et contribuer au retour à l'emploi des allocataires du RSA.</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p>La mobilisation de la commande publique pour l'insertion : La commande publique constitue un levier fort pour favoriser l'emploi des personnes en situation de précarité. Le code des marchés publics prévoit ainsi plusieurs modalités pour atteindre cet objectif : clauses d'insertion, critères de performance, marché d'insertion, marché réservé aux structures d'insertion par l'activité économique. Dans le cadre du déploiement de la programmation pluriannuel de l'investissement (PPI) pour la construction et/ou l'entretien des routes et des collèges, les services en charges de la commande publique prendront l'attache de l'équipe emploi du Département pour analyser la pertinence d'une clause d'insertion dans un marché. Cette analyse prendra en compte l'importance du marché, le secteur économique ou encore le périmètre territorial. Cette démarche d'analyse doit également être intégrée dans les projets d'investissement de partenaires et soutenus par le Département. Le Relais Chantier, soutenu par le Département dans le cadre du programme FSE, apportera son expertise technique et son accompagnement dans la rédaction et la mise en œuvre des modalités de mobilisation de la commande publique.</p> <p>La mobilisation d'allocataires du RSA pour les postes d'assistants techniques dans les collèges (ATC) : Le Département mobilise des allocataires du RSA pour le recrutement des ATC. Cette mobilisation s'effectue au travers du service en charge de la gestion des collèges et de l'équipe emploi du Département. C'est le chef d'établissement qui choisit la personne à embaucher : l'équipe emploi du Département s'engage à proposer plusieurs candidats ciblés répondant aux attentes du chef d'établissement.</p> <p>La mobilisation d'allocataires du RSA pour des recrutements au sein du Département : Pour les recrutements de nouveaux collaborateurs au sein du Département et s'agissant de recrutements externes, la Direction des Ressources Humaines informe l'équipe emploi des profils recherchés. L'équipe emploi mobilise ses ressources pour proposer un à plusieurs allocataires du RSA à présenter aux jurys. L'équipe emploi prépare ces allocataires en vue de ces jurys. Il peut s'agir de postes de catégorie C à A, dans tous les secteurs (viabilité hivernale, secrétariat, ...).</p> <p>L'intégration des préoccupations d'insertion dans les politiques publiques menées par le Département : Il est proposé que tous schéma, plan d'actions, stratégies...prévoient la façon dont l'insertion d'allocataires du RSA est prise en compte pour assurer leur retour à l'emploi, leur insertion sociale ou leur sociabilisation. Toutes les compétences du Département sont concernées (autonomie, handicap,</p>

	<p>développement local, culture, tourisme, environnement...). Le Comité de direction générale du Département est particulièrement attentif à cette préoccupation transversale.</p> <p>Les Missions et directions en charge des politiques publiques seront appuyées en ce sens par la Mission Insertion et Emploi tant dans la phase de conception que de mise en œuvre.</p> <p>L'expérimentation « Objectif 1^{er} emploi » menée par la MDPH pourrait constituer une 1^{ère} action favorisant le retour à l'emploi des allocataires du RSA ayant la reconnaissance de travailleur handicapé.</p>
Partenaires associés	L'ensemble des services du Département du Bas-Rhin
Résultats attendus	Contribution aux objectifs du plan départemental pour l'emploi
Responsable du levier	Mission Insertion et Emploi

**5.2.14. DES OPERATEURS DANS UNE LOGIQUE DE MOBILISATION AUTOUR DES SAVOIR
ETRE**

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>L'accès à l'emploi pour les allocataires du RSA constitue l'une des préoccupations majeures pour le Département du Bas-Rhin. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les opérateurs en charge des parcours d'insertion professionnelle des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs. L'enjeu est de redéfinir le cadre d'exercice de cette mission afin que la prestation réalisée puisse permettre de remobiliser activement les allocataires du RSA, les préparer à l'emploi en vue d'une employabilité renforcée en intégrant les problématiques de savoir être.</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement)</p>	<p>Orientation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'opérateur de parcours professionnel est désigné par le Président du Conseil Départemental. Il se voit orienter les allocataires les plus proches de l'emploi, dont il devient référent de parcours professionnel. <p>Convocation et diagnostic individuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le référent professionnel de parcours est informé de cette orientation et convoque dans les 15 jours l'allocataire du RSA pour débiter l'accompagnement. Si l'allocataire du RSA ne se présente pas au rendez-vous, l'opérateur professionnel en avertit la CTRSA, qui procèdera à sa convocation. ✓ Le référent désigné effectue un diagnostic approfondi, qui sera formalisé. L'opérateur définit un plan d'actions (précision ou validation du projet professionnel, formation, immersion en entreprise, règlement des freins à l'emploi...), et accompagne l'allocataire du RSA dans l'élaboration d'un contrat d'engagement détaillé, énonçant les objectifs à atteindre, les moyens mis en œuvre et les délais. <p>Durée de prise en charge de l'allocataire du RSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La durée de prise en charge est limitée à 6 mois, renouvelable 1 fois, afin d'assurer un roulement parmi les allocataires pris en charge. Cette limite n'est pas applicable lorsque l'allocataire est inscrit en formation (pré-qualification, qualification,...) durée pendant laquelle l'opérateur reste référent de parcours et interlocuteur de l'organisme de formation. ✓ Cas particulier des Missions locales : Pour ce qui concerne les Missions locales, et compte-tenu, d'une part de la spécificité des publics jeunes RSA, et d'autre part des orientations assurées via les informations collectives qui peuvent être autant sociales que professionnelles, la durée de prise en charge est étendue à une année, renouvelable une fois. <p>Nombre de prises en charge par ETP d'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour la réalisation de sa mission, l'opérateur dispose d'un financement du Département du Bas-Rhin et/ou du Fonds Social Européen, qui lui permet(tent) de mobiliser des moyens humains

en vue d'assurer les missions attendues. Pour la mise en œuvre de ce cahier des charges, un ETP de conseiller professionnel est amené à assurer la mobilisation de 60 (sur le périmètre hors EMS) ou 70 (sur l'EMS) allocataires du RSA par mois (file active).

Les missions de l'opérateur et les modalités de travail

✓ **Finalité :**

- La prise en charge par un opérateur professionnel vise à engager l'allocataire du RSA dans une dynamique de mobilisation active en vue de son employabilité et de son accès à l'emploi. L'intervention de l'opérateur financée par le Département doit donc présenter une plus-value pour l'allocataire du RSA au regard de son employabilité et de son parcours d'accès à l'emploi.
- Cette prise en charge doit s'effectuer dans une perspective de responsabilisation des allocataires du RSA tant dans la mise en œuvre de leur parcours d'insertion que pour le respect des engagements pris. Elle se traduit par une sollicitation continue et soutenue de l'allocataire dont le parcours doit être dynamisé.

✓ **Méthodes de travail**

- L'opérateur de parcours met en œuvre les modalités de mobilisation qui lui semblent les plus adaptées. Elles se basent sur les éléments suivants :

Employabilité de l'allocataire du RSA

- définition du projet professionnel : métier connu, testé : projet validé, programme de formation éventuel
- mobilité : capacité de se déplacer, outils à mobiliser (permis de conduire, location de véhicule, transport en commun, transport à la demande, prêt de véhicule, covoiturage...)
- savoir-être : présentation, hygiène, tenue vestimentaire, ponctualité, assiduité, comportement, communication, ...
- organisation personnelle préalable à la prise de poste : mode de garde, déplacements, repas, achat de vêtements adaptés...
- recherche d'emploi : CV adapté, préparation à l'entretien...

Lien avec l'entreprise

- constitution du réseau d'entreprises : démarchage, rencontres,
- organisation de la prospection : mutualisation, veille
- outils : immersions, visites, aide au recrutement, tutorat...

Lien avec les conseillers emploi du Département

Les conseillers emploi mobilisent les opérateurs pour la

	<p>recherche de candidats et réaliser les placements à l'emploi</p> <p>Modalités de sélection des opérateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un appel à projet est lancé chaque décembre pour l'année suivante. Il permet aux opérateurs de décliner la façon dont ils entendent mettre en œuvre leur accompagnement, dans le respect du cadre fixé par le présent cahier des charges et des moyens attribués. ✓ Il est attendu des opérateurs qu'ils répondent à cet appel à projets. A défaut, aucun financement ne pourrait être accordé.
Partenariats associés	Référents de parcours RSA (Pôle Emploi, Mission Locale, structures conventionnées,...) service Emploi du CD67, SIAE, Maison de l'Emploi
Résultats attendus	<p>Il est attendu que, pour chaque ETP de personnel financé au titre de l'accompagnement professionnel, 50 allocataires du RSA soient placés en emploi (transition –CDDI, CDD courts- ou durables –CDD 6 mois ou plus-).</p> <p>Cas particulier des Missions locales : Compte tenu des difficultés du public jeune allocataires du RSA (notamment les jeunes mères de familles), il est attendu que, pour chaque ETP de conseiller Mission locale, 30 allocataires du RSA soient placés en emploi (transition –CDDI, CDD courts- ou durable –CDD 6 mois ou plus-).</p> <p>Les mises en formation certifiante/qualifiante, si elles ne s'imputent pas sur le résultat attendu (placements en emploi), permettront de juger de la qualité des parcours mis en place par les opérateurs professionnels, ces formations étant un gage très sérieux pour une remise à l'emploi ultérieur.</p>
Responsable du levier	Mission Insertion et Emploi

5.2.15. L'EMPLOI POUR LE PLUS GRAND NOMBRE

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>Dépasser les segmentations habituelles (parcours d'insertion sociale/parcours d'insertion professionnelle) pour assurer une prise en charge conjointe des besoins sociaux et professionnels par un binôme conseiller de pôle emploi - intervenant social du Département.</p> <p>Inscrire tous les allocataires du RSA dans un parcours vers l'emploi, même ceux qui en sont encore éloignés, grâce à des outils adaptés.</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p><u>L'accompagnement global :</u></p> <p>Le Département du Bas-Rhin et Pôle emploi s'inscrivent dans une démarche renforcée de coordination qui vise à permettre le retour à l'emploi d'un maximum d'allocataires du RSA.</p> <p>Cette coordination porte sur 3 niveaux :</p> <p>Le premier niveau de coordination permet aux conseillers de Pôle Emploi qui sont peu en lien avec les dispositifs sociaux (évolution constante, nouveau recruté...) d'être mieux informés sur l'existant et donc d'orienter les personnes vers les dispositifs et outils les plus adaptés. Un guide de la précarité a été mis à la disposition de l'ensemble des agences de Pôle emploi.</p> <p>Le deuxième niveau de coordination est destiné à assurer un meilleur accès aux droits des personnes en situation de précarité et notamment les demandeurs d'emploi qui rencontrent des difficultés sociales faisant obstacle de façon manifeste et durable à leur recherche d'emploi. Sur proposition du conseiller de Pôle emploi et avec l'adhésion du demandeur d'emploi, un accompagnement social pourra alors lui être proposé auprès d'un intervenant social désigné par le Département. L'entrée dans le dispositif est basée sur un diagnostic de l'intervenant social auquel contribue Pôle emploi et relève de la décision du Département. Durant cet accompagnement social, l'accompagnement professionnel est suspendu afin d'éviter une multiplicité d'intervenants pour un public déjà fragilisé. Le demandeur d'emploi reste néanmoins inscrit sur la liste de Pôle emploi</p> <p>Le troisième niveau de coordination est l'accompagnement global. Il permet de désigner comme référent de parcours pour les allocataires du RSA un binôme constitué d'un conseiller emploi de Pôle emploi et d'un intervenant social du Département. L'allocataire du RSA va donc bénéficier d'un accompagnement tant sur les problématiques sociales que pour le retour à l'emploi. Ce travail simultané doit permettre une mobilisation plus efficace des allocataires. L'orientation vers ce dispositif s'effectue en territoires (UTAMS/UT de la Ville de Strasbourg qui agissent sur délégation du Département), en lien avec Pôle emploi. Pôle emploi a mobilisé spécifiquement 21 conseillers sur ce dispositif. Les allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) peuvent également bénéficier de ce dispositif.</p>

	<p>Ces trois niveaux de coordination se déploient sur tout le département, y compris sur le périmètre de la Ville de Strasbourg qui agit sur délégation du Département du Bas-Rhin.</p> <p><u>Le contrat aidé à volume horaire modulable :</u></p> <p>Ce dispositif a été convenu en 2013 avec M le Préfet de Région Alsace pour faire suite à l'expérimentation des contrats de 7 heures, pour laquelle le Conseil Général du Bas-Rhin s'était porté volontaire. 200 contrats de 7 heures avaient été testés avec succès en 2012 pour des personnes éloignés de l'emploi.</p> <p>Le CAE dit modulable est destiné aux allocataires du RSA éloignés de l'emploi pour leur permettre une reprise progressive d'activité. Le temps de travail est de 8 à 16 heures par semaine.</p> <p>Cet outil fait partie du panel des dispositifs d'insertion mis en place par le Département pour répondre à la variété des profils et des potentiels de retour à l'activité. Il s'adresse aux allocataires du RSA socle répondant aux critères cumulatifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • n'ayant pas encore bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CIE ou CAE) • N'ayant jamais ou très peu travaillé • N'ayant aucune activité professionnelle en cours • En capacité de tenir une activité minimale de 8 heures par semaines. <p>Un tutorat externe est organisé. Le contrat est prescrit par les conseillers emploi de l'équipe emploi du Département.</p>
Partenaires associés	Pôle emploi, travailleurs sociaux polyvalents de secteur du Département et de la Ville de Strasbourg/insertion, associations ARSEA et Entraide Emploi.
Résultats attendus	1 300 personnes prises en charge par an au titre de l'accompagnement global 200 contrats aidés à volume horaire modulable par an
Responsable du levier	Mission Insertion Emploi, en associant la MASP

5.2.16. LE SOUTIEN A L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>Favoriser les recrutements en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) des allocataires du RSA au sein des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) du département (entreprises et chantier d'insertion).</p> <p>Permettre aux allocataires du RSA éloignés de l'emploi, d'acquérir une expérience professionnelle salariée entre 24 et 35 heures hebdomadaires pendant une durée maximale de 24 mois, de bénéficier d'un accompagnement professionnel et d'accéder à des formations en adéquation avec leur projet professionnel.</p> <p>Favoriser l'insertion professionnelle durable des allocataires du RSA.</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p>Définir, dans le cadre du Conseil Départemental de l'Insertion par l'activité Economique (CDIAE) et de la Convention d'Objectifs et de Moyens avec l'Etat (DIRECCTE) relative au contrat unique d'insertion et au contrat à durée déterminée d'insertion (CAOM), les publics cibles à accueillir dans les chantiers d'insertion (soit 50 % de BRSA dans les ACI).</p> <p>Mener de concert avec l'Etat (DIRECCTE) les dialogues de gestion pour veiller à la bonne gestion des structures d'insertion par l'activité économique, anticiper les difficultés éventuelles et suivre le respect des objectifs de recrutement.</p> <p>Augmenter le nombre de BRSA recrutés par les entreprises d'insertion par une politique volontariste.</p> <p>Développer les orientations vers les structures d'insertion par l'activité économique en animant le réseau départemental et local des opérateurs de l'accompagnement professionnel et des travailleurs sociaux « insertion ».</p> <p>Animer le réseau départemental des entreprises d'insertion et des chantiers d'insertion pour mieux faire connaître les objectifs du Département, mener un travail de co-construction des stratégies et en assurer le déploiement opérationnel.</p> <p>Soutenir les structures d'insertion par l'activité économique en leur apportant une aide financière.</p> <p>Mettre en œuvre des marchés réservés aux structures d'insertion par l'activité économique (article 36-II de l'ordonnance du 25 juillet 2015 relative aux marchés publics qui indique que « des marchés publics ou des lots d'un marché public ... peuvent être réservés à des structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L. 5132-4 du code du travail et à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs défavorisés »).</p>
<p>Partenaires associés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'Etat (DIRECCTE) pour la définition des stratégies en termes de publics

	<p>à accueillir</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'URSIEA et la FNARS, en relais et en appui des SIAE • Les opérateurs de l'accompagnement professionnel et les travailleurs sociaux « insertion » pour l'orientation des allocataires du RSA vers les SIAE.
Résultats attendus	Il s'agit d'inscrire la part globale des allocataires du RSA recrutés par les structures d'insertion par l'activité économique dans une trajectoire de progression à 60 % d'ici 2019.
Responsable du levier	Mission Insertion Emploi

5.2.17. L'AIDE DEPARTEMENTALE POUR LE RETOUR A L'EMPLOI (ADE)

Enjeux et finalités	Lever les obstacles financiers à la reprise d'activité par une prise en charge des coûts générés par ce retour à la vie active.
Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement...)	<p>L'aide départementale à l'emploi (ADE) est une aide facultative créée par le Conseil Départemental dans le cadre de ses compétences dans le champ de l'insertion des allocataires du RSA.</p> <p>Cette aide est accordée aux allocataires du RSA remplissant deux conditions cumulatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un contrat d'engagement signé et en cours de validité ; - une promesse d'embauche, une reprise ou création d'entreprise validée par le Département ou encore une entrée en formation qualifiante. <p>Les aides doivent permettre de couvrir en totalité ou en partie les obstacles majeurs à la reprise durable d'emploi (problématiques de mobilité, de garde d'enfants) mais également les frais périphériques liés à la création d'entreprise, à l'achat de matériel nécessaire à l'exercice d'une activité professionnelle ou encore à la présentation (habillement, coiffure) et à l'accès ou au maintien en formation.</p> <p>La prescription est réalisée par le référent RSA, et validée en territoire par les Unités d'Actions Médico-Sociale (Conseiller territorial d'Insertion) ou la Mission Insertion et Emploi sur le périmètre de la Ville de Strasbourg.</p> <p>Le règlement intérieur de cette aide est fixé par le Conseil Départemental du Bas-Rhin.</p>
Partenaires associés	L'Eurométropole de Strasbourg, les opérateurs professionnels, les Missions locales, les travailleurs sociaux « Insertion », Pôle emploi à travers l'accompagnement global...
Résultats attendus	Soutenir la reprise d'emploi pour 200 allocataires du RSA par an.
Responsable du levier	Mission Insertion Emploi

5.2.18. ACCOMPAGNER LA MOBILITE DES ALLOCATAIRES DU RSA

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>La mobilité est l'un des freins les plus importants à l'accès à l'emploi des publics en situation de précarité et donc des allocataires du RSA. Pour répondre à cet enjeu, le Département du Bas-Rhin a développé deux outils spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une aide financière aux transports ; • Une aide individuelle (ADE) représentant 200 000 € par an dont 60% des demandes sont liées à la mobilité.
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement)</p>	<p>Au regard de la distinction à faire entre la motilité, qui est la faculté de pouvoir se déplacer, et la mobilité, qui est la compétence que chacun a d'utiliser cette faculté, le Département et MOBILEX établissent un partenariat pour proposer aux allocataires du RSA les moyens de se mouvoir en agissant sur 2 leviers :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner à une mobilité autonome grâce à des conseillers en mobilité, pouvant établir un diagnostic de la situation « mobilité » des personnes, et un plan d'action vers l'autonomie ; 2. Développer des dispositifs innovants en réponse au besoin des projets individuels ou collectifs (covoiturage organisé, transport solidaire, conduite accompagnée) contribuant à la reprise d'emploi des bénéficiaires du RSA.
<p>Partenariats associés</p>	<p>Référents de parcours RSA (Pôle Emploi, Mission Locale, structures conventionnées,...), structures d'insertion par l'activité économique, Maisons de l'Emploi</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Favoriser l'accès ou la reprise d'un emploi de 75 allocataires du RSA par an en empêchement de mobilité, par la mise en place d'une solution de mobilité durable.</p>
<p>Responsable du levier</p>	<p>Mission Insertion et Emploi et Mobilex</p>

5.3. UNE PLACE POUR TOUS

5.3.1. VALORISER L'ENGAGEMENT BENEVOLE PAR UN CONTRAT D'ENGAGEMENT CIVIQUE

Enjeux	<p>Près de 20 % des allocataires du RSA présentent de réelles difficultés sociale ou de santé ne leur permettant pas d'accéder à moyen ou long terme à une formation, à un emploi durable (CDD de plus de 6 mois) ou même de transition (CDD de moins de 6 mois). Ces allocataires sont toutefois soumis aux mêmes contraintes que les autres : lever les freins à l'emploi, se former, accéder à une activité... A défaut, ils risquent une suspension de leur allocation. Ces parcours sont alors marqués par une série d'échecs qui conforte l'allocataire dans son sentiment d'impuissance, d'inutilité et sa mise à l'écart.</p>
Finalités	<p>Proposer une voie d'insertion pour tous les Bas-Rhinois, sans exclure, en fonction de leur potentiel</p>
Objectifs pour le Département	<p>Lutter contre le développement du sentiment d'inutilité</p> <p>Proposer à ces allocataires des perspectives d'intégration autres que par la seule voie de l'emploi</p> <p>Partir du potentiel des allocataires pour définir le champ des activités possibles</p> <p>Faire prendre conscience à l'ensemble des acteurs de la nécessité d'une mobilisation forte en faveur de ce public en voie de marginalisation</p>
Dispositif proposé	<p>Proposer un contrat d'engagement civique entre l'allocataire du RSA, le Département, un tuteur et une association pour la réalisation d'actions bénévoles</p> <p>Sur la base du volontariat pour l'allocataire du RSA</p> <p>Leur permettant d'exercer auprès d'association à but non lucratif des activités bénévoles</p> <p>Selon le rythme souhaité</p> <p>Reconnaître le bénévolat déjà exercé, comme une voie d'insertion « pieds à l'étrier »</p> <p>Le contrat à engagement civique peut être mobilisé en amont de l'entrée dans une structure d'insertion par l'activité économique pour tester le projet professionnel de l'allocataire.</p>
Pour un public ciblé	<p>Allocataires du RSA durablement éloignés de l'emploi</p>

Exemples d'activités	Entretien des espaces verts, animation de la cité, lutte contre l'isolement...), conciergerie, salubrité et collecte des déchets, accueil, préparation du terrain avec installation des buts, aide au rangement de matériel, traçage du terrain, mise en place de buts, entretien général, aide à la cuisine lors des entraînements, des matchs, des manifestations exceptionnelles
Un temps d'activité limité pour éviter concurrence avec l'emploi	Moins de 8 heures par semaine
Le tutorat comme condition de réussite	Un tutorat externe : → exercé pendant le parcours de bénévolat par un opérateur spécifique agréé par le Département Un tutorat interne : → exercé pendant le parcours de bénévolat par un membre de l'association
Une équipe de prospection des offres de bénévolats sur le département	Par un partenaire réalisant une prospection ciblée Permettant de définir les postes qui peuvent être occupés Cette équipe réalise également le tutorat externe
Une suite de parcours	CAE à volume horaire modulable à partir de 8 heures par semaine
Intérêt pour l'allocataire du RSA	Inscription dans un milieu bienveillant permettant une reprise de confiance Un tutorat pour aider l'évolution de parcours et la valorisation de l'activité bénévole Acquisition de savoir être et savoir faire nouveaux
A noter	Dispositif expérimenté en 2015 et 2016 auprès du Club de Rugby de Strasbourg et de 6 clubs de football volontaires en lien avec la Ligue d'Alsace de Football Association (LAFA). Pas de suspension de l'allocation de RSA en cas de non assiduité pour l'activité bénévole.

5.3.2. MOBILISER UNE RESERVE CITOYENNE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>Au 30 juin 2016, le Département compte plus de 25 000 allocataires du RSA.</p> <p>Si l’insertion de ces personnes relève bien de la responsabilité du Département, il ne peut être envisagé que la collectivité publique, avec l’appui de ses partenaires, soit seule à agir, malgré les moyens importants consacrés.</p> <p>L’insertion des personnes en situation de précarité est un enjeu que doivent partager tous les acteurs de la société civile : organismes publics, champ associatif et citoyens.</p> <p>Par ailleurs, de nombreux besoins émergent au fur et à mesure que les dispositifs d’insertion se déploient. Tel est le cas par exemple des cours de français « Langue étrangère » (FLE), aide alimentaire, soutien scolaire...</p> <p>L’enjeu est donc de susciter le développement d’une réserve citoyenne de Bas-Rhinois, prêts à s’engager auprès d’autres Bas-Rhinois pour leur permettre de mieux s’insérer en leur apportant un savoir-faire, un savoir-être...</p> <p>Cette initiative doit s’articuler avec la réserve citoyenne prévue par le projet de loi « Egalité et citoyenneté » en cours d’examen par le Parlement.</p> <p>Elle rejoint les conclusions des Assises de l’Engagement pilotées par le Département du Bas-Rhin avec ses partenaires associatifs.</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p>Il s’agit de mettre en œuvre une plate-forme permettant aux Bas-Rhinois souhaitant s’engager de s’inscrire comme animateurs de sessions d’entraide au bénéfice de publics en situation de précarité.</p> <p>Selon les initiatives exprimées, le Département organisera alors ces sessions avec des allocataires du RSA.</p> <p>Les activités envisagées pourraient s’établir par exemple autour des thématiques de l’apprentissage de la langue.</p> <p>Une expérimentation sur un territoire doit permettre d’évaluer la faisabilité de cette action ainsi que les activités envisageables.</p>
<p>Partenaires associés</p>	<p>Centre socio-culturels volontaires, associations souhaitant expérimenter l’action, UTAMS/UT de la Ville de Strasbourg ...</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Développement de l’engagement au service d’une cause d’intérêt général Une nouvelle offre de service proposée aux personnes en situation de précarité.</p>
<p>Responsable du levier</p>	<p>Mission Insertion et Emploi</p>

5.3.3. AIDER LES JEUNES A MIEUX S'INSERER

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>De nombreux dispositifs s'adressent aux jeunes en situation de précarité âgés de 18 à 25 ans. Ces dispositifs restent toutefois encore peu coordonnés et relèvent de services différents.</p> <p>L'enjeu est de permettre à ces jeunes (en situation de précarité, jeunes issus de la protection de l'enfance) d'accéder plus aisément à l'ensemble des outils qui leurs sont destinés et de les soutenir dans leur parcours vers l'autonomie. Il s'agit également de prévenir la dégradation des situations déjà fragiles et éviter l'entrée au RSA.</p> <p>Les jeunes visés sont ceux connus au titre du RSA, les jeunes pris en charge par les associatives de lutte contre les exclusions (ex : Etage, prévention spécialisée...). Les jeunes majeurs ayant bénéficié d'une protection du Département (service de protection de l'enfance) pourront être intégrés dans cette dynamique, notamment pour ce qui concerne l'accès à un logement.</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p>Il est proposé 4 axes d'expérimentation dont la mise en œuvre doit être engagée de manière partenariale :</p> <p>Une coordination inter institutionnelle pour ce qui concerne l'accès aux droits pour les jeunes en situation de précarité. Il s'agit de renforcer la coordination des acteurs en charge de ce public, autour d'enjeux partagés : formation, emploi, santé, logement, aides financières. L'objectif est de conduire, autour d'indicateurs de résultats, une stratégie partagée se fondant sur la complémentarité des dispositifs. Un comité de pilotage départemental pourrait se former pour travailler à cette stratégie autour d'enjeux fondamentaux pour ces jeunes (lisibilité des outils, mobilisation accrue des outils d'insertion professionnelle, aide alimentaire,..).</p> <p>Une plate-forme partenariale d'accueil, de diagnostic et d'orientation pour les jeunes en situation de grande précarité. Certains jeunes, en situation de grande précarité (errance notamment) nécessitent un diagnostic et un accompagnement plus renforcé et mobilisant de manière simultanée les dispositifs d'insertion professionnelle (garantie jeune, contrats aidés,...), d'insertion résidentielle (Pass accompagnement de niveau 2, colocation coachée, l'accès au logement social...) et de santé (CMU, parcours de soins ...).</p> <p>Développer auprès des jeunes en situation de précarité, des actions éducatives autour des problématiques d'équilibre alimentaire, des addictions, des conduites à risques, de la parentalité. Ces actions seraient engagées par l'équipe mobile santé-Précarité du Département du Bas-Rhin auprès des Missions locales volontaires. Ces actions ont été expérimentées en 2016 et semblent trouver leur public. D'autres acteurs, tels que les collèges, les CFA, les foyers d'accueil,... pourraient intégrer ce programme.</p> <p>Proposer aux jeunes en situation de précarité un accompagnement vers et dans le logement au travers du Pass Accompagnement. Cet accompagnement</p>

	s'attache à consolider la situation du jeune grâce à des actions d'insertion professionnelles permettant l'accès à l'emploi.
Partenaires associés	<p>En interne :</p> <p>Missions sociales du Département, Mission Habitat Aménagement et Développement Durable, Mission Education, Sport et Jeunesse...</p> <p>En externe :</p> <p>Missions Locales, DIRECCTE, DRDJSCS, Région, Associations spécialisées dans l'accompagnement du public jeune, Associations spécialisées dans hébergement / logement (partenaires du PDLHPD), SIAO 67, Région Grand Est, EMS, Ville de Strasbourg...</p>
Résultats attendus	<p>Prévenir la précarisation des parcours</p> <p>Prévenir les ruptures de prise en charge</p> <p>Favoriser la construction de parcours de vie cohérent en développant la synergie entre les opérateurs et les dispositifs existants</p>
Responsable du levier	Mission Insertion et Emploi

5.3.4. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AU CŒUR DES PARCOURS D'INSERTION

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>Les allocataires du RSA inscrit dans un parcours d'insertion sociale peuvent bénéficier d'un accompagnement social réalisé par des intervenants sociaux du Département, de la Ville de Strasbourg (sur délégation du Département) ou encore de partenaires financés pour cette mission.</p> <p>L'accompagnement social consiste à soutenir les bénéficiaires pour la résolution des problématiques qui ont été identifiées en commun. Cet accompagnement est proportionné au degré d'autonomie de la personne et vise à le développer : il s'articule autour de la participation du bénéficiaire qui est acteur de son Parcours.</p> <p>L'enjeu est de disposer pour l'ensemble de ces professionnels d'un cadre de référence partagé qui précise le contenu de cet accompagnement social.</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p>La liste suivante des problématiques n'est pas exhaustive mais recense les thématiques les plus fréquemment repérées qui peuvent être un frein à l'accès à l'emploi nécessitant d'être levées mais aussi un frein à l'Insertion sociale. Le périmètre de l'accompagnement pouvant être proposé aux bénéficiaires du RSA par chaque intervenant est cadré par les missions qui lui incombent.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Administratives et d'accès aux droits</u> : <ul style="list-style-type: none"> ✓ la régularisation des documents d'État Civil ; ✓ l'absence de documents administratifs nécessaires à l'instruction des dossiers ; ✓ les problèmes de domiciliation (élection de domicile selon le cahier des charges de l'Etat. Il est précisé que cette élection de domicile ne donne pas lieu à financement spécifique du Conseil Départemental) ; ✓ l'accès à l'ensemble des droits sociaux (CMU, CMU-C, allocation logement, retraite, invalidité, handicap,...). • <u>Gestion de la vie quotidienne</u> : <ul style="list-style-type: none"> ✓ l'organisation familiale/administrative et budgétaire ; ✓ mobilité ; ✓ recherche d'un mode de garde ; ✓ hygiène corporelle et domestique. • <u>Accès au logement et son maintien</u> : <ul style="list-style-type: none"> ✓ des difficultés d'accès au logement ; ✓ l'insécurité du fait de l'absence de logement et/ou de solution d'hébergement ; ✓ le comportement dans le logement. • <u>Accès aux soins, la prise en charge des problématiques de santé</u> : <ul style="list-style-type: none"> ✓ situations reconnues de dépendances (alcool, drogue,...) ; ✓ troubles du comportement et souffrance psychique traités médicalement. ✓ soins hospitaliers, cures...

	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Illettrisme et analphabétisme</u> : <ul style="list-style-type: none"> ✓ méconnaissance et non maîtrise de la langue française ; ✓ non maîtrise des savoirs de base. • <u>Connaissance du monde du travail</u> : <ul style="list-style-type: none"> ✓ méconnaissance du monde du travail qui entraîne de leur part des jugements paralysants (liens avec les ateliers passerelles) ; ✓ problème des représentations du monde du travail et de l'entreprise ; ✓ mise en œuvre des démarches de reconnaissance des diplômes. • <u>Justice</u> : <ul style="list-style-type: none"> ✓ difficultés ou démêlées avec la justice ; ✓ difficultés dans leur rapport à la loi ; ✓ gestion du contrôle judiciaire (pour certains opérateurs) ; ✓ prise en compte d'un passé judiciaire. • <u>Socialisation</u> : <ul style="list-style-type: none"> ✓ image négative de soi ; ✓ difficultés à travailler en groupe ; ✓ découragement et sentiment d'injustice, désespoir ; ✓ angoisse face à l'inconnu dans l'attente de nouveaux repères ; ✓ problème de construction identitaire. • <u>Intégration</u> : <ul style="list-style-type: none"> ✓ difficulté dans le rapport à la norme et à la règle (respect de l'autre et de sa parole, respect du lieu et de l'intervenant, respect du groupe et des horaires) ; ✓ méconnaissance du fonctionnement de la société française ; ✓ incompréhension de la contractualisation écrite ; ✓ décalage entre l'idéalisation du pays d'accueil et la réalité de l'environnement. • <u>Problèmes éducatifs</u> : <ul style="list-style-type: none"> ✓ scolarisation des enfants ; ✓ éducation, soutien à la parentalité ; ✓ soutien éducatif.
Partenaires associés	Ville de Strasbourg et associations habilitées par le Département pour réaliser cet accompagnement
Résultats attendus	Un cadre de référence précisant les problématiques à prendre en compte dans le cadre de l'accompagnement social des allocataires du RSA.
Responsable du levier	Mission Insertion et Emploi/MASP/Ville de Strasbourg dans le cadre de la délégation de compétence

**5.3.5. AGIR POUR LA SANTE DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE : UNE EQUIPE
MOBILE SANTE-PRECARITE**

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>Contribuer à l'amélioration de la santé des allocataires du RSA, des jeunes et de toute personne en situation de précarité afin que les problématiques de santé ne constituent pas un frein à l'insertion professionnelle et sociale.</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p>Mettre en place une équipe mobile santé précarité composée d'infirmier(e)s.</p> <p>Au travers d'actions collectives et individuelles dans chaque territoire, cette équipe a pour objectif de favoriser l'accès aux droits, à la prévention et aux soins en s'adressant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux personnes allocataires du RSA • aux jeunes qui relèvent du dispositif de la Garantie Jeunes • aux mineurs isolés étrangers et aux jeunes majeurs qui relèvent des compétences du Service de Protection de l'Enfance • à toute personne en situation de précarité <p>Cette équipe est amenée à réaliser :</p> <p><u>Des actions collectives</u> de promotion et d'éducation à la santé (hygiène, conduites addictives, contraception, prévention des IST et du SIDA, diabète, alimentation, vaccinations, parcours de soins...), à la demande des partenaires de l'insertion.</p> <p><u>Des actions individuelles</u> : déclinées sous la forme de consultations infirmières individuelles (accueil, écoute et orientation), elles permettent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une évaluation de l'état de santé des personnes orientées par les travailleurs sociaux - un diagnostic infirmier - une orientation, si besoin, vers une prise en charge adaptée - une articulation avec le RESI, la Maison de l'Autonomie (si besoin est pour toute situation relevant d'un dispositif du handicap), le psychologue de la collectivité, la psychiatrie de secteur, la médecine libérale, le centre d'examens de santé de la MGEN... <p><u>Un appui technique aux professionnels</u> du champ de l'insertion pour permettre des échanges sur des situations liées à des problématiques de santé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation par le territoire pour toute question relevant de la santé - Travail en coordination avec les acteurs du champ social et sanitaire.
<p>Partenaires associés</p>	<p>En interne : UTAMS, Maison de l'Autonomie, Mission Enfance et Famille ... En externe : Les Missions Locales, les professionnels du champ de l'insertion sociale et professionnelle de chaque territoire, le RESI, la médecine libérale et hospitalière, les centres de prévention et de soins, la psychiatrie de secteur, les centres d'addiction, la Boussole ...</p>
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la prise en compte des problématiques de santé dans le parcours d'insertion

	- Proposer un soutien à la pratique des travailleurs sociaux pour les situations relevant d'une problématique santé.
Responsable du levier	Mission Insertion Emploi

5.3.6. MOBILISER LES PARTENAIRES AUTOUR DES ENJEUX DE LA SANTE

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>Les problématiques de santé constituent aujourd’hui l’un des freins les plus importants des allocataires du RSA pour la réalisation de leur parcours d’insertion : 20 % d’entre eux présentent des troubles de santé qui font obstacle à moyen ou long terme à une reprise d’activité.</p> <p>Ces problématiques concernent plus largement tous les publics en situation de précarité et notamment les jeunes (bénéficiaires du FAJ, suivis dans le cadre de la garantie jeune ou encore du Pass Accompagnement...) : plus d’une personne sur 5 suivies en 2015 par les professionnels des UTAMS l’ont été pour une problématique de santé.</p> <p>L’enjeu porte donc sur le développement d’un réseau de prise en charge de cette problématique ainsi que sur une articulation étroite entre le champ social et sanitaire pour assurer la continuité de prise en charge dans le cadre d’un parcours de soins.</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p>L’articulation entre le social et le sanitaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer et ou renforcer le travail en réseau avec les partenaires locaux en matière d’accès aux droits, à la prévention et aux soins (psychiatrie de secteur, centres d’addictions, médecine libérale et hospitalière, professionnels de l’insertion sociale et professionnelle, structures impliquées dans la prise en charge des publics précaires, organismes d’assurance maladie, centres de prévention mutualistes et de bilans de santé,...) grâce à la mutualisation des compétences - créer un groupe santé par territoire - mettre en place des conventions partenariales avec des centres de prévention et de soins (le Centre d’Examens de Santé de la MGEN, centres de lutte contre les addictions...). <p>Mobiliser les diagnostics médico-sociaux individuels dans le cadre de l’insertion professionnelle, avec le RESI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer des consultations médicales, des temps d’échanges et de concertation avec les travailleurs sociaux et des animations collectives, - réorienter les personnes vers des professionnels de santé lorsque des soins s’avèrent nécessaires, - apporter un avis, un éclairage sur une aptitude ou non aptitude au travail et des conseils vers une orientation professionnelle compatible avec l’état de santé de la personne, - orienter vers la Maison de l’Autonomie (MDA) pour la mobilisation de dispositifs de prise en compte du handicap. <p>Le RESI est mobilisable par les UTAMS/ UT de la Ville de Strasbourg agissant sur délégation du Département du Bas-Rhin.</p> <p>Développer le lien avec la Maison de l’Autonomie (MDA) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer la pertinence des orientations des allocataires du RSA vers des dispositifs de prise en compte du handicap : <ul style="list-style-type: none"> • En créant des passerelles entre les référents de parcours et les professionnels de la MDA : utiliser les fiches de liaison qui

	<p>permettent de mieux appréhender les difficultés des personnes et ainsi faciliter l’instruction des demandes d’AAH</p> <ul style="list-style-type: none"> • En proposant des séances d’information sur la thématique du handicap aux travailleurs sociaux. <p>- anticiper les ruptures de droit du bénéficiaire de l’AAH pour éviter un retour dans le dispositif RSA.</p> <p>Contribuer à la mise en œuvre d’un Contrat Local de Santé dans chacun des 4 territoires du département avec une gouvernance portée par un service thématique</p> <p>Participer aux Conseils Locaux de Santé Mentale déployés et en cours de déploiement dans chaque territoire</p>
Partenaires associés	<p>En interne : UTAMS, MDA, ...</p> <p>En externe : UT de la Ville de Strasbourg, l’ARS, le RESI, les organismes d’assurance maladie (CPAM, MSA, RSI), les centres mutualistes et de bilans de santé, l’EPSAN, le CH Erstein, les HUS, les médecins libéraux et hospitaliers, les centres d’addiction, les opérateurs de l’insertion sociale et professionnelle</p>
Résultats attendus	<p>Développer ou renforcer le réseau partenarial</p> <p>Etablir des passerelles entre le champ social et le champ sanitaire</p> <p>Favoriser une meilleure orientation des allocataires du RSA vers un dispositif de reconnaissance du handicap</p> <p>Rendre visibles les actions proposées en matière de santé dans chaque territoire</p> <p>Favoriser la continuité des soins</p> <p>Eviter les ruptures de droits</p>
Responsable du levier	Mission Insertion Emploi/MASP

5.3.7. AGIR POUR L'ACCES AU LOGEMENT

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>L'absence de logement ou le risque de le perdre est l'un des principaux freins à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de précarité.</p> <p>Il s'agit donc de mobiliser en faveur des allocataires du RSA et des jeunes en situation de précarité, l'ensemble des outils leur permettant d'accéder ou de se maintenir dans un logement adapté à leur composition familiale et à leurs ressources.</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p>Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) dispose des outils nécessaires permettant une meilleure insertion des allocataires du RSA et des jeunes.</p> <p>Les intervenants sociaux disposent donc des principaux leviers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De manière générale, les dispositifs et aides financières du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), selon les dispositions de son règlement intérieur ; - Pour l'accès au parc social : le Règlement Départemental du Logement Social (RDLS) dans le respect des objectifs fixés dans le cadre de l'accord collectif départemental (ACD) ; - Pour l'accès au parc privé : le partenariat avec l'Agence Immobilière à Vocation Sociale HH Gestion Alsace pour le relogement des plus démunis ; - Une offre de logement accompagné : dispositif de colocation coachée ; - L'intermédiation locative pour l'accès au parc privé des personnes les plus démunies. <p>Pour faciliter l'appropriation de ces outils, le Département organise un appui technique auprès des référents de parcours sociaux (conseil, orientation vers des dispositifs spécifiques du PDALHPD...), dès lors que la problématique logement est un frein pour l'accès à l'emploi.</p> <p>Enfin, un partenariat doit être mis en place et développé avec Action Logement afin de mobiliser leur parc de logement, tout particulièrement en faveur des jeunes.</p>
<p>Partenaires associés</p>	<p>En externe : Directions déconcentrées de l'Etat en charge de la problématique logement et des jeunes, partenaires du PDALHPD, bailleurs sociaux et privés.</p> <p>En interne : Mission Habitat Aménagement et Développement Durable et les Missions sociales du Département.</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Un accès et un maintien dans le logement de personnes les plus fragiles.</p> <p>Mettre à disposition des référents de parcours des outils efficaces pour lever les problématiques de logement lorsqu'ils constituent un frein au retour à l'emploi.</p>
<p>Responsable du levier</p>	<p>Mission Insertion et Emploi/MASP</p>

5.3.8. SUBVENIR AUX BESOINS ALIMENTAIRES PAR LES EPICERIES SOCIALES

Enjeux et finalités	Garantir aux publics en situation de précarité la possibilité de se nourrir de manière équilibrée, tout en disposant d'un accompagnement budgétaire.
Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)	<p>Les épiceries sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - apportent une aide alimentaire temporaire aux publics en difficulté qui leur sont orientés, par l'achat (le plus souvent à 10% de leur valeur) de denrées et de produits d'hygiène de première nécessité ; - permettent d'apurer une dette, de régler une facture ou d'éviter toute dégradation supplémentaire d'une situation budgétaire fragile ; - proposent un accompagnement individuel et collectif dans les domaines de l'alimentation, de la santé, du budget et de la réappropriation de savoir-faire utiles au quotidien (acquisition de nouveaux réflexes de consommation et d'hygiène de vie, connaissance et utilisation des produits frais, techniques d'élaboration de repas équilibrés et économiques, ...) <p>Public cible (sous réserve du respect des barèmes de ressources fixés par les épiceries) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - allocataires de minima sociaux - retraités - salariés précaires - étudiants <p>Prescription : Travailleurs sociaux du Département, des UT de la Ville de Strasbourg, CCAS, CIAS, ...</p>
Partenaires associés	<p>Internes : UTAMS/UT de la Ville de Strasbourg agissant sur délégation du Département,...</p> <p>Externes : CCAS CIAS, communes, EPCI, DRAAF</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - favoriser l'accès à l'alimentation pour toute personne en situation de précarité - prendre en compte l'alimentation comme facteur de santé - acquérir de nouveaux réflexes de consommation - intégrer des connaissances, du savoir-faire et des techniques améliorant les conditions de vie quotidienne et évitant la dégradation des situations budgétaires
Responsable du levier	Mission Insertion et Emploi

5.3.9. PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT BUDGETAIRE ET LUTTER CONTRE LE SURENDETTEMENT

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>La gestion du budget constitue pour les familles une préoccupation importante, notamment lorsque les revenus sont faibles ou lorsque les dépenses connaissent des fluctuations importantes (rentrée scolaire, dépenses imprévues,...). L'enjeu est de s'assurer que la situation de précarité ou de fragilité ne soit pas la cause, à termes, d'une situation de surendettement.</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p>Proposer un accompagnement budgétaire aux Bas-Rhinois en situation de précarité, réalisé par des conseillères en économie sociale et familiale. Cet accompagnement est initié sur la base d'un diagnostic et repose sur l'adhésion de la personne. Il permet d'agir sur la gestion des dépenses au regard des revenus, sur les bonnes pratiques, ... Il permet également l'instruction d'un dossier de surendettement ;</p> <p>Coordonner l'intervention des différents organismes dans le Bas-Rhin pour mieux répondre à la problématique du surendettement et s'assurer de l'existence d'une réponse efficace et disponible sur tout le territoire. Cette action se réalise dans le cadre de la convention « Prévenir et agir ensemble contre le surendettement ».</p> <p>Former les professionnels et les bénévoles au travers du CODELICO ;</p> <p>Expérimenter des dispositifs favorisant un meilleur accompagnement des personnes surendettées. Tel est le cas des points conseils budgétaires (PCB) dont CRESUS, l'UDAF et le CCAS de Niederbronn-Les-Bains sont les porteurs dans le Bas-Rhin.</p> <p>Organiser avec les partenaires des actions d'éducation budgétaire et financière à destination des personnes qui le souhaitent : personnes en situation de précarité ou non, jeunes des Missions Locales...</p>
<p>Partenaires associés</p>	<p>Caisse d'Allocations Familiales, les points conseils budgétaires, l'UDAF, la Banque de France, Crésus, Fédérations de consommateurs, Ville de Strasbourg...</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Permettre aux personnes de mieux gérer leur budget et prévenir les situations de surendettement</p>
<p>Responsable du levier</p>	<p>Mission Insertion et Emploi et Mission Action Sociale de Proximité</p>

5.4. INNOVER, EXPERIMENTER ET SOUTENIR

5.4.1. SUSCITER L'INNOVATION

Enjeux et finalités	<p>Dans un contexte de raréfaction des crédits publics et d'augmentation de la demande sociale, il s'agit de permettre l'éclosion de nouvelles solutions permettant aux services publics et acteurs locaux de mieux répondre aux besoins.</p> <p>L'enjeu est de mobiliser des forces vives du territoire pour favoriser l'innovation dans le champ de l'action publique, en impliquant citoyens, entreprises et en mobilisant de nouveaux savoir-faire...</p>
Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)	<p>Il s'agit de travailler à la création d'un Laboratoire d'innovation publique dans le champ de l'insertion et de l'action sociale (« Lab ») permettant de promouvoir de nouvelles pratiques professionnelles, de nouveaux modes de partenariats et de financements, de nouvelles organisations, de nouvelles solutions (ex : contrat de travail pour développer une entreprise)...</p> <p>Ce Laboratoire mobiliserait de nouvelles disciplines au service de l'innovation (gestionnaires de data, design de service public,...) et serait centré sur l'impact auprès de l'utilisateur.</p>
Partenaires associés	Acteurs volontaires et engagés dans l'innovation sociale, associations caritatives, fondations, collectivités publiques, entreprises, usagers ...
Résultats attendus	Une action sociale plus efficace, efficiente et répondant aux besoins des usagers.
Responsable du levier	Mission Insertion et Emploi

5.4.2. EXPERIMENTER LE CONTRAT A IMPACT SOCIAL

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>Dans un contexte de raréfaction des crédits publics et d'augmentation de la demande sociale, il est nécessaire d'expérimenter de nouvelles modalités de financement des actions.</p> <p>Associer davantage le secteur privé au financement des projets dans le champ de l'action sociale.</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p>Il est proposé que le Département du Bas-Rhin expérimente le Contrat à Impact Social (CIS) dans le champ de l'insertion.</p> <p>Ce CIS est une nouvelle forme de financement de l'action qui fait intervenir 3 parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un opérateur (une association par exemple) qui est chargé de réaliser une prestation et d'atteindre un objectif (ex : placement à l'emploi...). L'opérateur a la garantie d'être financé pour cette mission compte tenu des frais engagés (en personnel par exemple) ; - Un investisseur (un organisme financier, une banque, une fondation...) qui verse à l'opérateur porteur du projet les fonds lui permettant de mettre en œuvre le programme ; - Une autorité publique (Département par ex) qui : <ul style="list-style-type: none"> • lorsque les objectifs du projet sont atteints, rembourse à l'investisseur les frais engagés et verse un intérêt (un « bonus ») ; • lorsque les objectifs du projet ne sont pas atteints, ne rembourse pas l'investisseur des fonds engagés. Le risque pèse donc sur l'investisseur. <p>Cet outil, déjà testé au Royaume Uni (placement à domicile des enfants), aux Etats-Unis (lutte contre la récidive) ou encore en Belgique (accès à l'emploi), est novateur en France.</p> <p>Cet outil peut donc être déployé pour des actions expérimentales en réponse à des problématiques sociales non résolues.</p> <p>Il est proposé d'expérimenter cet outil dans le champ notamment de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA.</p>
<p>Partenaires associés</p>	<p>Alsace Active, le Comptoir de l'Innovation, des investisseurs privés, nationaux ou locaux (fondations, banques, ...), Acteurs publics, collectivités, services de l'Etat, Un ou des porteurs de projets innovants</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Mise en œuvre d'actions innovantes</p>

	Financement d'actions expérimentales par la collectivité si les résultats obtenus génèrent des coûts évités pour la collectivité et si les objectifs sont atteints.
Responsable du levier	Mission Insertion et Emploi

5.4.3. EXPERIMENTER LA MOBILISATION D'EMPLOIS INTERSTITIELS POUR LE RETOUR A L'ACTIVITE

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>Proposer des supports d'activités nouvelles, d'utilité sociale, aux publics éloignés de l'emploi et les inscrire dans un parcours de mobilisation, de formation et retour à l'emploi.</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p>Dans le cadre d'une dynamique de territoire et de proximité, il s'agit de faire émerger avec les employeurs du secteur non marchand des activités dites interstitielles, non prises en charge par le secteur marchand et non marchand. Ces activités sont très généralement à petit volume horaire, sont utiles et peuvent se situer dans 6 domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services administratifs et culturels (animation bibliothèque en école primaire, foyer de jeunes, animation du groupe théâtre, animations en maison de retraite...); • Espaces verts, environnement, qualité de vie (travaux d'espaces verts pour la commune, entretien d'espaces prives laisses à l'abandon...); • Tourisme et accueil (développement du tourisme vert via un projet de ferme accueil, balisage des chemins, aire de pique-nique...); • Services aux collectivités, aux entreprises et aux personnes (visite aux personnes âgées, gardiennage, coursier, desserte de pain...); • Agriculture, élevage, forêt (garde forestier, entretien, replantation de haies...); • Entretien de bâtiments, peinture, gros nettoyage (restauration de bâtiments de ferme, entretien des bâtiments d'entreprise, nettoyage des voutes d'église,...) • ... <p>Il est proposé aux territoires d'engager une dynamique autour des étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • organiser en territoire des séances d'informations à destination des demandeurs d'emploi de plus d'un an. Ces séances se dérouleraient avec les acteurs du territoire (associations, acteurs de l'insertion par l'activité économique, entreprises...); • pour les demandeurs d'emploi volontaires (estimation à 50 % des participants), évaluer leurs potentiels et définir le projet professionnel ainsi que les secteurs d'activités souhaités. Il s'agira également de définir leurs éventuels freins pour engager les mesures destinés à les lever. Ce diagnostic s'effectuera par des binômes (intervenant social et intervenant professionnel) avec l'aide d'une fiche d'analyse formalisée; • définition des secteurs économiques et séances de présentation des résultats aux entreprises du territoire; • séances de travail par secteurs d'activités pour définir les activités utiles qui pourraient être proposées en face des secteurs et des projets individuels. Ces séances réuniraient les entreprises du territoire concernées par le secteur, les chambres consulaires, des représentants de demandeurs d'emploi; • sur la base de la délimitation des activités utiles, définition de l'opérateur susceptible de porter ces activités. Cet opérateur

	pourraient par exemple être des entreprises d'insertion du territoire sur des postes permanents (et pas d'insertion).
Partenaires associés	Communes, EPCI, acteurs de l'ESS, DIRECCTE, entreprises ... et de manière générale tout acteur souhaitant partager ce projet.
Résultats attendus	Des activités rémunérées à proposer à des allocataires du RSA sans activité
Responsable du levier	Mission Insertion et Emploi/ Mission Action Sociale de Proximité

5.4.4. VENIR EN APPUI AUX PARTENAIRES : L'INGENIERIE DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Enjeux et finalités	<ul style="list-style-type: none"> • Venir en appui aux partenaires du champ de l'insertion qui souhaitent développer des actions permettant de mieux répondre aux problématiques des Bas-Rhinois • Soutenir les projets innovants
Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)	<p>Cette ingénierie permet d'apporter une assistance technique dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide à la conceptualisation de projets ; • Appui dans la recherche de financement ; • Spécifiquement, dans le champ de crédits FSE : <ul style="list-style-type: none"> - Appui à la conception du projet (public cible, outils, partenariats...); - Aide à la constitution du dossier (complétude, anticipation des contrôles,...) ; - Appui à la production des justificatifs dans le cadre des contrôles (conseils, aide à la mise en place...) • Pour les entreprises : <ul style="list-style-type: none"> - Aide au recrutement : recherche de candidats répondant aux besoins de l'entreprise, sélection, préparation des candidats ; - Elaboration de cahiers des charges pour former de futurs recrutés ; - Aide financière (dans le cadre des contrats aidés) - Tutorat externe pour permettre l'adaptation du salarié à l'emploi • Pour les communes : <ul style="list-style-type: none"> - Recrutements pour la mise en place des rythmes scolaires - Mise en place et suivi des clauses d'insertion dans les marchés publics
Partenaires associés	Tous partenaires utiles en tant que de besoins (ADIRA, CDC, OPCA ...)
Résultats attendus	Permettre le développement de projets pérennes
Responsable du levier	Mission Insertion et Emploi

5.4.5. SOUTENIR LES ACTEURS : LE PROGRAMME FSE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>L'Union Européenne s'est fixé comme défi majeur pour la période 2014-2020 de renforcer l'inclusion active pour lutter contre la précarité et la pauvreté. La France a inclus cette priorité dans un Programme Opérationnel National Emploi-Inclusion.</p> <p>C'est dans ce cadre que le Département du Bas-Rhin a été reconnu par l'Etat comme organisme intermédiaire gestionnaire de crédits du Fonds Social Européen (FSE).</p> <p>Le FSE est ainsi un levier financier capital dans le déploiement et le renforcement de la politique d'insertion du Département du Bas-Rhin, tout particulièrement dans le contexte financier contraint que connaît la collectivité. Il permet d'augmenter l'offre d'insertion disponible sur les territoires.</p> <p>L'enjeu est de mobiliser ces fonds pour assurer l'insertion d'un maximum d'allocataires du RSA grâce au co-financement d'actions.</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p>Pour la programmation 2015-2020, le Département assure la gestion de 4 M€/an de crédits FSE contre 1,3M€/an dans la précédente programmation.</p> <p>Ces crédits sont affectés au co-financement d'actions visant les publics en situation de précarité, et notamment les allocataires du RSA.</p> <p>L'offre de service du Département du Bas-Rhin s'articule autour des principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le recensement et l'analyse des besoins exprimés par les territoires (UTAMS, acteurs de l'insertion,...) • Un appel à projets permettant de susciter des actions répondant aux besoins constatés et notamment : <ul style="list-style-type: none"> - lever les freins entravant l'insertion professionnelle ; - proposer aux jeunes en précarité un logement et un accompagnement socio professionnel renforcé et adapté à leur situation ; - engager la personne dans une dynamique de mobilisation active en vue de son employabilité et de son accès à l'emploi ; - accompagner les allocataires du RSA créateurs d'entreprises ; - préparer le retour à l'emploi durable ; - mobiliser les entreprises et les employeurs. • L'accompagnement des opérateurs, en amont du dépôt du dossier FSE, pour l'élaboration du projet cofinancé par le FSE : cohérence avec les orientations du Département, modalités de déploiement pour simplifier les contrôles ...

	<ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnement technique durant la période de versement des crédits européens : s'assurer du déploiement du projet, conseil à la formalisation des justificatifs pour anticiper les contrôles et leurs éventuelles conséquences, conseils pour la mise en place de mesures correctives en cas de difficultés...
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> • Opérateurs de l'insertion sociale et professionnelle • SIAE • DIRECCTE • EMS (coordination des programmes)
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • 20 000 participants au programme départemental de 2015 à 2020
Responsable du levier	Mission Insertion Emploi – Cellule FSE

5.5. ORGANISER LES PARCOURS ET RESPONSABILISER

5.5.1. ACCOMPAGNER ET MOBILISER LES ALLOCATAIRES

Enjeux et finalités	<p>Le Département du Bas-Rhin mène une politique active de retour à l'emploi qui est basée sur une mobilisation accrue des allocataires du RSA et accompagnement personnalisé.</p> <p>Des partenaires, en charge de cette mission, ont donc été habilités pour devenir référents de parcours au sens de la loi du 1^{er} décembre 2008 relative au RSA. Leur pratique professionnelle est définie dans un cahier des charges.</p> <p>L'enjeu est de définir le référent de parcours le plus adapté aux atouts et aux difficultés de l'allocataire du RSA pour l'inscrire dans un parcours prioritaire de retour à l'emploi.</p>
Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)	<p><u>Les principes d'organisation en parcours</u></p> <p>Tout allocataire du RSA doit faire l'objet d'un diagnostic afin de pouvoir l'orienter vers le référent de parcours le plus adapté à ses atouts et ses difficultés. Les parcours d'insertion professionnelle sont privilégiés afin d'engager les allocataires dans une dynamique d'employabilité accrue. Les parcours d'insertion sociale sont mobilisés en cas de problématiques qui empêchent un allocataire de s'inscrire dans une formation ou d'occuper un emploi d'au-moins 20 heures.</p> <p>a) Les territoires disposent de plusieurs méthodes de diagnostic</p> <ul style="list-style-type: none">- Mon Parcours : il s'agit de solliciter les allocataires du RSA nouvellement entrant dans le dispositif RSA afin qu'ils complètent un document (« Mon Parcours ») et formulent une analyse de leurs atouts et difficultés. Sur cette base, l'UTAMS ou l'UT de la Ville de Strasbourg oriente l'allocataire vers un référent de parcours qui formalisera le contrat d'engagement ;- Plate-forme de service : elle permet la réalisation dans un temps rapproché, qui ne peut excéder 15 jours, de l'instruction du RSA, du diagnostic et du contrat d'engagement avec le référent de parcours ;- Informations collectives : elles consistent à convoquer les allocataires nouvellement entrant dans le dispositif RSA à une réunion qui les informe sur leurs droits et devoirs et permet de réaliser un diagnostic pour être orienté vers un référent de parcours. Il est précisé que cette information collective doit intervenir dans les 2 mois à compter de la notification des droits à l'usager ;

- b) Un diagnostic individuel qui permet d'orienter l'allocataire vers un référent selon les problématiques qui émergent

Ce diagnostic individuel doit permettre au Département d'orienter l'allocataire vers son référent de parcours. Cette orientation est formalisée dans un 1er contrat qui engage l'allocataire à prendre l'attache de son référent de parcours dans le mois. Le référent de parcours est informé de cette orientation et indique au Département si la prise de contact a eu lieu.

Deux types de parcours : professionnel ou social

Le Département du Bas-Rhin souhaite renforcer la dynamique d'accès à la formation et à l'emploi. Pour ce faire, les orientations privilégient les parcours d'insertion professionnelle. Les parcours d'insertion sociale ne sont mobilisés que lorsque l'allocataire présente des problématiques sociales constituant un obstacle à son inscription dans une démarche de formation ou d'accès à un emploi (c'est-à-dire être en incapacité de tenir a minima un contrat aidé de 20 heures par mois).

Les parcours d'insertion professionnelle visent à une mobilisation accrue des allocataires du RSA

Les parcours d'insertion professionnelle visent à une mobilisation accrue des allocataires du RSA par le biais des opérateurs financés par le Département, ceux-ci disposant de davantage d'outils tels que les contrats aidés.

- a) Pôle emploi reste le référent de parcours de droit commun

En accord avec les dispositions législatives relatives au RSA, Pôle emploi est le référent de parcours de droit commun. Les allocataires du RSA inscrits en parcours d'insertion professionnelle sont donc orientés prioritairement vers ce référent qui mobilisera ses outils de droit commun (suivi, suivi renforcé, suivi accompagné...).

- b) Des référents de parcours spécifiques pour la mise en place d'une démarche de mobilisation active des allocataires

- Des référents de mobilisation

Le Département peut toutefois désigner comme référents de parcours les opérateurs professionnels qu'il finance pour mettre en œuvre une démarche de mobilisation plus active pour certains allocataires sur la base d'un cahier des charges adapté.

Ces opérateurs prennent en charge les publics les plus autonomes et/ou non qualifiés.

- Un cahier des charges axé sur la mobilisation active des allocataires
Ces référents de parcours professionnels agissent sur la base d'un cahier des charges qui traduit la commande du Département à leur égard. Dans ce cadre, il est attendu un travail de mobilisation continue des allocataires autour de la préparation à l'emploi, de la recherche de

	<p>formation et d'emploi, du savoir-être et de la mise à l'emploi ...</p> <p>Afin de faire en sorte que la mobilisation des allocataires soit opérationnelle et continue, ces référents de parcours agissent par le biais de suivis qui peuvent alterner actions individuelles et collectives. La durée de prise en charge est limitée à 6 mois, renouvelable une fois.</p> <p><u>Les parcours d'insertion sociale visent à lever les freins des allocataires du RSA et mobilisent un accompagnement adapté en termes de contenu et de durée de contractualisation.</u></p> <p>a) Le Département reste le référent de parcours de droit commun au travers des UTAMS et des UT de la Ville de Strasbourg</p> <p>En accord avec les dispositions législatives relatives au RSA, le Département est le référent de droit commun des allocataires du RSA inscrits en parcours d'insertion sociale. Ces suivis sont mis en œuvre par les intervenants sociaux du Département et de la Ville de Strasbourg, celle-ci agissant sur délégation du Département dans ce champ.</p> <p>b) Des opérateurs spécifiques pour assurer le suivi des allocataires du RSA répondant à certains profils</p> <p>Afin de tenir compte des problématiques particulières que présentent certains allocataires du RSA, le Département finance des opérateurs spécifiques pour assurer l'accompagnement social de ces publics. Les modalités d'intervention de ces référents de parcours sont définies dans un cahier des charges spécifique. Ils sont mobilisés au regard du profil des allocataires, de leur capacité de prise en charge (nombre de places) et de leur périmètre d'intervention.</p> <p>c) Un accompagnement modulable : veille administrative, accompagnement renforcé, ...</p> <p>Les modalités de prise en charge sont fonction des besoins de l'allocataire du RSA. Elles peuvent consister en une simple veille administrative afin de s'assurer que la situation de l'allocataire ne s'aggrave pas. Elles peuvent consister en un suivi plus renforcé (accompagnement ou intervention sociale), notamment lorsque les problématiques sociales peuvent être levées à court ou moyen termes. Le type d'accompagnement est décidé par l'UTAMS ou l'unité territoriale de la Ville de Strasbourg.</p>
<p>Partenaires associés</p>	<p>En externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> -opérateurs de l'insertion sociale ; -opérateurs de l'insertion professionnelle ; -Pôle Emploi. <p>En interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> -UTAMS, Ville de Strasbourg
<p>Résultats attendus</p>	<p>Un accompagnement adapté et mobilisateur</p>
<p>Responsable du levier</p>	<p>Mission Insertion Emploi/MASP</p>

5.5.2. ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS POUR MIEUX INSERER

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>50% des allocataires du RSA sont inscrits dans des parcours d'insertion professionnelle.</p> <p>Ces allocataires disposent de référents de parcours, les opérateurs de l'accompagnement professionnel, financés par le Département du Bas-Rhin et chargés de préparer leur reprise d'activité dans les meilleures conditions et les meilleurs délais.</p> <p>L'enjeu est d'accompagner ces opérateurs dans l'exercice leurs missions et notamment dans leur pratique professionnelle, afin qu'ils puissent réaliser leurs accompagnements dans les meilleures conditions.</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p>Ce levier consiste à proposer aux opérateurs de l'accompagnement professionnel les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des informations accrues sur : <ul style="list-style-type: none"> ✓ le marché du travail, les potentiels, les métiers en tension... ✓ la connaissance et la prise en compte des attentes des entreprises ✓ la compréhension de l'évolution des nouveaux modèles d'organisation ✓ la pédagogie adaptée à la mobilisation des ressources des allocataires du RSA ✓ l'appropriation de l'offre de service globale (dispositifs, formations) • Inciter les opérateurs à mettre en œuvre des formations internes pour permettre la montée en compétences des salariés et faire en sorte que l'accompagnement soit réalisé par des professionnels spécialisés dans l'accès à l'emploi • La mise en réseau : <ul style="list-style-type: none"> ✓ le collectif est le levier indispensable à la construction de parcours cohérents vers l'emploi. Les partenaires doivent se connaître, communiquer, travailler ensemble, mutualiser leurs moyens, structurer leurs complémentarité, afin d'étayer le chemin du retour vers l'emploi. Le Département appuiera la construction de ce collectif par des rencontres régulières, la construction partagée de projets, le partage des outils... • La diffusion d'outils partagés (diagnostic,...). • La révision des porte-feuilles d'accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> ✓ il s'agira de ré-investir annuellement les situations des bénéficiaires avec les référents, afin de ré-actualiser le diagnostic de la situation, de préconiser des actions concrètes pour faciliter et accompagner la mise à l'emploi, voire de réorienter vers un autre référent si nécessaire.
<p>Partenaires associés</p>	<p>Les opérateurs professionnels, les travailleurs sociaux « insertion », le réseau «Equipe Technique Emploi » sur le périmètre de la Ville de Strasbourg, Pôle</p>

	emploi à travers ses équipes et l'accompagnement global, les structures d'insertion par l'activité économique, les chambres consulaires (CCI, CMA), les Maisons de l'Emploi, le Conseil Régional, les OPCA ...
Résultats attendus	Un accompagnement professionnel plus en phase avec les attentes des entreprises Des sorties rapides vers l'emploi
Responsable du levier	Mission Insertion et Emploi : Unité Accès à l'Emploi

5.5.3. PRIVILEGIER LA SOLIDARITE FAMILIALE : ACTIVER L'OBLIGATION ALIMENTAIRE

Enjeux et finalités	<p>Les créances alimentaires constituant des ressources, elles doivent être prises en compte pour la détermination du montant du RSA.</p> <p>La prise en compte de l'obligation alimentaire vise à mobiliser prioritairement la solidarité familiale et n'activer la solidarité nationale que lorsque la famille ne peut pas remplir ses responsabilités.</p> <p>Elle s'inscrit également dans un enjeu de maîtrise des dépenses publiques.</p>
Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)	<p>En application du principe de subsidiarité du revenu de Solidarité active, l'allocataire est tenu de faire valoir ses droits à créances d'aliments ou pensions alimentaires afin de pouvoir bénéficier du RSA (article L 262-10 du code de l'action sociale et des familles).</p> <p>Sont concernés par cette obligation envers leurs ascendants : les allocataires du RSA âgés de 25 à 30 ans, sans enfant à charge, en couple ou isolés (mais qui n'ont jamais été mariés ou divorcés, dans quels cas c'est l'obligation de secours entre époux/ ex-conjoint qui serait mobilisée par la CAF).</p> <p>3 098 allocataires du RSA seraient concernés.</p> <p>La procédure serait la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour tout allocataire concerné, il lui serait demandé de faire valoir ses droits (art R 262-46 du code de l'action sociale et des familles) : <ul style="list-style-type: none"> • action en justice. • production de l'avis d'imposition des parents. - Sans réponse de l'intéressé, le RSA serait suspendu (art R 262-49 du code de l'action sociale et des familles – art L 161-1-4 du code de la sécurité sociale). - Sur la base des éléments de réponse de l'intéressé : <ul style="list-style-type: none"> • prise en compte des pensions alimentaires effectivement versées ou décidées par un juge ; • prise en compte du montant fixé par décision judiciaire dans le cas où le bénéficiaire intente une action en fixation de pension alimentaire. • évaluation de la capacité contributive des parents et/ou application forfaitaire. <p>Cette procédure serait testée à compter de janvier 2017 pour évaluer sa complexité, avec établissement d'un bilan au 30 juin 2017.</p>
Partenaires associés	Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin.
Résultats attendus	Réduction du coût de l'allocation RSA.
Responsable du levier	Mission Insertion et Emploi (Unité de Gestion et de Contrôle du RSA)

5.5.4. CONTRACTUALISER POUR RESPONSABILISER

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>Le contrat d'engagement est un acte obligatoire pour tout bénéficiaire de RSA, conditionnant son droit à la perception de l'allocation du RSA.</p> <p>Le référent est responsable de l'élaboration par la personne du contrat d'engagement réciproque, de sa mise en œuvre, de son évaluation.</p> <p>Le contrat doit être défini au plus proche des compétences et des problématiques identifiés. Il doit permettre à ce dernier de s'investir dans une dynamique d'engagement.</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p><u>La forme</u></p> <p>Le contrat d'engagement prend la forme soit d'un parcours personnalisée d'accompagnement vers l'emploi mis en place par Pôle emploi (suivi, suivi renforcé, suivi guidé, accompagnement global), d'un contrat au titre d'une mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP), ou d'un accompagnement sociale lié au logement (ASLL), d'un contrat d'engagement civique, ou encore d'un contrat de prise en charge en CHRS.</p> <p><u>Le contenu</u></p> <p>Le contenu du contrat d'engagement est élaboré en concertation avec l'allocataire.</p> <p>Il contient des actions identifiées, mesurables, atteignables, amenant l'allocataire à s'inscrire dans une dynamique d'insertion.</p> <p><u>La durée du contrat</u></p> <p>La durée est établie au regard de la nature des engagements et du temps nécessaire à leur réalisation.</p> <p>Pour la prise en charge au sein des UTAMS ou UT de la Ville de Strasbourg, un accompagnement à durée modulable et déterminé par l'unité territoriale</p> <p>La durée du contrat est déterminée par l'unité territoriale en fonction de la nature des problématiques sociales.</p> <p>Elle est d'une durée minimale de 3 mois et peut s'établir à 5 ans.</p> <p>En cas de problématique santé ou en attente de droits à la retraite, la durée peut s'établir de 1 à 5 ans (sur décision du Département).</p> <p><u>Les manquements aux engagements inscrits au contrat d'engagement</u></p> <p>Tout manquement aux engagements définis dans le contrat d'engagement réciproque appelle une convocation en CTRSA. Le Président de la CTRSA et ses membres proposeront les mesures à prendre (rappel à la règle, suspension de l'allocation).</p>
<p>Partenaires associés</p>	<p>UTAMS et UT de la Ville de Strasbourg, CCAS de la Ville de Strasbourg, associations en charge de l'accompagnement social lié au logement, CHRS...</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Un contrat d'engagement pour tout allocataire du RSA.</p>
<p>Responsable du levier</p>	<p>Mission Insertion et Emploi avec la MASP et la Ville de Strasbourg</p>

5.5.5. CONTROLER POUR S'ASSURER DU RESPECT DES DROITS

Enjeux et finalités	<p>Le Département du Bas-Rhin met en œuvre depuis plusieurs années une politique activité d'insertion qui s'élève à 20 M€ par an, soit près de 16 % de la dépense d'allocation. Cet engagement est particulièrement soutenu, le taux moyen en métropole s'élevant à 8 %, et s'opère dans un contexte de contrainte financière forte.</p> <p>Cependant, ces actions n'ont de sens que si elles bénéficient aux personnes qui en ont réellement besoin. Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a donc décidé d'engager à partir de 2013 une stratégie de contrôle visant à vérifier que les conditions d'attribution du RSA sont effectivement remplies pour tous ceux qui en sont bénéficiaires.</p> <p>Ce plan a été soumis au Conseil Général du Bas-Rhin lors de sa séance plénière du 24 juin 2013 et a été adopté à l'unanimité. Il vise à veiller au juste versement des droits et à contribuer à la lutte contre la fraude aux prestations sociales.</p>
Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)	<p>Ce levier comprend la mise en place d'une équipe de 13 contrôleurs internes et d'un panel de mesures adaptées à chaque situation : contrôles sur pièces, sur place, convocation en commission territoriale du RSA, amendes administratives, dépôt de plainte auprès du Procureur de la République, récupération des indus...</p> <p>La mission des contrôleurs au RSA porte sur la détection d'incohérences entre les déclarations des allocataires et la réalité de leurs situations. Elle s'exerce en coordination avec les contrôleurs de la CAF pour éviter les doublons de contrôle.</p> <p>La démarche menée par le Département du Bas-Rhin, se fonde sur l'article L262-40 du code de l'action sociale et des familles qui prévoit que « pour l'exercice de leurs compétences, le président du conseil général, demandent toutes les informations nécessaires à l'identification de la situation du foyer : ...aux collectivités territoriales ». Les informations demandées, que ces, collectivités sont tenus de communiquer, doivent être limitées aux données nécessaires à l'instruction du droit au revenu de solidarité active, à sa liquidation et à son contrôle ainsi qu'à la conduite des actions d'insertion.».</p> <p>Par ailleurs, lors du dépôt de leur demande, les allocataires du RSA signent une déclaration sur l'honneur précisant que leur déclaration peut faire l'objet d'un contrôle du Président du Conseil Général.</p> <p>Enfin, l'article R 262-83 du Code de l'action sociale et des familles précise que « Le bénéficiaire du revenu de solidarité active ainsi que les membres du foyer sont tenus de produire, [...], toute pièce justificative nécessaire au contrôle des conditions d'ouverture de droit, en particulier au contrôle des ressources, notamment les bulletins de salaire. En cas de non-présentation des pièces demandées, il est fait application des dispositions de l'article L. 161-1-4 du code</p>

	<p>de la sécurité sociale (Sauf cas de force majeure, la non-présentation par le demandeur de pièces justificatives, ... entraîne la suspension ... du versement de la prestation jusqu'à la production des pièces demandées....).</p> <p>Le contrôle ainsi effectué porte uniquement sur les éléments constitutifs du droit. Il peut conduire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à des rectifications du droit, en fonction des nouvelles informations ; - à une suspension / radiation pour non soumission aux contrôles ; - à la présentation à la commission fraude de la CAF.
Partenaires associés	Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, tous les organismes de prestations sociales membres du Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude du Bas-Rhin (CODAF)
Résultats attendus	4200 contrôles pour 2016 soit 12 000 contrôles sur la durée du PDI
Responsable du levier	Mission Insertion Emploi

6. LES LEVIERS D' ACTIONS TERRITORIAUX MOBILISABLES POUR ATTEINDRE LES RESULTATS

6.1. LES LEVIERS SPECIFIQUES AU TERRITOIRE D' ACTIONS « NORD »

6.1.1. RENFORCER L'ACCES A L'EMPLOI

Enjeux et finalités	Renforcer l'accès à l'emploi des allocataires du RSA - en assurant l'accès à l'emploi - en renforçant le partenariat avec les ACI et les SIAE
Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)	<p>1) Lien avec Pôle Emploi et les Missions Locales Assurer des revues de portefeuilles avec les référents professionnels.</p> <p>2) Soutenir les structures d'insertion par l'activité économique Organisation sous le pilotage de pôle emploi, en janvier 2017, d'une manifestation dans le cadre des vœux des SIAE du territoire : - pour permettre aux IAE de mieux se faire connaître - et contribuer au Job dating à destination des BRSA</p> <p>3) Agir pour l'emploi transfrontalier - Renforcer le partenariat avec les institutions allemandes (Arbeits agentur, Pamina,..) - Participer au projet Interreg</p>
Partenaires associés	Région, Pôle Emploi, SIAE, Référents RSA professionnels, Mission Locale, Travailleurs sociaux Insertion du CD 67
Résultats attendus	Optimiser les accès à l'emploi des allocataires du RSA
Responsable du levier	Mission Action Sociale de Proximité

6.1.2. RENFORCER L'ACCES A LA FORMATION

Enjeux et finalités	Le bassin d'emploi d'Haguenau est un des bassins où les demandeurs d'emploi sont les moins qualifiés et de ce fait, ils n'arrivent pas à accéder à l'emploi. Renforcer l'accès à l'emploi des allocataires du RSA peu qualifiés.
Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)	<p>1) Contribuer au plan de formation 500 000 de l'Etat Un comité de suivi associant l'ensemble des prescripteurs est institué sur chaque territoire. Sur le territoire de l'Utams Nord un groupe spécialisé sera constitué pour étudier les situations potentielles de dérogation piloté par la Région. Par ailleurs, il s'agit de mobiliser l'ensemble des dispositifs de formation : Région, OPCA, APP.</p> <p>2) Agir pour l'emploi transfrontalier Aujourd'hui beaucoup d'employeurs allemands sont prêts à recruter des personnes qualifiées ou de les engager dans le cadre d'un parcours de formations qualifiantes. Il est nécessaire de poursuivre le travail en collaboration avec nos voisins allemands : - en renforçant le partenariat avec les institutions allemandes (Arbeits agentur, Pamina,...) - en proposant des actions de formations de langue allemande (débutant et A2) et des pré-qualifications via Pôle emploi et la Région</p>
Partenaires associés	Région, Pôle Emploi, Référents RSA professionnels, Mission Locale, Organismes de formations, Travailleurs sociaux Insertion du CD 67
Résultats attendus	Une meilleure qualification des allocataires du RSA afin de faciliter leur accès à l'emploi.
Responsable du levier	Mission Action Sociale de Proximité

**6.1.3. PROMOUVOIR L'EMPLOI DES ALLOCATAIRES DU RSA PAR L'INTERMEDIAIRE DES
CONTRATS AIDES**

Enjeux et finalités	Renforcer l'accès à l'emploi des allocataires du RSA - en promouvant les contrats aidés auprès des maires et du secteur non marchand - en promouvant les ACI et les IAE
Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)	<p>1) La tournée des maires - promouvoir l'emploi des BRSA en contrats aidés dans les communes, CAE et les contrats modulables - promouvoir les activités des SIAE du territoire</p> <p>2) Poursuivre l'action dans le cadre des Pactes sociaux Locaux - pérenniser le Groupement d'Economie Sociale (GES) et le poste de commercial pour les 3 prochaines années Dans le cadre du PSL Brumath/Basse Zorn : - développer au sein des zones d'activités des 2 CC un partenariat avec les entreprises - contribuer aux actions du PSL de Sauer-Pechelbronn conduit par la communauté des communes Sauer- Pechelbronn. - dans le cadre de « Créagir » mener une réflexion sur la CC du Pays de Niederbronn avec les partenaires pour développer des actions en faveur de l'insertion</p>
Partenaires associés	Pôle Emploi, SIAE, Référents RSA professionnels, Mission Locale, Travailleurs sociaux Insertion du CD 67,
Résultats attendus	Optimiser les accès à l'emploi des allocataires du RSA
Responsable du levier	Mission Action Sociale de Proximité

6.1.4. DEVELOPPER DES ACTIONS POUR LES PUBLICS ELOIGNES DE L'EMPLOI

Enjeux et finalités	<ul style="list-style-type: none"> -favoriser l'insertion de tous les allocataires du RSA -lutter contre l'isolement et les risques de désocialisation -favoriser l'accès aux droits -mener des actions de préparation à l'emploi
Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)	<p>Identifier et valoriser l'engagement bénévole des BRSA</p> <ul style="list-style-type: none"> - rajouter une rubrique « valorisation du bénévolat » sur la fiche « Mon Parcours » pour identifier le bénévolat déjà existant et repérer les souhaits et les centres d'intérêt de l'allocataire. - confier le tutorat des engagements bénévoles aux référents des Ateliers Passerelles <p>Construire une action parentalité-emploi</p> <p>Action collective à mener avec le CIDFF, la PMI, les psychologues et les TSI, la CAF et avec les mères de familles sur la question de la séparation et de la connaissance des modes de garde et des droits qui y sont attachés</p> <p>Utiliser l'offre de service spécifique de pôle emploi pour les mères isolées</p> <p>Encourager et soutenir la mise en place de SEL (services d'échanges locaux)</p> <p>Mener un repérage des SEL existant sur le territoire et faire connaître aux professionnels et au public.</p> <p>Favoriser la mobilité des publics</p> <p>Renforcer l'information sur les aides à la mobilité existantes</p> <p>Encourager les partenariats pour la mise en place des bourses aux permis</p>
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> - Associations (Cidff, Mobilex, Droit au Travail, associations familiales, Hélène de cœur) - les épiceries sociales - les communes, CCAS ou Communautés des communes engagées dans un PSL - les référents de parcours RSA - la CAF - l'UDAF - les structures de garde d'enfant.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux prendre en compte les engagements bénévoles des personnes - Renforcer la préparation à l'emploi des publics qui en sont éloignés - Impliquer davantage les Epci et les associations
Responsable du levier	MASP (RUTAMS et CTI)

6.1.5. DEVELOPPER DES ACTIONS POUR LES NOMADES SEDENTARISEES DE MERTZWILLER

Enjeux et finalités	Accompagner ces populations dans le maintien dans le logement et dans la gestion de la vie quotidienne
Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)	<p>A travers des rencontres trimestrielles : UTAMS, CIAS, AVA, commune et le bailleur social DOMIAL</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer un accompagnement social cohérent des situations familiales en désignant un référent unique par ménage, connu par tous les partenaires - réduire la dette locative des ménages et agir en prévention des impayés locatifs - améliorer les conditions de vie des familles du site et les relations bailleur / locataires - une convention AVA/DOMIAL/CD67 permet l'intervention d'un technicien d'AVA dans les maisons pour les réparations locatives et la sensibilisation des ménages au nécessaire entretien du bâti.
Partenaires associés	Domial, AVA Habitat et Nomadisme Les travailleurs sociaux de l'UTAMS, la commune de Mertzwiller
Résultats attendus	Maintien des personnes dans les logements et autonomisation de ces dernières en ce qui concerne leur cadre de vie. Eviter l'augmentation des dettes locatives, la dégradation du site et maintenir un suivi des conditions de logement des familles.
Responsable du levier	MASP (RETMS)

6.1.6. DEVELOPPER DES ACTIONS POUR LES NOMADES SEDENTARISEES DE KALTENHOUSE

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>Présence de 3 sites de nomades sédentarisés dans la commune de Kaltenhouse Le relogement de 23 familles dans le cadre d'une RHI a fortement impacté les modes de vie et la gestion quotidienne</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p>- Lutter contre la précarité énergétique : notamment en développement une « action bois » avec AVA et prévention des impayés avec Electricité de Strasbourg permettant la maîtrise et la baisse du coût de la facture énergétique tout en respectant les enjeux sanitaires.</p> <p>a) Partage du projet avec la commune afin de mener une action cohérente dans les familles</p> <p>b) Accompagner les familles dans la résorption de la dette énergétique (aide à la gestion budgétaire) et poursuivre le partenariat étroit avec le fournisseur d'électricité afin de gérer la consommation électrique et de prévenir les coupures</p> <p>c) Accompagner les locataires pour la fourniture de bois de chauffage plus économique (source complémentaire à l'électricité) avec participation des familles et soutien financier du Département dans le cadre du FSL</p> <p>d) Faire prendre consciences des risques sanitaires en rendant les familles attentives au choix du combustible et aux risques sanitaires et environnementaux liés à l'utilisation de bois traité</p> <p>e) Soutenir le retour des personnes à une activité en lien avec une entreprise d'insertion en accompagnant des personnes dans leur participation au projet bois afin de se ré-approprier les fondamentaux liés à l'emploi.</p> <p>- Poursuivre l'Accompagnement Social Lié au Logement par Ava Habitat et Nomadisme dans l'objectif de travailler l'appropriation des logements et l'organisation des budgets.</p> <p>a) Poursuivre l'accompagnement social lié au logement à travers une action de médiation locative (familles, bailleur et autres acteurs sociaux) conformément au règlement intérieur du FSL soit prolongé.</p> <p>b) Soutenir le bailleur, la commune, l'Utams et les partenaires dans le travail auprès des 23 familles</p> <p>c) Soutenir le relogement des jeunes couples « décohabitants » en les incitant à mettre à jour leur situation administrative, déposer des demandes auprès des bailleurs sociaux, s'inscrire dans des démarches d'insertion professionnelle (ou Garantie Jeunes).</p> <p>- Accompagner les familles dans l'éducation des enfants</p> <p>a) Mener une réflexion pour rapprocher les CN au plus proche des familles afin de favoriser l'accès aux soins</p> <p>b) Favoriser la scolarisation des enfants avec le CIDFF</p> <p>c) Mise en place de Mesures d'Accompagnement Sociales Personnalisées avec gestion par le CIDFF en 2017</p>
<p>Partenaires associés</p>	<p>CIDFF, Electricité de Strasbourg, AVA Habitat et Nomadisme, les travailleurs sociaux de l'UTAMS dont l'apprentie ESF, la PMI, Presta'terre, les services civiques du CD67, l'Education Nationale, MIE et MHADD</p>

Résultats attendus	Maintien des personnes dans les logements et autonomisation de ces dernières en ce qui concerne leur cadre de vie. Scolarisation des enfants d'âges scolaires et suivi médical régulier des enfants d'âges PMI.
Responsable du levier	Mission Action Sociale de Proximité

6.1.7. DEVELOPPER DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA SANTE

<p>Enjeux et finalités</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer et maintenir le maillage et la dynamique partenariale territoriale entre le champ social et le champ sanitaire afin d'améliorer l'accompagnement global des usagers dans leur parcours d'insertion et de soins - Favoriser l'accès aux soins
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p>Promotion de la santé et de l'autonomie des personnes en favorisant l'articulation entre le social et le sanitaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et renforcer le travail en réseau avec le partenariat local en matière d'accès aux droits, à la prévention et aux soins (psychiatrie de secteur, centres d'addictions, médecine libérale et hospitalière, professionnels de l'insertion sociale et professionnelle, structures impliquées dans la prise en charge des publics précaires (foyers, centres d'hébergement,...), organismes d'assurance maladie, centres de prévention mutualistes et de bilans de santé,...) grâce à la mutualisation des compétences - Soutenir l'organisation des bilans de santé externalisés et les promouvoir auprès des différents partenaires œuvrant avec des publics en situation de précarité - Formuler une demande du territoire pour bénéficier d'une intervention d'une équipe de référents médicaux (infirmière/psychologue/médecin...) pouvant accompagner certaines personnes ayant des difficultés de santé - Participer à la mise en œuvre du Contrat Local de Santé du territoire et aux Conseils Locaux de Santé Mentale de Haguenau et Wissembourg avec l'appui de la gouvernance du service thématique <p>Articulation avec le médecin du RESI</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer des consultations médicales, des temps d'échanges et de concertation avec les travailleurs sociaux en amont des consultations locales - réorienter les personnes vers des professionnels de santé lorsque des soins s'avèrent nécessaires - orienter les personnes vers les bilans de santé externalisés et préparer les bilans en amont et les revoir ensuite si nécessaire - apporter un avis, un éclairage sur une aptitude ou non aptitude au travail et des conseils vers une orientation professionnelle compatible avec l'état de santé de la personne, - orienter vers la MDA/MDPH (vers des dispositifs de prise en compte du handicap). - participer si possible à la CTRSA en tant qu'expert pour y apporter un éclairage médical lorsque cela est nécessaire - apporter un éclairage médical au référent RSA en amont d'une convocation en CTRSA, si nécessaire <p>Articulation avec les services de psychiatrie et ou de santé mentale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer ou renforcer le partenariat avec chaque CMP du territoire et développer et/ou créer des échanges techniques pour les travailleurs sociaux et référents lorsqu'ils n'existent pas. - Développer la participation et impliquer les psychologues de la MASP .Réfléchir à leur rôle, leurs missions dans le dispositif RSA et contribuer à la prise en compte de la santé des allocataires RSA. <p>Articulation avec les partenaires en addictologie du territoire Nord</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre la Convention avec Château Walk - Renouer un partenariat avec le service d'addictologie des hôpitaux et créer un

	<p>groupe d'échanges techniques pour les référents RSA</p> <p>Articulation avec la MDPH de la MDA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les liaisons entre les référents de parcours et la MDPH. Mise en œuvre de la fiche de liaison lors des demandes MDPH - Prévenir les ruptures de droits à l'AAH afin d'éviter les retours vers le RSA
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> • La MDA • Le RESI • Les organismes d'assurance maladie (CPAM, MSA, RSI), les centres mutualistes et de bilans de santé, l'EPSAN, Château Walk, les centres d'addiction d'Haguenau et de Wissembourg, les opérateurs de l'insertion sociale et professionnelle, • les référents de parcours RSA de la MASP • Les autres collectivités territoriales • L'ARS • Les psychologues de la MASP
Résultats attendus	<p>Développer ou renforcer le réseau partenarial</p> <p>Etablir des passerelles entre le champ social et le champ sanitaire</p> <p>Mieux prendre en compte les difficultés de santé des personnes en précarité</p> <p>Développer les échanges et apporter un soutien aux référents RSA et aux travailleurs sociaux</p>
Responsable du levier	MASP (CTI et RUTAMS)

6.2. LES LEVIERS SPECIFIQUES AU TERRITOIRE D' ACTIONS « OUEST »

6.2.1. MIEUX AGIR EN FAVEUR DES JEUNES DE MOINS DE 30 ANS.

Enjeux et finalités	<p>Au 15 février 2016, 1723 allocataires du RSA (BRSA) soumis aux droits et aux devoirs étaient recensés au sein du périmètre d'intervention de l'UTAMS Ouest.</p> <p>400 bénéficiaires sont âgés de 30 ans ou moins. Parmi eux 110 habitent une commune de la communauté de communes de la Région de Saverne et 80 résident à Saverne.</p> <p>Les constats :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Le fossé se creuse entre les BRSA et l'emploi. Beaucoup de personnes ont perdu leur capacité de se projeter et sont éloignées de la culture du travail, notamment les jeunes ;✓ Le vivier d'allocataires en situation « d'employabilité » est restreint :<ul style="list-style-type: none">- les niveaux de formation scolaire et professionnelle sont très faibles ;- l'expérience professionnelle est souvent très réduite, voire inexistante ;- un nombre important de mères isolées ;- pour les couples, une problématique de maintien dans l'emploi du conjoint actif ;- pour les personnes d'origine étrangère, la mauvaise maîtrise du français.✓ Le potentiel local d'emplois existe mais le public accompagné par les opérateurs professionnels n'est pas en capacité de l'alimenter ; <p>Les enjeux :</p> <p>Réussir à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Rompre avec la « culture de l'assistanat » ;- Mobiliser vers l'emploi un public qui en est éloigné, au moyen de leviers adaptés ;- Consolider l'attractivité de l'emploi en développant une offre d'emplois d'insertion rémunérés qui ne se résument pas à une activité occupationnelle ; <p>Finalités :</p> <p>Le projet poursuit les objectifs principaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Prioriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires ne rencontrant pas de problème de santé invalidant. Pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, la mobilisation pourra être progressive ;- Optimiser l'alimentation des portefeuilles des opérateurs professionnels du territoire d'une part et de l'accompagnement global d'autre part ;- Créer un dispositif d'action et de suivi spécifique (cf. volet n°1 ci-dessous) ;- Mettre en place, avec un opérateur professionnel, une action dédiée à la remobilisation de personnes éloignées de l'emploi (cf. volet n°2 ci-
----------------------------	---

	dessous)
Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)	<p>Le levier comporte deux volets complémentaires :</p> <p>1) Dispositif global d'orientation et de suivi des allocataires âgés de 30 ans ou moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur l'ensemble du territoire de l'UTAMS : principe d'orientation systématique vers l'insertion professionnelle, sauf problème de santé handicapant ; - sur le territoire de la CDC de la Région de Saverne : mise en place d'une commission dédiée aux freins à l'emploi garde des enfants et mobilité ; <p>2) Action de remobilisation des allocataires âgés de 30 ans ou moins, dénommée « contrat progressif d'activité » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une action tournée vers les jeunes allocataires du RSA, dont la finalité est la qualification plutôt que l'emploi direct ; - mise en place sur une ou deux CDC ; - basée sur la mise en place d'un chantier d'insertion fondé sur des activités mises à disposition par les communes ; - en sortie de de chantier d'insertion, pouvoir démarrer sans rupture des formations qualifiantes adaptées ; - accéder à l'emploi durable à l'issue d'un parcours de remobilisation par un chantier d'insertion et par la formation qualifiante ; - la continuité entre le parcours de formation et l'accès à l'emploi devra être assurée par la mise à disposition de postes dans une entreprise d'insertion et par le parrainage dans une entreprise ; - 60 personnes embauchées en CAE sur les 3 ans du PDI ; - la nécessité de disposer d'un encadrement technique et d'un suivi renforcés des personnes accompagnées (remobilisation, savoir-être, apprentissages de base) ; - le tutorat et l'accompagnement technique renforcés pourront être assurés par l'association Entraide Emploi. Le poste d'accompagnement (tutorat externe) serait créé par transformation d'un poste d'accompagnement professionnel dont le financement serait apporté par le CD 67 et le FSE.
Partenaires associés	<p>Volet 1 : opérateurs professionnels, PMI, Ville de Saverne, structures enfance de la Ville de Saverne ;</p> <p>Volet 2 : Entraide Emploi, communes ;</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître les orientations de BRSA vers les opérateurs professionnels du territoire ; - Préparer les BRSA à l'emploi, y compris ceux qui en sont éloignés, selon des moyens adaptés au profil du public local ; - Accroître le nombre de (re) mises à l'emploi ; - Lever les freins à l'emploi liés à la garde des enfants et à la mobilité ;
Responsable du levier	RUTAMS

6.2.2. DEVELOPPER LES ACTIVITES INTERSTITIELLES DANS LES COMMUNES

Enjeux et finalités	<ul style="list-style-type: none"> • L'insertion professionnelle repose en grande partie sur les activités proposée par les communes ; • Les maires sont des acteurs incontournables de l'insertion ; • La finalité de ce levier est le développement des emplois d'insertion dans les communes du territoire. C'est le principe : « 1 emploi d'insertion par commune ».
Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)	<p>A l'occasion de la tournée des maires du territoire, rencontrer chacun d'entre eux et proposer l'embauche de BRSA en CAE ;</p> <p>Repérage, sélection et préparation des BRSA candidats par la conseillère emploi ;</p> <p>Identification des tâches proposées en commune et rédaction de la fiche de poste par la conseillère emploi ;</p>
Partenaires associés	<p>Communes ;</p> <p>SILE ;</p> <p>Conseillère emploi ;</p>
Résultats attendus	<p>Multiplier les embauches en CAE dans les communes.</p>
Responsable du levier	<p>CTI</p>

6.2.3. ACCOMPAGNER LES ALLOCATAIRES DU RSA CREATEURS D'ACTIVITES

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>Environ 130 allocataires du RSA sont porteurs d'un projet de création d'activité.</p> <p>L'enjeu est leur sortie du dispositif RSA à moyen terme (1 an) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit le projet génère des ressources suffisantes dans un délai raisonnable ; - soit le projet n'est pas économiquement viable. Il doit alors être abandonné et une réorientation doit être engagée. <p>Les finalités sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer l'accompagnement des créateurs d'activités et articuler les différentes modalités de cet accompagnement ; - assurer un suivi dynamique des projets et des parcours des allocataires ;
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p>Le levier comporte 3 volets complémentaires :</p> <p>1) Mise en place d'un accompagnement spécialisé par la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) ;</p> <p>A compter du 1^{er} juillet 2016, la MEF devient référent de parcours, à hauteur de 0.3 ETP environ. L'objectif est d'assurer 15 suivis au cours du second semestre 2016, puis 30 par an de 2017 à 2019. Pour la période 2017-2019, un financement FSE sera sollicité.</p> <p>Seront orientés vers la MEF les porteurs de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en phase de démarrage ; - ayant besoin d'un appui en vue du développement de leur projet déjà lancé ; - dont l'activité ne décolle pas et pour lesquels la CTRSA souhaite disposer d'un diagnostic, préalablement à une éventuelle décision de réorientation professionnelle ; <p>2) Rédaction d'un contrat type pour les créateurs d'activité suivis par l'UTAMS :</p> <p>Les porteurs de projets ne pouvant être orientés vers la MEF seront suivis par l'UTAMS, dans une logique de « file d'attente ». L'objectif est de rédiger un contrat type comportant des engagements à réaliser des démarches de droit commun. La rédaction du contrat type est prévue en septembre 2016.</p> <p>3) Suivi des projets par la CTRSA : L'UTAMS assure le suivi des déclarations trimestrielles de ressources des allocataires créateurs d'activité. Des convocations en CTRSA sont organisées de manière à faire un point semestriel avec les porteurs de projet. Une décision de réorientation peut en découler.</p>
<p>Partenaires associés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maison de l'emploi et de la formation de Saverne • Mission Insertion et Emploi • Membres de la CTRSA

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• augmenter le nombre de créations d'activité réussies ;• dynamiser le suivi des projets et des parcours des allocataires ;• ne plus mobiliser les assistantes sociales polyvalentes pour ce type d'accompagnement
Responsable du levier	<ul style="list-style-type: none">• CTI

**6.2.4. RENFORCER LES COURS DE FRANÇAIS POUR LES ALLOCATAIRES DU RSA D'ORIGINE
ETRANGERE**

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>Les assistantes sociales de l'UTAMS intervenant sur la Ville de Saverne rencontrent régulièrement des personnes ne maîtrisant pas le français. De nombreux allocataires n'ont pas un niveau suffisant pour accéder à l'emploi.</p> <p>L'apprentissage du français est indispensable à toute démarche d'insertion sociale et professionnelle. La Ville de Saverne accueille une communauté tchétchène relativement importante, résidant majoritairement au sein du périmètre du quartier prioritaire de la politique de la Ville.</p> <p>L'objectif est de renforcer les cours de français dispensés à Saverne, en articulation avec l'offre existante.</p> <p>Cette formation aura un caractère obligatoire au titre du RSA.</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p>37 allocataires d'origine étrangère résidant la Ville de Saverne ont participé à un diagnostic linguistique organisé en mars 2016 par l'UTAMS en collaboration avec les ateliers de pédagogie personnalisée de Saverne (APP). 34 ont un niveau inférieur à A2.</p> <p>L'action consiste en la mise en place de cours de français portés par les APP de Saverne. En 2016, cette action est cofinancée par le Conseil Départemental et le contrat de Ville.</p> <p>Les cours seront organisés de septembre à décembre 2016, pour 14 bénéficiaires.</p> <p>Cette offre se positionne entre les cours de français délivrés par les bénévoles du centre socio-culturel (ateliers sociolinguistiques) et les sessions de français langue étrangère (FLE) ciblées métiers organisées par pôle emploi.</p> <p>A l'issue de la formation, le niveau de français des 14 participants sera évalué. L'objectif est l'acquisition d'un niveau suffisant pour intégrer une formation qualifiante ou un emploi d'insertion.</p> <p>Cette action a vocation à être reconduite les années suivantes.</p>
<p>Partenaires associés</p>	<p>APP de Saverne (GRETA) ; Ville de Saverne (contrat de ville) ; Centre socio-culturel des Gravières (ateliers sociolinguistiques) ; Pôle emploi ; Ces partenaires seront notamment associés à la sélection des participants et au bilan de l'action.</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Amélioration du niveau de français des participants ; A l'issue, engagement dans un parcours d'insertion professionnelle.</p>
<p>Responsable du levier</p>	<p>CTI</p>

**6.2.5. AGIR POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES HOMMES NOMADES
SEDENTARISES D'INGWILLER**

Enjeux et finalités	<p>29 hommes de cette communauté sont allocataires du RSA.</p> <p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer le suivi de leur parcours ; - mettre en œuvre de nouvelles solutions d'insertion professionnelle
Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)	<p>Depuis plusieurs années, l'accompagnement de l'UTAMS a conduit à encourager les hommes issus de la communauté nomade sédentarisée à déclarer leur activité dans la ferraille, le bâtiment ou les espaces verts en tant que travailleurs indépendants. 10 d'entre eux déclarent régulièrement des ressources liées à leur activité.</p> <p>Pour les autres hommes qui ne sont pas freinés par un problème de santé invalidant, l'orientation vers pôle emploi – accompagnement global est préconisée.</p> <p>Un suivi rapproché avec Pôle Emploi est mis en place pour 8 d'entre eux afin de trouver des solutions d'insertion innovantes.</p> <p>L'insertion professionnelle via le parcours de droit commun est rarement couronnée de succès. D'une part, ce public est éloigné des parcours de formation et de recherche d'emploi proposés dans ce cadre. D'autre part, la communauté nomade sédentarisée est stigmatisée localement. L'éloignement du marché de l'emploi est donc important.</p> <p>Le levier comporte 2 volets :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) poursuivre le suivi des autoentrepreneurs décrit ci-dessus ; 2) développer la piste de l'intégration au sein de la Ferme Saint André et dans les structures d'insertion strasbourgeoises.
Partenaires associés	<p>Structures d'insertion par l'activité économique ; Membres de la CTRSA ; TSI ;</p>
Résultats attendus	<p>Poursuivre le suivi des autoentrepreneurs ; Trouver de nouvelles solutions pour des emplois d'insertion ;</p>
Responsable du levier	<p>RUTAMS</p>

**6.2.6. AGIR POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS NOMADES SEDENTARISES
D'INGWILLER**

Enjeux et finalités	Après plusieurs années d'accompagnement de la communauté nomade sédentarisée d'Ingwiller, la scolarisation reste problématique au sein de certaines familles : absence de scolarisation en maternelle voire en CP, fréquentation irrégulière, difficultés d'intégration au sein de l'école, etc.
Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)	<p>Le levier comporte 3 volets complémentaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Poursuite d'un atelier parents/enfants ouvert à toutes les familles d'origine nomade sédentarisée. L'objectif est de travailler la séparation mère/enfant en vue de la scolarisation dès la maternelle. Rythme hebdomadaire. Déroulement dans le local de l'association Envie d'Etre à Ingwiller. 2) Mise en place d'un atelier parents/enfants de moins de 6 ans, soit 13 enfants issus de 11 familles répartis en 2 groupes. Objectif : scolarisation régulière en maternelle. Organiser 8 à 9 ateliers au cours de l'année pour 2 groupes réunissant parents et enfants. Cette action aura un caractère obligatoire au titre du RSA pour les parents. Partenariat : PMI, CAF, RAM, stagiaire EJE, multi-accueil. 3) Mise en place d'un suivi rapproché de la scolarisation des enfants entrant au CP à la rentrée 2016, soit 10 enfants issus de 10 familles. Objectif : suivi des parents sur le thème « les enfants doivent aller à l'école ». Interface à assurer avec la directrice d'école pour le suivi du comportement des enfants. La scolarisation sera un engagement obligatoire au titre du RSA.
Partenaires associés	PMI ; RAM ; CAF ; multi-accueil ; stagiaire EJE ; Ecole ;
Résultats attendus	Scolarisation obligatoire et régulière des enfants.
Responsable du levier	RUTAMS

6.3. LES LEVIERS SPECIFIQUES DU TERRITOIRE D' ACTIONS « EUROMETROPOLE ».

6.3.1. LA GOUVERNANCE SUR LE TERRITOIRE

Enjeux et finalités	Renforcement mutuel d'actions par des stratégies convergentes
Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)	<p>La Stratégie régionale de l'emploi se décline avec le Service Public de l'Emploi de Proximité et de Projet (SPE-PP).</p> <p>En agissant sur les points durs du territoire par l'action collective et en convergeant les stratégies des acteurs institutionnels, les acteurs du SPE-PP alignent leurs stratégies autour de 4 priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement économique des quartiers prioritaires de la ville et proposer des solutions d'activité pour les publics les plus en difficulté, • Développer l'accès à l'emploi à l'échelle de l'Eurodistrict, • Accompagner la création d'entreprises et le développement de l'emploi au sein des filières dynamiques ou en tension, • Développer des solutions d'activité pour les publics les plus en difficulté. <p>Les préoccupations RSA y sont intégrées par une représentation des élus du Conseil départemental au sein du SPEPP et par un copilotage par le Conseil Départemental de la Priorité 4. Le Conseil Départemental participe au sein du SPEPP à la priorisation des actions mises en œuvre et contribue à la construction et au suivi des indicateurs de résultat, notamment sur l'enjeu de l'accès à l'emploi des allocataires du RSA.</p>
Partenaires associés	Membres du SPE-PP du bassin de Strasbourg
Résultats attendus	Actions cohérentes et complémentaires Indicateurs communs/Mesures d'impacts communes
Responsable du levier	<p>Priorité 1 : EUROMETROPOLE/DIRECCTE/ SOUS-PREFET</p> <p>Priorité 2 : REGION/MAISON DE L'EMPLOI</p> <p>Priorité 3 : REGION/EUROMETROPOLE</p> <p>Priorité 4 : DIRECCTE/ CONSEIL DEPARTEMENTAL</p>

6.3.2. LA RECONNAISSANCE ET LA VALORISATION DES SAVOIR FAIRE POUR L'ACCES A L'EMPLOI

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>Favoriser le passage de « savoir-faire » à des « activités reconnues, salariées ». Enjeux d'insertion professionnelle</p> <p>Le public ciblé concerne les allocataires du RSA qui rendent de menus services à leur entourage, en s'appuyant sur des compétences professionnelles qui relèvent de savoir-faire ou de l'expérience, sans qu'elles aient été sanctionnées par un diplôme ou une qualification</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p>S'appuyer sur les modes d'«économie de la débrouille » quotidiens pour construire des parcours de qualification et/ou insertion professionnelle.</p> <p>Développer et structurer le partenariat territorial en vue de favoriser l'émergence de nouveaux supports/formats d'activités basées sur les « savoir-faire » individualisés.</p> <p>Viser à l'intégration de ces savoir-faire dans des réseaux d'échanges de services Engager le partenariat avec les associations qui développent déjà des actions solidaires.</p> <p>Accompagner les personnes dans ce parcours</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • savoir-faire en « coiffure africaine » qui a permis de légaliser une activité à domicile • Savoir-faire culinaire, ouverture d'un traiteur/restauration
<p>Partenaires associés</p>	<p>Centre socioculturel Associations caritatives, socioculturelles, sportives, réseaux solidaires Collectivité territoriale Centres de formation Associations intermédiaires Missions Locales ...</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Permettre un parcours valorisant vers une insertion professionnelle Rendre visible des activités de services. Objectifs chiffrés sur 3 ans, cible à minima : 105</p>
<p>Responsable du levier</p>	<p>RUTAMS (CD)</p>

**6.3.3. LA RECONNAISSANCE ET LA VALORISATION DES SAVOIR FAIRE POUR FAVORISER
L'INTEGRATION SOCIALE**

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>Enjeux d'insertion sociale et sociétale pour des publics confrontés à des problématiques sociales ou de santé, ou en raison de leur âge, qui les éloignent durablement de l'emploi.</p> <p>Ce public n'est pas en état d'être orienté vers des Ateliers Passerelles dans une perspective de reprise progressive de l'activité.</p> <p>Malgré cela, le Département marque une exigence à l'endroit de ce public. le bénéficiaire du RSA reste cependant soumis aux droits et devoirs relatifs au cadre législatif</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p>Mobiliser, après les avoir identifiés, les savoir-faire du quotidien des BRSA dans une volonté de rupture de l'isolement et une finalité d'ouverture sociale et contribution sociétale.</p> <p>Savoir-faire ou compétences sociales exercés au sein de réseaux « dit informels » (familiaux, amicaux, de voisinage) et plus formels que sont les écoles, les associations, les centres socioculturels ou de solidarité (échange de service).</p> <p>Développer et structurer le partenariat territorial en vue de favoriser l'implication des allocataires du RSA identifiés, dans des activités existantes ou proposer de nouveaux supports d'activités (soutien à la création de collectifs circonstanciels, d'associations...).</p> <p>Expérimenter des actions impliquantes, s'appuyant sur des compétences sociales, ou engager des actions de développement social permettant de mobiliser l'allocataire dans une participation active au lien social.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation à la collecte alimentaire en lien avec l'Épicerie sociale • Participation au nettoyage de printemps (berges de canal), avec CCAS et/ou service environnemental • Collecte pour CARITAS de jouets • Participation aux ateliers de cuisine interculturels, au sein d'un CSC • Réseau d'échanges réciproques de savoirs Troc'Savoirs
<p>Partenaires associés</p>	<p>Centre socio-culturel Associations caritatives, socio-culturel, sportives Collectivité territoriale Centre de formation Education nationale</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Resocialiser des personnes en décrochage social Réintégration sociale Maintien et/ou développement du lien social de proximité Objectif chiffré sur 3 ans : 350</p>
<p>Responsable du levier</p>	<p>RUTAMS (CD)</p>

6.3.4. DEVELOPPER DE MANIERE CONCERTEE DES ACTIONS D'INSERTION SUR LES TERRITOIRES DE L'EUROMETROPOLE

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>Avec 70% des allocataires du rSa du Département présents sur le territoire de l'eurométropole, dont un taux important est dans le dispositif depuis plus de 4 ans, il apparait comme une nécessité d'établir des liens forts entre les différents acteurs institutionnels et de terrain de ces territoires afin de mobiliser ces publics, et pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre à l'ensemble des territoires d'action médico-sociale de l'Eurométropole de Strasbourg (UTAMS Nord et Sud / UT de la Ville, CTI(s)/responsable du département rSa Ville) d'élaborer un plan d'actions concerté, et de proposer une animation territoriale du PDE à l'échelle de l'eurométropole. - Mettre en place une animation intégrée des actions d'insertion
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p>Organiser des temps de concertation entre les UTAMS et UT concernées, les CTI et le département rSa de la Ville (en compétence déléguée) pour définir les articulations fonctionnelles permettant l'élaboration d'un plan d'actions commun tenant compte des problématiques urbaines des publics en insertion (jeunes et adultes).</p> <p>Ouvrir les outils de l'animation territoriale de l'insertion Ville à l'ensemble des partenaires de l'eurométropole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les réunions mensuelles des référents insertion aux TSI de l'eurométropole (avec définition d'ordre du jour en commun entre CTI et UTAMS/UT), - Les réunions trimestrielles de l'Equipe Technique Emploi qui évalue les besoins des publics éloignés de l'emploi et propose des actions, soutenues par le FSE, pour y répondre, aux partenaires (organismes sociaux et professionnels) de l'eurométropole, - Les réunions trimestrielles des Ateliers Territoriaux des partenaires de l'insertion aux partenaires de l'eurométropole Nord et Sud, - Sharecan, plateforme virtuelle d'information et d'offres d'insertion à l'ensemble des acteurs de l'insertion des territoires de l'Eurométropole <p>Participer aux différentes formes d'animation du PDE développées de manière spécifique sur les différents territoires de l'eurométropole</p> <p>Assurer de manière concertée le suivi des actions d'insertion et leur bilan en tenant compte des organisations respectives aux différents territoires de l'eurométropole.</p>
<p>Partenaires associés</p>	<p>Directions de proximité ou de territoire, chargés de mission des quartiers politique de la Ville, Direction du Développement et de l'Attractivité Economique (chargés de mission), organismes référents sociaux et professionnels, FSE, Contrat de Ville, Centre Socio-culturels et tous partenaires utiles à la réalisation d'actions</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>L'implication du plus grand nombre possible de bénéficiaires du rSa (jeunes et adultes), éloignés de l'emploi dans des actions d'insertion vers l'autonomie sociale et la citoyenneté, d'insertion professionnelle...</p>
<p>Responsable du levier</p>	<p>UTAMS/ AST Ville, CTI/ Service insertion-département rSa</p>

6.4. LES LEVIERS SPECIFIQUES AU TERRITOIRE D' ACTIONS « SUD »

6.4.1. AGIR POUR L'EMPLOI TRANSFRONTALIER

Enjeux et finalités	<p>Le territoire SUD est concerné par la présence de deux entreprises allemandes à fort potentiel de recrutement en raison d'un faible taux de chômage en Allemagne et en raison d'une implantation en cours pour l'une et le développement pour l'autre. L'Allemagne a une vraie reconnaissance des métiers manuels. ZALANDO et EUROPA PARK ont la particularité de rechercher des candidats n'ayant pas nécessairement un haut niveau de qualification.</p> <p>Il s'agit de réelles perspectives d'emploi pour nos publics qu'il convient de rendre accessibles. Afin d'anticiper ces offres d'emploi, il convient de construire un parcours type pour les candidats potentiels à ces offres.</p>
Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)	<p>Ce levier se décline en trois étapes.</p> <ol style="list-style-type: none">1. Identification des projets et des leviers disponibles <p>Constitution d'un groupe projet pour lister les caractéristiques des deux entreprises (types de profil recherchés, critères de recrutement, caractéristiques des postes, modalités d'accès, etc...). Identification des pré-requis nécessaires (mobilité, formation, etc... à partir des freins potentiels). Etablissement d'une synthèse des offres locales existantes / mobilisables (en terme de formations, de mobilité, etc) : calendrier et interlocuteur à identifier. Ce travail doit aboutir à la réalisation d'un document de synthèse (type PPT) communicable au réseau partenarial.</p> <ol style="list-style-type: none">2. Promotion auprès des professionnels <p>Présentation du support à l'ensemble des référents de parcours (internes et externes) pour appropriation des enjeux et leviers. La finalité de cette communication aux professionnels est de permettre par la suite une sensibilisation et une communication (ainsi qu'une orientation) de nos publics vers ces offres d'emplois transfrontaliers.</p> <ol style="list-style-type: none">3. Organisation des parcours <p>Afin d'anticiper ces perspectives et offres de recrutements, les parcours de notre public doivent être anticipés.</p> <p>Inscription des BRSA dans un parcours coordonné et adapté en utilisant les leviers mobilisables. Thématiques visées (à consolider et préciser) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mobilité : diagnostic mobilité• Modes de garde : à définir• Formation langue (quel contenu)

	<ul style="list-style-type: none"> • Formation métier (droit commun) • TRE (CV+LM – savoir être, entretien d’embauche) <p>Le pilotage devra résulter d’une concertation régulière avec l’ensemble des acteurs.</p>
Partenaires associés	ML/MLPE, Région, Structures d’insertion, Pôle Emploi, CD, Mobilex, Agents de développement des CDC, Sélestat + Erstein + Marckolsheim, Maison de l’emploi de Strasbourg.
Résultats attendus	Cible minimale : 10 mises à l’emploi pour 2016, 20 mises à l’emploi par année suivante. Objectifs d’orientation à déterminer
Responsable du levier	Rachida BAIDANE (Directrice Agence Pôle Emploi) – CTI

6.4.2. MOBILISER LES ALLOCATAIRES DU RSA VERS LA FORMATION

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>60% des demandeurs d'emploi dans le Bas-Rhin ont un niveau infra-bac. Le gouvernement a identifié des besoins en formation qualifiante et a lancé un plan national de formation. La main a été donnée à la Région pour l'achat de formation. En Alsace, répartition des achats : formations qualifiantes longues (Région), formations professionnalisantes courtes (Pôle Emploi).</p> <p>Le public doit être sensibilisé à la plus-value que peut leur apporter une formation dans leur parcours et les mobiliser en faveur de leur réinsertion.</p> <p>Enjeu : remobilisation des publics par les partenaires du territoire (par une mobilisation collective)</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p>Descriptif : la mobilisation de notre public passe par une préparation en amont de l'accès à la formation. A cette fin, deux outils doivent être utilisés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Utilisation d'outils existants et mis en place par Pôle Emploi <p>Si le projet de formation est défini et validé, le demandeur peut directement faire part de son souhait d'inscription à son conseiller Pôle emploi par mail. Le demandeur retrouvera cette adresse dans son espace personnel sous le site de Pôle Emploi.</p> <p>Si le projet nécessite un échange avec un conseiller, le demandeur peut contacter le 3949 et s'inscrire à un atelier intitulé "Se former, un atout pour l'emploi". Le référent de parcours peut également prendre attache du correspondant Pôle Emploi pour inscrire un BRSA dans un atelier. Dans ce cas, le demandeur d'emploi a une volonté de se former mais n'a pas de projet professionnel précis. L'atelier « active formation » a lieu hebdomadairement et est proposé dans toutes les agences.</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Préparation de l'entrée en formation <p>Coordination et échanges sur les situations avec Pôle Emploi : lorsqu'un mail est envoyé par un opérateur au conseiller emploi de Pôle Emploi concernant une situation individuelle, un retour, sera effectué afin d'expliquer pourquoi le projet n'a pas pu aboutir.</p> <p>De manière générale, les opérateurs devront développer en leur sein des actions de mobilisation collective des BRSA en fonction des besoins.</p> <p>Création d'un atelier « Comment dédramatiser l'entrée en formation » Afin de préparer en amont le public à l'entrée en formation en tenant compte des appréhensions de certains BRSA, l'association GIPFI souhaite monter un atelier « Comment dédramatiser l'entrée en formation ».</p> <p>En fonction de la portée et pertinence de cet outil, il conviendra de le promouvoir auprès du réseau (cf. fiche levier mutualisation des réseaux) : Développement de l'offre de cet atelier avec une animation en alternance par d'autres opérateurs ou appropriation en interne de l'outil (ex. formation d'une</p>

	<p>conseillère emploi à Pôle Emploi).</p> <p>Par rapport aux freins psychologiques des BRSA, une piste peut être d'envisager un groupe de parole assuré par la psychologue précarité.</p> <p>3. Recensement et diffusion de l'offre de formation</p> <p>Il convient de communiquer autour de l'offre de formation via :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une anticipation des besoins de formation et échanges avec la Région : <ul style="list-style-type: none"> o construction de « formations sur mesure » au besoin o préparation en amont, avec les opérateurs, des réunions semestrielles de la Région (recensement des besoins / retour sur l'offre retenue). - transfert de tableaux récapitulatifs de l'offre par Pôle Emploi - mise en place de points d'actualité formation en instance de réorientation (veille)
Partenaires associés	Pôle emploi, GIPFI, Région.
Résultats attendus	Nombre d'entrées en formation des BRSA (doit être en hausse par rapport aux résultats 2015).
Responsable du levier	Sylvie CLAUSS (directrice agence Pôle Emploi Molsheim) – CTI

6.4.3. MOBILISER LES JEUNES DES MISSIONS LOCALES

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>Les missions locales accompagnent le public des jeunes vers l'accès à l'emploi en proposant un accompagnement global. Il convient de renforcer le suivi par une approche partenariale permettant l'accès à l'emploi pérenne et ainsi stabiliser et sécuriser les parcours sur le long terme. Ceci afin d'éviter que les jeunes ne s'inscrivent durablement dans le dispositif du RSA.</p> <p>Il s'agit de rendre les jeunes BRSA acteurs de leur insertion professionnelle en travaillent sur les freins psychologiques et de moyens.</p> <p>Concerne 200 jeunes sur une année.</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement....)</p>	<p>Il convient de recourir à plusieurs axes pour permettre d'atteindre l'objectif.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Homogénéisation des pratiques et des décisions entre les missions locales du territoire et entre les conseillers par un travail concerté entre les CTI et les directeurs des missions locales (ex. participation aux réunions d'équipe pour la déclinaison). 2. Identifier les problématiques prépondérantes et communes à l'ensemble des secteurs d'intervention des missions locales et construire ou développer une offre d'outils. Ces outils sont à élaborer avec les partenaires compétents dans les différents domaines. <ul style="list-style-type: none"> - Parentalité : cf. Fiche levier parentalité - Mobilité : atelier Mobilex, travail sur les représentations du permis à tout prix, développement de mode alternatif de transport, maintenir et développer des outils «Facilitateurs » (carte badgéo, pass emploi....) - Atelier de remobilisation et de redynamisation. Ex. Recours au théâtre forum ou tout autre support culturel, valorisation des compétences par des dispositifs tels que le CLEA. 3. Construire ou participer à la mise en place d'actions conjoncturelles sur un territoire défini en réponse à un besoin déterminé : ex. recrutement ciblé pour les jeunes sur un périmètre d'une ville, réalisation d'une action collective spécifique jeune sur un canton en réponse à une réalité spécifique.
<p>Partenaires associés</p>	<p>Missions Locales UTAMS Partenaires variés en fonction de la thématique retenue (ex. Mobilex, Services jeunesse, Arc-en-ciel, etc...)</p>

	Référent Education, Sport et Jeunesse de la Délégation Territoriale SUD
Résultats attendus	Nombre d'actions construites Nombre de sorties à l'emploi permises par une action spécifique
Responsable du levier	Stéphanie RITZENTHALER (Mission Locale de Sélestat) et Carmen VALENTIN (Mission Locale de Molsheim

6.4.4. MIEUX AGIR DANS LE CHAMP DE LA PARENTALITE

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>Les référents de parcours sont confrontés à un public de BRSA parents (isolés ou non) pour lequel l'accès à l'emploi est freiné par des problématiques de garde d'enfant (modes de garde insuffisants ou inadaptés, freins psychologiques liés à la séparation avec l'enfant).</p> <p>Il s'agit de valoriser le parent, l'amener à prendre conscience de la nécessité d'envisager une solution de garde pour effectuer ses diverses démarches d'insertion et ainsi éviter certains schémas de reproduction familiale.</p> <p>Accompagner les BRSA dans la réalisation et la construction de solutions concrètes permettant à terme le retour ou l'accès à l'emploi en diffusant l'offre existante et créant des partenariats innovants.</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement....)</p>	<p>Ce levier doit être abordé sous deux aspects :</p> <p>1. Offre des modes de garde</p> <p>Dans un premier temps, avoir une connaissance partagée et actualisée des offres de modes de garde existant sur l'ensemble du territoire (ex. annuaire pour les professionnels avec les modalités d'accès, les places disponibles, etc). Ce projet pourrait faire l'objet d'un pilotage par les cadres de santé PMI.</p> <p>Dans un second temps, susciter et favoriser la mise en place de partenariats spécifiques ou innovants sur le territoire répondant au plus près du besoin (ex. réponses diversifiées avec le développement d'accueils ponctuels ou progressifs).</p> <p>2. Travail sur le lien parent / enfant</p> <p>Cet axe peut être abordé à travers différents modules (pouvant être sollicités indépendamment ou communément dans le cadre d'une action collective). Plusieurs pistes sont à développer dans un travail multipartenarial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « L'importance de la séparation » (les raisons et l'intérêt) : pour construire ce module, il conviendrait de s'appuyer sur des actions ayant (eu) lieu. (cf. action collective UTAMS - Sélestat et CDC 2015, rencontre cadre de santé des futures mères d'un premier enfant, actions CAF). - Image de soi (le parent est un des statuts d'un individu - valorisation des compétences transférables – estime de soi à développer) - CAE modulable : le recours au CAE modulable peut être un levier pour un retour progressif sur le marché de l'emploi
<p>Partenaires associés</p>	<p>Référents RSA, PMI-cadres de santé, CAF, Communautés de communes, MJC ou Centre socio-culturel (en tant que lieu de rencontre parental).</p>

Résultats attendu	Nombre de modules mis en place et nombre de participants Création d'un référentiel pour les partenaires avec l'ensemble des modes de garde du territoire Mise en place de partenariats spécifiques
--------------------------	--

6.4.5. LA DYNAMIQUE PARTENARIALE ET LES RESEAUX

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>Dans le cadre de la fusion du territoire SUD, l'harmonisation des pratiques et la mutualisation de ce grand réseau de partenaires trouve toute sa place. Il convient de construire des parcours cohérents pour les BRSA en s'appuyant sur les ressources spécifiques de chaque opérateur afin d'apporter une réponse globale et adaptée.</p> <p>L'objectif est d'optimiser le parcours des BRSA pour le rendre plus efficace et lisible, tout en améliorant les pratiques des professionnels.</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inscrire le BRSA dans un parcours identifié et identifiable composé de paliers d'acquisition. • Mutualiser et développer les compétences des opérateurs à partir des savoir-faire spécifiques de chaque référent. • Développer de la coopération /de la solidarité autour des situations. • Impulser une dynamique collective de co-construction. <p>Modalités de déploiement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'outils partagés pour les référents tels que : <ol style="list-style-type: none"> 1. La création d'un support type « Mon parcours 2 », soit un document / fil conducteur transmis entre partenaires tout au long du parcours du BRSA. Ce document a pour objectif de recenser et valider les différentes étapes du parcours du BRSA afin d'éviter de reposer les mêmes actions. 2. La mise en place d'un support internet collaboratif alimentée par les différents opérateurs (ex. compte facebook) reprenant les offres d'emploi, les offres de formation, les événements, forums/ salons de l'emploi... 3. Mutualisation d'ateliers: création d'ateliers sur des thématiques transverses (utilisation de l'outil informatique pour l'accès aux droits, TRE, mobilité, estime de soi, gestion de la vie quotidienne, etc...) et ouverture de la participation à ces ateliers aux BRSA des autres structures. Il s'agirait de monter des ateliers en fonction des besoins et de communiquer sur ceux existants ou ayant existés (création d'un tableau recensant les ressources existantes). L'idée est de réutiliser les supports ou ateliers ayant déjà fonctionné et de recourir aux professionnels compétents. (ex. Atelier budget par une CESF). • Mise en place d'un groupe d'appui à la pratique avec pour objectif de développer les pratiques professionnelles afin d'assurer un discours commun auprès du public et enrichir les connaissances de chaque professionnel. Le groupe se réunira à une rythmicité fixe et traitera à chaque fois un sujet différent sur proposition des participants (ex. Le premier entretien après information collective, le CER = un outil d'accompagnement, les outils de suivi, etc...)

Partenaires associés	Référents de parcours internes et externes
Résultats attendus	Mise en place d'ateliers mutualisés et d'outils partagés Montée en compétence des professionnels par la participation aux groupes d'appui à la pratique
Responsable du levier	Séverine VOEGELIN – Travailleur social insertion En lien avec DUGAUQUIER Wendy (Bruche Emploi) et Aurélia FLAUS (L'ATELIER)

6.4.6. LE TRAVAIL A TEMPS PARTAGE

<p>Enjeux et finalités</p>	<p>Faire émerger de nouvelles offres d'emplois masquées (non identifiées sur le marché de l'emploi) à un public en insertion et répondre à un besoin non satisfait à ce jour des petites entreprises (volume d'heures limité, souplesse, flexibilité, polyvalence...) pour des postes allant de quelques heures à un temps plein.</p> <p>Il s'agit d'offrir une perspective d'insertion durable du public RSA dans un groupement d'employeur ou chez l'une de ses entreprises membres.</p>
<p>Descriptif du levier (définition, modalités de déploiement ...)</p>	<p>Définition de cette forme de travail :</p> <p>Utilisation d'un groupement d'employeurs qui porte juridiquement les contrats de travail et négocie avec les entreprises l'aspect réglementaire et contractuel.</p> <p>Parmi les secteurs d'activités, il conviendrait d'expérimenter avec les secteurs du bâtiment, du tertiaire ou de la restauration dans la mesure où le besoin y apparaît le plus important.</p> <p>Modalités de déploiement :</p> <p>Tester au préalable la rencontre de l'offre (emplois mutualisés) et de la demande (recherche d'offre pour les BRSA) avec un groupement d'entreprise existant.</p> <p>En fonction des besoins et afin de préparer au mieux notre public, les outils de formation seront sollicités au préalable.</p> <p>Le conseiller Emploi diffuse les offres, trouve le public auprès des partenaires et propose les candidats au groupement dans le cadre d'un recrutement (vérifier la faisabilité juridique de recours aux contrats aidés).</p> <p>En fonction du premier bilan, cette démarche pourrait être généralisée à travers une communication plus large. Ex. Les partenaires économiques (consulaires, ADIRA, représentants d'entreprise...) pourraient communiquer sur ce dispositif innovant auprès des TPE du territoire.</p>
<p>Partenaires associés</p>	<p>Le groupement d'entreprises volontaire Opérateurs professionnels, partenaires institutionnels (Région, Pôle Emploi, Mission Locale) et OPCA. Les partenaires économiques : ADIRA, chambres consulaires...</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Lancement d'une expérimentation 1 mise à l'emploi</p>
<p>Responsable du levier</p>	<p>Fatima HAEMMERLIN - Conseillère emploi CD67</p>

7. LE SUIVI DE L'ATTEINTE DES RESULTATS DU PLAN DEPARTEMENTAL POUR L'EMPLOI

Le plan départemental pour l'emploi du Département du Bas-Rhin est fondé sur une logique de résultats. Son action doit permettre de répondre aux problématiques majeures des Bas-Rhinois en situation de précarité et ainsi apporter une réelle plus-value.

Ce plan fera l'objet d'un suivi dont les modalités sont fixées dans la fiche 5.1.5 « Evaluer l'impact du Plan départemental pour l'emploi ».

Le suivi des résultats du PDE est effectué au niveau départemental. Le suivi de la déclinaison du plan d'actions en territoire d'action n'apparaît donc pas ici et fera l'objet d'un suivi spécifique au niveau et par chaque UTAMS.

Les indicateurs de résultats ont été positionnés au niveau stratégique le plus pertinent. De ce fait, tous les types d'objectifs et toutes les actions ne donnent pas systématiquement lieu à la définition d'un indicateur.

Finalité	Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Action	Indicateurs de résultats	Périodicité
Donner à chacun toutes ses chances et une place dans la société	<i>Suivi de la finalité</i>			Taux de sortie	Annuelle
				Evolution du nombre d'allocataires	Mensuelle
	OS1. Favoriser l'accès à l'emploi durable au travers d'une dynamisation globale des dispositifs d'insertion	OO1. Inscrire 2000 allocataires du RSA en formation chaque année d'ici 2019	<i>Suivi de l'objectif opérationnel OO1</i>	Nombre d'allocataires du RSA en formation	Trimestrielle
			<i>A1. Préparer les allocataires du RSA à l'activité</i>	/	/
		OO2. Favoriser l'accès à l'emploi de 10 000 personnes (allocataires du RSA et jeunes) d'ici 2019	<i>Suivi de l'objectif opérationnel OO2</i>	Nombre total de retours à l'emploi (de 6 mois et plus) d'allocataires du RSA*	Trimestrielle
			<i>A2. Mobiliser le secteur marchand et non marchand</i>	Nombre de placements réalisés par l'Equipe Emploi au total et par secteur d'activité, type de contrat. Nombre de placements réalisés par conseiller emploi	Mensuelle
			<i>A3. Développer le recrutement "en nombre" dans le cadre d'une procédure partagée</i>	Elaboration de la procédure	/

Finalité	Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Action	Indicateurs de résultats	Périodicité
			<i>avec les partenaires</i>		
			<i>A4. Développer l'emploi transfrontalier en coordination avec les acteurs locaux de l'emploi</i>	<i>Nombre d'allocataires recrutés en Allemagne</i>	<i>Semestrielle</i>
	OS1. Favoriser l'accès à l'emploi durable au travers d'une dynamisation globale des dispositifs d'insertion	OO2. Favoriser l'accès à l'emploi de 10 000 personnes (allocataires du RSA et jeunes) d'ici 2019	<i>A5. Favoriser les recrutements en CDDI des allocataires du RSA au sein de structures d'insertion par l'activité économique</i>	<i>Nombre de contrats au sein de structures d'insertion par l'activité économique. Nombre de contrats par structure.</i>	<i>Semestrielle</i>
<i>A6. Mobiliser les crédits du FSE à hauteur de 4M€ par an pour favoriser le développement d'actions de remise à l'emploi</i>			<i>Nombre de personnes concernées par le dispositif. Evolution des dépenses et recettes.</i>	<i>Annuelle</i>	
<i>A7. Lever les obstacles financiers liés à la reprise d'activité par le recours à l'aide départementale pour le retour à l'emploi (ADE)</i>			<i>Montant de la dépense Taux de consommation de l'enveloppe Affectation</i>	<i>Semestrielle</i>	
	OS2. Faire une place à chacun	OO3. Proposer une voie d'insertion à 6000 allocataires du RSA et jeunes en situation précaire d'ici 2019, notamment les plus éloignés de l'emploi	<i>Suivi de l'objectif opérationnel OO3</i>	<i>Nombre d'allocataires engagés dans une voie d'insertion*</i>	<i>Semestrielle</i>
<i>A8. Développer les contrats aidés à volume horaire modulable</i>			<i>Nombre de contrats</i>	<i>Mensuelle</i>	
<i>A9. Valoriser le bénévolat par un contrat d'engagement civique</i>			<i>Nombre de contrats</i>	<i>Semestrielle</i>	
<i>A10. Développer l'accompagnement global</i>			<i>Nombre de personnes accompagnées</i>	<i>Semestrielle</i>	
		OO4. Accompagner les allocataires pour lever les freins à	<i>Suivi de l'objectif opérationnel OO4</i>	<i>Nombre d'accompagnements ayant pour thématique l'insertion sociale*</i>	<i>Semestrielle</i>

Finalité	Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Action	Indicateurs de résultats	Périodicité
		l'insertion dans la société	A11. Agir pour la santé des personnes en situation de précarité	Nombre de personnes rencontrées.* Nombre de personnes prises en charge.* Nombre d'informations collectives réalisées.*	Semestrielle
			A12. Subvenir aux besoins alimentaires par les épiceries sociales	Nombre de familles bénéficiaires. Nombre de personnes bénéficiaires.	Annuelle
			A13. Agir pour l'accès au logement	Nombre de personnes concernées par chaque dispositif (FSL au global et par prestation*, ACD, accès au parc privé, colocation coachée, intermédiation locative)	Trimestrielle
	OS2. Faire une place à chacun	OO4. Accompagner les allocataires pour lever les freins à l'insertion dans la société	A14. Proposer un accompagnement budgétaire et lutter contre le surendettement	Nombre de personnes suivies par les CESF en territoire* Nombre de MASP avec gestion Données de la Banque de France sur l'endettement	Semestrielle
			A15. Poser un cadre de référence partagé précisant le contenu de l'accompagnement social des allocataires du RSA	/	/
			Suivi de l'objectif opérationnel OO5	/	/
			A16. Renforcer la coordination inter institutionnelle autour du public jeune en situation de précarité	/	/
		OO5. Aider les jeunes à mieux s'insérer	A17. Développer des actions éducatives auprès des jeunes en	Nombre de jeunes rencontrés.* Nombre	Semestrielle

Finalité	Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Action	Indicateurs de résultats	Périodicité
			<i>situation de précarité</i>	<i>d'informations collectives destinées à ce public.*</i>	
			<i>A18. Proposer aux jeunes en situation de précarité un accompagnement vers et dans le logement via le Pass' Accompagnement</i>	<i>Nombre de jeunes accompagnés.</i>	<i>Trimestrielle</i>
	OS3. Assurer le rôle de chef de file et l'animation de la politique départementale d'insertion	OO6. Piloter, animer et évaluer le PDE	<i>Suivi de l'objectif opérationnel OO6</i>	/	/
			<i>A19. Mettre en place un comité départemental de pilotage présidé par le PCD et composé des partenaires</i>	<i>Réunions du comité de pilotage</i>	/
			<i>A20. Évaluer l'impact du plan départemental pour l'emploi</i>	/	/
			<i>A21. Animer les réseaux d'acteurs relevant d'une même thématique</i>	<i>Organisation des rencontres thématiques</i>	/
			<i>A22. Mettre en place un outil d'observation</i>	<i>Création de l'outil</i>	/
	OS3. Assurer le rôle de chef de file et l'animation de la politique départementale d'insertion	OO6. Piloter, animer et évaluer le PDE	<i>A23. Appuyer les conseillers départementaux dans leur rôle de développeurs territoriaux</i>	<i>Nombre d'offres*</i>	<i>Annuelle</i>
			<i>A24. Venir en appui aux partenaires du champ de l'insertion en proposant l'ingénierie du D67</i>	/	/
		OO7. Gérer les crédits et animer le dispositif FSE	<i>Suivi de l'objectif opérationnel OO7</i>	/	/
			<i>A25. Réaliser des contrôles sur l'utilisation des fonds</i>	<i>Contrôles réalisés</i>	<i>Annuelle</i>
	OS4. Organiser les parcours et responsabiliser	OO8. Accompagner, mobiliser et responsabiliser	<i>Suivi de l'objectif opérationnel OO8</i>	/	/
			<i>A26. Adapter les parcours aux atouts</i>	<i>Nombre de personnes par type de parcours.*</i>	<i>Semestrielle</i>

Finalité	Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Action	Indicateurs de résultats	Périodicité
		les allocataires	<i>et aux difficultés des allocataires du RSA</i>		
			<i>A27. Contractualiser pour responsabiliser</i>	<i>Taux de contractualisation départemental. Taux de contractualisation par territoire d'action.</i>	<i>Semestrielle</i>
			<i>A28. Développer une coordination renforcée entre le CD67 et Pôle Emploi</i>	<i>Elaboration de la convention.</i>	<i>/</i>
			<i>A29. Accompagner la montée en compétence des professionnels</i>	<i>/</i>	<i>/</i>
			<i>A30. Privilégier la solidarité familiale en activant l'obligation alimentaire</i>	<i>Nombre de personnes concernées par les sollicitations.* Nombre de personnes pour lesquelles l'obligation alimentaire a été mise en jeu.* Montants d'obligation alimentaire.*</i>	<i>Trimestrielle</i>
			<i>Suivi de l'objectif opérationnel OO9</i>	<i>/</i>	<i>/</i>
		OO9. Contrôler pour s'assurer du respect des droits	<i>A31. Lancer 12 000 contrôles d'ici 2019 pour s'assurer du respect des droits</i>	<i>Nombre de contrôles. Impacts financiers.</i>	<i>Mensuelle</i>
			<i>Suivi de l'objectif opérationnel OO10</i>	<i>/</i>	<i>/</i>
		OO10. Donner la parole aux usagers et impliquer les citoyens	<i>A32. Réunir, animer et faire évoluer le comité des usagers</i>	<i>Organisation des réunions du comité des usagers.</i>	<i>/</i>
			<i>A33. Mobiliser une réserve citoyenne en faveur des personnes en situation de précarité</i>	<i>Nombre de citoyens engagés dans la démarche.</i>	<i>/</i>
	OS5. Susciter l'innovation et co-construire, avec les partenaires, les usagers et les financeurs, des réponses nouvelles adaptées aux problématiques des Bas-Rhinois	OO11. Expérimenter de nouveaux outils	<i>Suivi de l'objectif opérationnel OO11</i>	<i>/</i>	<i>/</i>
			<i>A34. Expérimenter le</i>	<i>Nombre de contrats</i>	<i>Annuelle</i>

Finalité	Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Action	Indicateurs de résultats	Périodicité
		pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de précarité	<i>contrat à impact social</i>		
			<i>A35. Identifier et proposer avec les communes et intercommunalités des activités interstitielles aux allocataires du RSA</i>	<i>Nombre de personnes ayant bénéficié du dispositif*</i>	<i>Semestrielle</i>
		OO12. Susciter l'innovation	<i>Suivi de l'objectif opérationnel OO12</i>	<i>/</i>	<i>/</i>
			<i>A36. Travailler à la création d'un Laboratoire d'innovation publique dans le champ de l'insertion et de l'action sociale</i>	<i>Création du Laboratoire</i>	<i>/</i>
			<i>A37. Soutenir l'économie sociale et solidaire comme levier du développement territorial</i>	<i>Nombre de projets*</i>	<i>Semestrielle</i>
			<i>A38. Associer les partenaires du champ caritatif à l'évolution des dispositifs et la recherche de solutions innovantes</i>	<i>Nombre de propositions formulées à l'issue des rencontres/groupes de travail*</i>	<i>Annuelle</i>